

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

**COMITE DE PILOTAGE CHARGE DE LA
COORDINATION DU SUIVI EVALUATION
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
SECTORIELLE DE L'EDUCATION**

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT**

**STEERING COMITEE FOR THE
COORDINATION AND MONITORING OF
THE EDUCATION SECTOR WIDE
APPROACH' IMPLEMENTATION**

Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (2013-2020)



Août 2013

CARTE DU CAMEROUN



COMITE TECHNIQUE DE REDACTION

Ce document de stratégie sectorielle de l'Education et de la Formation a été réalisé grâce aux efforts conjugués d'une équipe provenant de 05 Ministères du secteur de l'Education avec l'appui des représentants du MINFI, du MINEPAT et des PTF.

Comité de Pilotage : Président et Vice-Présidents

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Président ;
YOUSSEF HADIDJA ALIM, Ministre de l'Education de Base, Vice-président ;
PEREVET Zacharie, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Vice-président ;
FAME NDONGO Jacques, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Vice-président ;
BAPES BAPES Louis, Ministre des Enseignements Secondaires, Vice-président ;
BIDOUNG MKPATT Pierre Ismaël, Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, Vice-président.

Cellule Opérationnelle

EDOA Gilbert Didier, Secrétaire Général du MINEPAT ;
TAMBO LEKE Ivo, Secrétaire Général du MINEDUB ;
NGOBO EKOTO J.A., Secrétaire Général du MINEFOP ;
NGOMO Horace MANGA, Secrétaire Général du MINESUP ;
POUGOUE Paul Gérard, Secrétaire Général du MINESEC ;
YERIMA Joseph, Secrétaire Général du MINJEC ;
EKO AKOUFANE, Secrétaire Général du MINADER ;
Pr. KOULA SHIRO, Secrétaire Général du MINSANTE ;
EBELLE ETAME PR, Secrétaire Général du MINRESI ;
ABOUTOU Rosalie, Secrétaire Général du MINAS ;
EBANG MVE Urbain Noël, Secrétaire Général du MINFI.

Secrétaires Techniques

OWOTSOGO ONGUENE Ambroise, Secrétaire Technique ;
BIOCK Michel, Secrétaire Technique Adjoint (MINESEC) ;
FOUDA NDJODO Marcel, Secrétaire Technique Adjoint (MINESUP) ;
INACK INACK Samuel, Secrétaire Technique Adjoint (MINEFOP).

Membres :

MINEDUB :

TCHAMENI Apollinaire, Expert Sectoriel ;
TAMO ;
TCHONANG Claude ;
NDJONMBOG Joseph Roger ;
MUNDI Hortensia ;
BIETEKE Antoine-Marie ;

BOBBO MAMOUDOU ;
ALIOUM ;
BELIBI Christine.

MINESEC :

MBASSI TSALLA Bertin Barnabé, Expert sectoriel ;
UM NSOA Ruben ;
John TAMBE ABIA ;
GABFOUBE Victor ;
NOAH Albert.

MINESUP :

FIRISSOU WINA Blaise, Expert sectoriel ;
KPWANG K. Robert ;
NGA NDJOBBO Patrick Marie ;
WANAH LITUMBE Theresia ;
MBOCK Pierre Olivier.

MINEFOP :

NGATHE KOM Philippe, Expert sectoriel ;
NJOYA Jean ;
OUWE Louise Honorine ;
DONFACK TSAMO Lydie.

MINJEC:

NDONGO MINSOKO, Expert sectoriel ;
SANDTOUGOU Serge.

MINEPAT:

KWADIO Hervé;
HOLL ;
CHAMENI NEMBUA Celestin ;
NEGEM Eric ;
BOUBAKARI B.
OWOUNDI Joseph Parfait.

MINAS:

BALOG BALOG Constantin ;
MBOGO Etienne.

Entité de Supervision

Banque Mondiale

Sosale SHOBHANA ;
Mamy RAKOTOMALALA ;
Vincent PERROT.

Agences de Coordination

UNESCO

Benoit SOSSOU, Représentant Résident ;
Albert MENDY ;
Jean Bosco KI ;
KAMWA Brice ;
AKEBANA Lucienne.

UNICEF

GOEFF WIFFIN, Représentant Résident ;
Vijitha EYANGO ;
Yannig DUSSART.
Brigitte Matchinda

CONSULTANTS :

Alain MINGAT ;
Serges CUENIN ;
François ROBERT ;
Patrick FILLION.

SOMMAIRE

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	8
LISTE DES TABLEAUX.....	10
FIGURES, GRAPHIQUES ET ENCADRES.....	11
DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS DU SECTEUR.....	12
INTRODUCTION GENERALE	16
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION.....	18
CHAPITRE 1 : CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	19
1.1.Contexte démographique	19
1.2.Contexte sanitaire.....	19
1.3.Contexte des risques.....	19
1.4.Contexte macro-économique.	20
1.5.Contexte des finances publiques	20
1.6.Contexte institutionnel.	21
1.7.Contexte de l'emploi.....	22
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC.....	23
2.1. Organisation et structure du système d'éducation et de formation.....	23
2.1.1 Organisation du système d'éducation et de formation.....	23
2.1.2 Structure du système éducatif.	23
2.2. Analyse des scolarisations	27
2.2.1 Evolution des effectifs scolarisés de 2006 à 2011	27
2.2.2 Profils de scolarisation	27
2.2.3 Taux de scolarisation.	29
2.2.4 Disparités par niveaux d'études et types d'enseignement.	29
2.2.5 Enfants non scolarisés.....	31
2.2.6 Adultes analphabètes.....	31
2.3.Efficacité interne.	31
2.4 Qualité du service éducatif.....	33
2.4.1 Approche par les moyens.....	33
2.4.2 Approche par les résultats.	34
2.5.1. Insertion socio professionnelle.....	36
2.5.2 Evolution des salaires.....	37
2.5.3 Rôle du secteur informel non agricole.	37
2.6.1 Gestion administrative.	38
2.6.2 Participation des communautés à la gestion.	39
2.6.3 Gestion pédagogique.....	40
2.7.Coûts et financement de l'éducation et de la formation.....	40
DEUXIEME PARTIE : CADRE STRATEGIQUE.....	45
CHAPITRE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ET PRINCIPES DIRECTEURS.....	49
3.1. Grandes orientations de la politique éducative.	49
3.2. Principes directeurs	50
3.2.1.- Renforcement de l'éducation civique à tous les niveaux d'éducation et de formation	50
3.2.2. Renforcement du bilinguisme	50
3.2.3.- Orientation du système éducatif et de formation vers la croissance et l'emploi	51
3.2.4.- Réduction de toutes sortes de disparités	51
3.2.5.- Encouragement de l'offre privée d'éducation	51
3.2.6.- Partenariat efficace et bien coordonné.....	51
3.2.7.- Redevabilité	51

3.2.8.- Renforcement de la gestion décentralisée/déconcentrée	52
3.2.9.- Promotion des langues et des cultures nationales.....	52
3.3. Continuité et réformes dans les politiques éducatives.	52
CHAPITRE 4 : AXES STRATEGIQUES	54
4.1. ACCES ET EQUITE	55
4.2. QUALITE ET PERTINENCE	71
4.3. GOUVERNANCE ET PILOTAGE.....	83
CHAPITRE 5 : COÛTS, FINANCEMENT ET SOUTENABILITE DU PLAN.....	98
5.1. Coûts et financement à long terme.....	98
5.2. Coûts et financements à court terme.....	99
TROISIEME PARTIE : CADRE OPERATIONNEL DE SUIVI/EVALUATION DE LA STRATEGIE	103
CHAPITRE 6 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	104
6.1 Cadre de mise en œuvre.....	104
6.2. Plan de mise en œuvre.....	104
6.2.1. Programmes et projets.....	104
6.2.2. Indicateurs de suivi.....	104
6.2.2. Critères de priorisation des projets.....	105
6.3. Aspects organiques.....	105
6.4. Aspects fonctionnels.....	106
CHAPITRE 7 : DISPOSITIFS DE SUIVI/EVALUATION	107
7.1. Modalités de suivi.....	107
7.2 Evaluation de la stratégie.....	107
7.2.1. Modes d'évaluation.....	108
7.2.2. Outils de suivi/évaluation.....	108
7.2.3 Indicateurs de suivi/évaluation.....	109
7.3. Cadre de concertation et de partenariat avec les donateurs.....	114
7.3.1. Coordination des services ministériels déconcentrés comme pôles intégrés de mise en œuvre. 114	
7.3.2. Equité et approche participative.....	114
ANNEXES.....	118
SIMULATION FINANCIERE DES POLITIQUES	122

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADEA	Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
APEE :	Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
AGR	Activités Génératrices de Revenus
A/L	Advanced Level
BAD	Banque Africaine de Développement
BEPC :	Brevet d'Études du Premier Cycle
BIP	Budget d'Investissement Public
CAF :	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPIEMP :	Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Partenariats
CEBNF	Centre d'Éducation de Base Non Formelle
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CITE	Classification Internationale Type de l'Éducation
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CEP	Certificat d'Études Primaires
CM1	Cours Moyen 1 ^{ère} année
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} année
CNQC	Cadre National des Qualifications et des Certifications
CP	Cours Préparatoire
CPC	Centre Préscolaire Communautaire
CPS	Cours Préparatoire Spécial
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECAM 3 :	Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENIEG :	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
ENS	Ecole Normale Supérieure
GCE	General Certificate of Education
O/L	Ordinary Level
FTI	FastTrack Initiative
FSLC	First School Leaving Certificate
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
GLQA	Gestion Locale de la Qualité des Apprentissages
IGE	Inspection Générale des Enseignements
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LMD	Licence Master Doctorat
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP :	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINPAT :	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires

MINESUP :	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINJEC :	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
ND	Non Déterminé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi/Evaluation
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PTA	Parents and Teachers Association
PTAB	Plan Triennal d'Actions Budgétisé
REM	Rapport Elèves/Maître
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et de l'Emploi
SIGE	Système d'Information et de Gestion de l'Éducation
SSE	Stratégie du Secteur de l'Éducation
SIL	Section d'Initiation au Langage
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
UNESCO :	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
ZEP :	Zone d'Éducation Prioritaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales données macro-économiques.....	20
Tableau 2 : Evolution des finances publiques et de la dépense pour l'éducation (exécution)	21
Tableau 3 : Evolution des parts du public et du privé dans les établissements	27
Tableau 4 : Evolution des effectifs scolarisés par niveau d'enseignement et de formation entre 2006 et 2011.	28
Tableau 5 : Evolution du TBS par niveau d'enseignement et de formation	29
Tableau 6 :Part des élèves scolarisés aux divers niveaux d'études selon leurs caractéristiques sociales et géographiques.....	29
Tableau 7 : Caractéristiques de la population analphabète âgée de 15 à 45 ans	31
Tableau 8 : Eléments d'efficacité interne en 2010/2011	32
Tableau 9 : Evolution de l'efficacité interne globale.	32
Tableau 10 : Moyens mis à la disposition des établissements scolaires publics (2010-2011)	33
Tableau 11 : Modélisation multivariée du score d'acquisitions individuelles.	34
Tableau 12 : Bilan formation-emploi : flux en base annuelle entre 2005 et 2010.....	36
Tableau 13 : Evolution des déséquilibres quantitatifs entre formation et emploi en une dizaine d'années pour la population active 15-59 ans.	37
Tableau 14 : Structure des dépenses courantes (2011).....	40
Tableau 15 : récapitulatif des axes stratégiques et objectifs :.....	54
Tableau 16 : Disparités en matière de scolarisation	58
Tableau 17 : Profils de scolarité à moyen et à long terme	62
Tableau18 : Rythme d'accroissement des dépenses d'éducation.....	98
Tableau 19 : Dépenses courantes et en capital.	99
Tableau 20 : Aspects de mise en œuvre de la stratégie.....	106
Tableau 21 : Taux brut de préscolarisation par région et par sexe en 2010/2011	119
Tableau 22 :Demande potentielle pour le préscolaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions du pays	119
Tableau 23 :Population d'enfants scolarisables au primaire en 2010/2011	119
Tableau 24 :Demande potentielle pour l'enseignement secondaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions	120
Tableau 25 :Demande potentielle pour l'enseignement supérieur en 2010/2011 par sexe et suivant les régions	120

FIGURES, GRAPHIQUES ET ENCADRES

FIGURES

Figure 1 : STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS	25
Figure 2 : STRUCTURE OF THE CAMEROON EDUCATION SYSTEM	26

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Profil pseudo-longitudinal de la scolarisation au primaire et au secondaire.....	28
Graphique 2 : Distribution des enseignants dans les écoles primaires publiques (2010-2011).	38
Graphique 4 : Coût unitaire de scolarisation selon la taille du collège.....	38
Graphique 3 : Rapport élèves-enseignants selon la taille du collège.....	38

ENCADRES

Encadré 1 : Points forts du système.	43
Encadré 2 : Points faibles du système.	43
Encadré 3 : Opportunités.	44
Encadré 4 : Reformes envisagées en matière d'accès et d'équité dans les structures d'éducation et de formation	71
Encadré 5 : Réformes majeures envisagées en matière de qualité et de pertinence.....	81
Encadré 6 : Réformes majeures en matière de gouvernance et de pilotage.	95
Encadré 7 : Priorités de la politique sectorielle 2013-2020.....	96

DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS DU SECTEUR

Enseignement formel : enseignement dispensé dans le système des écoles, des collèges, des universités et des autres établissements éducatifs formels. Il constitue normalement une échelle continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant en général, entre cinq et sept ans et se poursuivant jusqu'à 20 ou 25 ans. Dans certains pays, ses échelons supérieurs sont constitués de programmes organisés alternant emploi et enseignement scolaire ou universitaire à temps partiel : ces programmes sont désignés dans ces pays par l'expression de « système dual » ou par des formulations équivalentes.

Enseignement non formel : toute activité éducative organisée et durable qui ne correspond pas exactement à la définition de l'enseignement formel donnée ci-dessus. L'enseignement non formel peut donc être dispensé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'établissements éducatifs et s'adresser à des personnes de tout âge. Selon les spécificités du pays concerné, cet enseignement peut englober des programmes d'alphabétisation des adultes, d'éducation de base d'enfants non scolarisés, d'acquisition de compétences utiles à la vie ordinaire et professionnelle, et de culture générale.

Ainsi défini, l'enseignement non formel comprend : l'alphabétisation (des jeunes et des adultes) ; la formation professionnelle (dans toutes ses typologies et modalités).

Alphabétisation : Pour le dictionnaire Microsoft Encarta (2009 : 01) l'**alphabétisation** est « l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux adultes et aux adolescents qui n'ont pas été scolarisés ». Cette définition ne fait pas mention du calcul qu'elle considère comme une forme d'écriture.

Alphabétisation fonctionnelle : *Le guide de l'alphabétiseur* du PNA (2006 :07) la définit comme une forme d'éducation, de formation et d'instruction des jeunes et des adultes qui se pratique en dehors des écoles classiques. Elle tient compte des problèmes réels des apprenants et vise leur épanouissement, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie.

Apprentissage : mode de formation où la pratique occupe au moins 80% du temps de formation. Ce mode n'exige pas a priori un niveau de formation de base élevé.

Enseignement professionnel : enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. Il permet le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers à travers les études techniques théoriques en rapport avec ce métier ou groupe de métiers. L'enseignement professionnel est diplômant.

Formation professionnelle : ensemble d'activités visant à assurer l'acquisition des connaissances (savoirs), des qualifications (savoir faire) et des attitudes (savoir être) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession avec compétence et efficacité. Ces activités peuvent correspondre à des types ou modes de formation variés (formation initiale ou formation continue) qui correspondent à des rafraichissements ou mise à jour des connaissances, compétences adaptées à un emploi. A la fin de la formation, on obtient soit un diplôme de qualification ou une certification.

Enseignement préscolaire : Le préscolaire est le premier niveau de l'éducation formelle. Il assure l'accueil, l'encadrement, la survie, la protection et le développement des enfants de la naissance à

l'âge de 6 ans non révolus¹. Sa durée est de 2 ans ou 3 ans dans certains cas dans le secteur privé. L'âge d'admission est de 4 ans dans le public même si dans certaines écoles privées, les enfants sont admis dès l'âge de trois ans.

Enseignement primaire : C'est le second niveau de l'éducation formelle. La durée du cycle primaire est de six ans. L'âge légal d'admission est de 6 ans et représente la seule condition d'inscription pour un enfant, qu'il ait suivi ou non l'enseignement maternel. Le diplôme de fin de cycle est le Certificat d'Études Primaires (CEP) pour le sous-système francophone ou le *First School Leaving Certificate* (FSLC) pour le sous-système anglophone.

Enseignement fondamental : Il couvre le cycle primaire d'une part et le premier cycle du secondaire d'autre part (sous cycle d'observation de 2 ans et sous cycle d'orientation de 3 ans).

C'est le socle commun de connaissances et de compétences minimales garanti à tout enfant par le système éducatif. Il a pour objectifs:
assurer la maturation de l'enfant dans la perspective de son insertion socioprofessionnelle;
préparer l'apprenant à se déterminer par rapport à l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel et formation professionnelle.

Enseignement secondaire : Partie médiane du secteur éducatif, le secondaire est chargé du développement de l'enseignement général, de l'enseignement technique et professionnel et de l'enseignement normal.

Enseignement secondaire général

Il est structuré en deux cycles. Le 1^{er} cycle dure quatre (04) ans dans le sous-système francophone et cinq (05) ans dans le sous-système anglophone. La fin du cycle est sanctionnée par le Brevet d'études du Premier Cycle (B.E.P.C) dans le sous-système francophone et le General Certificate of Education Ordinary Level (G.C.E/O.L) dans le sous-système anglophone.

Le second cycle dure 3 ans dans le sous-système francophone et est sanctionné par le baccalauréat tandis que dans le sous-système anglophone, il dure 2 ans et est sanctionné par le General Certificate of Education Advanced Level (G.C.E/A.L.).

Enseignement secondaire technique et professionnel

Il est destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. Comme l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel a deux cycles d'une durée de quatre (04) ans pour le premier et de trois (03) ans pour le second dans les deux sous-systèmes. Le premier cycle de l'enseignement technique est sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) et le second, par le Baccalauréat de Technicien, le Brevet de Technicien (BT), ou le Brevet Professionnel (B.P.). Il y a lieu de rappeler qu'à l'issue de la 2^{ème} année du second cycle, les élèves sont soumis à l'examen probatoire qui reste la condition d'accès en classe terminale.

Enseignement normal

L'enseignement normal s'occupe de la formation des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire général et technique. La durée de la formation varie de 1 à 3 ans en fonction du ni-

¹ Décret sur la protection de la petite enfance du 20 mars 2001

veau des élèves-maîtres à l'entrée (Baccalauréat ou GCE A/L 1 an, Probatoire 2 ans et BEPC, GCEO/L ou CAP, 3 ans.). Le diplôme délivré à la fin de la formation est le CAPIEMP (Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire) pour les Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) et le CAPIET (Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Technique) pour les ENIET.

Enseignement supérieur : il a pour mission fondamentale la production, l'organisation et la diffusion des connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles et éthiques pour le développement de la nation et le progrès de l'humanité. Le niveau minimum requis pour y accéder est le Baccalauréat ou le GCE A. Level. L'entrée est libre dans les Facultés mais conditionnée par l'admission à un concours pour les grandes écoles. L'enseignement supérieur est le degré le plus élevé de la composante formelle du système éducatif camerounais.

Éducation vient du mot latin « *educare* », action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un. L'éducation peut-être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des valeurs dont le but est de permettre à l'individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen.

Éducation de base non formelle : l'éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

Éducation civique : est définie comme un ensemble de connaissances, de compétences, de savoirs et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements à adopter en société par des citoyens. Elle permet une meilleure connaissance de l'environnement, la formation aux règles de la vie en société et la maîtrise par le citoyen de ses droits et devoirs.

Enfin, l'éducation civique, en tant que processus continu, permet à l'individu de développer des valeurs indispensables à l'exercice de la citoyenneté. Grâce à l'appropriation et à l'application de ces valeurs, il peut ainsi passer du statut d'individu à celui de citoyen (personne qui jouit de ses droits politiques et s'acquitte de ses devoirs envers sa patrie et exerce librement sa citoyenneté dans un Etat de droit).

Éducation extrascolaire : est appréhendée comme cette forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

Déscolarisé : il s'agit d'un individu qui est sorti du cadre scolaire formel avant la fin du cycle primaire.

Non scolarisé : se dit d'un individu qui n'a jamais été scolarisé.

Taux d'accès : Pour un niveau d'études donné, cet indicateur mesure la population des élèves non redoublants par rapport à la population en âge de fréquenter ce niveau d'études. Il se calcule en rapportant l'effectif des élèves non redoublants dans un niveau d'études donné à la population en âge

de fréquenter ce niveau. Comme indicateur du niveau de scolarisation, il est préférable au taux brut de scolarisation, en ce sens qu'il tient compte des déperditions scolaires.

Taux d'achèvement : proportion de la classe d'âge qui accède à un âge quelconque à la dernière année du cycle. On l'estime par le taux d'accès en dernière année du cycle.

Taux de rétention : Pour un cycle d'études, il est égal au pourcentage des élèves d'une classe d'âge qui, ayant été inscrits en première année du cycle au cours d'une année scolaire donnée sont parvenus finalement à la dernière année de ce cycle.

Taux brut de scolarisation (TBS) : Cet indicateur mesure pour un niveau d'études donné la population d'élèves scolarisés par rapport à la population totale de cette tranche d'âge. Exemple dans le primaire, ce taux est égal au nombre d'élèves multiplié par 100 et divisé par la population de 6 à 11 ans.

Taux de transition : proportion des élèves qui arrivent à passer d'un cycle d'études à un autre.

ZEP : zone accusant un retard de scolarisation par rapport à la moyenne nationale. En font partie les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême Nord et du Nord ainsi que les poches de sous scolarisation autour des grands centres urbains et les zones frontalières.

INTRODUCTION GENERALE

Sur la période 2006-2011, le Cameroun a élaboré et mis en œuvre une politique sectorielle de l'éducation, ancrée sur les orientations du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les résultats mitigés de l'économie camerounaise, illustrés d'une part, par une croissance atone et en baisse tendancielle depuis les années 2000, et d'autre part par l'absence de progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté, ont conduit à une réorientation des choix en matière de politique économique.

En adoptant le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Gouvernement a pris l'option d'une politique économique promotrice d'une croissance forte, source de création de richesses et d'emplois, et pré requis à la redistribution des revenus et à la réduction de la pauvreté.

Cependant, une précaution essentielle à la mise en œuvre du DSCE est l'actualisation de toutes les stratégies sectorielles, dont celle de l'éducation afin de lui donner une vue holistique et cohérente dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du secteur, en étroite relation avec l'ambition du Cameroun de devenir un pays industrialisé à l'horizon 2020.

Le présent document de stratégie s'inscrit dans une perspective de respect du dispositif qui soutient l'architecture et les orientations de la politique globale de l'éducation en ce qui concerne notamment la Constitution, la Loi d'Orientation de l'éducation de 1998, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 2001, les engagements internationaux du Cameroun, les OMD et les piliers du DSCE. Tout en se conformant au dispositif ci-dessus évoqué, ce document de stratégies se situe dans la continuité de la stratégie élaborée en 2006.

L'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation s'est inspirée du Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun élaboré par le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Elle s'est faite suivant un processus participatif qui a impliqué le gouvernement représenté par l'équipe nationale mise sur pied à cet effet, les PTF et la communauté éducative nationale (ONG, Organisations de la société civile, syndicats, APEE, Représentants des minorités et acteurs publics et privés du secteur de l'éducation et de la formation).

Avec la communauté éducative nationale, ce processus s'est articulé autour de la tenue de consultations régionales et nationale. Les consultations régionales se sont tenues dans les quatre grands pôles régionaux suivants :

Douala pour les régions du Littoral et de l'Ouest ;
Buéa pour le Nord ouest et le Sud Ouest ;
Bertoua pour le Centre, le Sud et l'Est ;
Garoua pour l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême Nord.

Elles ont été couronnées par la tenue à Yaoundé d'une consultation nationale. Ces rencontres ont été l'occasion pour la communauté éducative nationale dans son entièreté de faire état de ses préoccupations par rapport aux dysfonctionnements du système éducatif et des attentes qu'elle fonde sur ce dernier. Les contributions qui en ont résulté ont permis d'enrichir le diagnostic et la formulation des politiques.

Avec les PTF, ce processus a consisté en une assistance et des concertations permanentes en marge de leur participation active aux consultations régionales et nationale.

De ce processus, est résulté un premier draft de document de stratégie qui a été partagé avec les membres du Groupe Local d'Éducation (GLE), la communauté éducative nationale et les PTF. Chacune de ces parties prenantes a formulé des observations qui ont été intégrées dans le document final. Celui-ci a été validé par le Comité de Pilotage chargé de la coordination, du suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation, présidé par le Ministre de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire puis endossé par les PTF.

Outre le contexte d'évolution du secteur de l'éducation qui est influencé par l'environnement économique, démographique et social ainsi que les perspectives économiques, le processus d'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation, s'est déroulé en trois grandes phases : l'élaboration du diagnostic, la formulation des politiques organisée autour des axes stratégiques et l'évaluation de leurs coûts sur la base des simulations financières, l'élaboration du plan d'actions.

Le présent document de stratégie qui en a résulté se structure en trois grandes parties.

La première partie présente le contexte d'évolution du secteur de l'éducation, d'une part, et le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation, d'autre part. Ce contexte prend en compte l'environnement démographique, sanitaire, macro-économique, ainsi que le contexte institutionnel et la situation de l'emploi. Quant au diagnostic, il fait l'analyse des scolarisations et examine la qualité des services éducatifs en relation avec la gouvernance du système.

La deuxième partie fait un rappel des grandes orientations de la politique sectorielle et des principes directeurs qui encadrent le fonctionnement du secteur. Cette deuxième partie aborde aussi les axes stratégiques de l'accès et de l'équité ; la qualité et la pertinence ; la gouvernance, le pilotage et les mécanismes de financement du secteur de l'éducation et de la formation.

La troisième et dernière partie quant à elle porte essentiellement sur le cadre de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Elle dévoile le dispositif institutionnel et les modalités de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

Ce document de stratégie se termine par les annexes ci-après : le cadre des résultats de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation, les simulations financières des politiques proposées, le plan triennal d'actions budgétisées.

Ce document de stratégie sectorielle est donc à la fois :

Un cadre intégrateur des actions de développement de l'éducation en cohérence avec les objectifs de développement nationaux ;

Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement ;

Un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs, notamment ceux provenant du PME ;

Un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme du secteur de l'éducation et de la formation ;

Un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement du secteur.

Il constitue en somme le cadre d'orientation de l'action du gouvernement dans le secteur de l'éducation et de la formation pour les dix prochaines années.

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION

CHAPITRE 1 : CONTEXTE GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le contexte général dans lequel se déploie le secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun est influencé par plusieurs facteurs dont les principaux sont d'ordre démographique, sanitaire et économique.

Contexte démographique

La population du Cameroun a atteint 20 millions d'habitants en 2011. Elle s'accroît toujours mais à un taux en baisse, puisque la transition démographique² commence à être observée dans les années 90. Pour la période 2010-2020, le taux annuel de croissance est estimé à 2,1%, ce qui correspond à un accroissement d'environ 420 000 habitants par an. Cet accroissement est marqué dans la tranche jeune de la population. Puisque les jeunes représentent plus de 50 % de cette population, on est en droit de s'attendre à une demande d'éducation élevée³, requérant des pouvoirs publics des réponses en termes de création des établissements scolaires, d'infrastructures et d'équipements, d'allocation de ressources humaines, financières et matérielles.

En six décennies, la population urbaine s'est accrue à un rythme accéléré, passant de 14% en 1950 à 58% en 2010. Cette tendance devrait se poursuivre entre 2010 et 2020.

La population est inégalement répartie sur le territoire : l'écart extrême entre les régions est de l'ordre de 1 à 6. Ce qui est générateur de disparités en matière d'éducation.

Contexte sanitaire.

Le paludisme, le VIH/SIDA et les IST représentent une contrainte majeure pour le système. Dans la population totale, le taux de séroprévalence est de 6,8% pour les femmes et de 4,1% pour les hommes en 2009. Globalement, ces maladies se traduisent par un nombre élevé d'orphelins et d'enfants vulnérables : de 9 à 12% pour la population âgée de 6 à 11 ans. Ceci a un impact négatif sur le déroulement des scolarités, se traduisant par de nombreux abandons chez les élèves, l'irrégularité des enseignants et une couverture insuffisante des programmes.

Contexte des risques.

La situation géographique du Cameroun à mi-chemin entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord, en fait une terre de diversité. Cette diversité est à la fois humaine, climatique, biogéographique et même géologique, justifiant ainsi l'appellation «d'Afrique en miniature ». En même temps que cette diversité est source de richesse, elle est aussi un facteur de risque.

Les principaux risques auxquels le Cameroun est exposé sont naturels, technologiques sociaux et sanitaires. Les risques naturels peuvent être géologiques (éruptions volcaniques, émanations de gaz, ruptures de barrages naturels, mouvements de terrain), climatiques (inondations, sécheresse, tempêtes) écologiques (invasions des pachydermes, des acridiens, des oiseaux granivores et des chenilles).

² C'est la phase de passage d'un régime démographique à forte croissance à un régime démographique à faible croissance.

³ Cf. Annexes.

Les risques technologiques renvoient aux accidents de la circulation (route, chemin de fer, mer et air), aux accidents industriels (incendies, déchets toxiques, radiations dangereuses, effondrement d'édifices, stockage de produits dangereux, marées noires).

Les risques sociaux quant à eux concernent l'afflux des réfugiés, des retournés, des conflits inter ethniques, les conflits agriculteurs/éleveurs, les feux de brousse, les émeutes).

Les risques sanitaires enfin intègrent les épidémies, les intoxications alimentaires et les épizooties.

Les risques faisant référence à des événements dont l'occurrence et l'intensité sont difficilement prévisibles, il convient de mettre en place des mécanismes d'intervention qui ont jusque-là fait défaut au système éducatif, afin de prévenir et d'atténuer le cas échéant leur impact sur l'organisation des enseignements.

Contexte macro-économique.

A l'exception de l'année 2009 où il a diminué, le produit intérieur brut exprimé en monnaie constante s'est accru chaque année depuis 1995. Depuis 2009, il s'accroît à un taux annuel moyen proche de 5%.

Le PIB par habitant a connu une progression de près de 25% en 22 ans mais avec des variations importantes puisqu'il a diminué de 0,5% par an en moyenne entre 2005 et 2010. Depuis 2009, il a progressé à un taux annuel de 1,7% mais ce n'est qu'en 2012 qu'il a retrouvé son niveau de 2007 en monnaie constante.

Tableau 1 : Principales données macro-économiques

Années	PIB (milliards FCFA de 2011)		Population (milliers)		PIB/hab (FCFA de 2011)	
	Valeurs	Taux annuel de croissance	Valeurs	Taux annuel de croissance	Valeurs	Taux annuel de croissance
1995	6 858	4,7%	13 940	3%	492 000	1,7%
2000	8 614	4,0%	15 678	2,4%	549 000	1,6%
2005	10 483		17 554		597 000	
2006	10 698		17 948		596 000	
2007	11 174		18 350		609 000	
2008	11 378	1,8%	18 759	2,25%	607 000	-0,5%
2009	10 886		19 175		
2010	11 423		19 599		583 000	
2011	12 016	5,2%	20 030	2,2%	600 000	2,9%
2012	12 526	4,2%	20 469	2,2%	612 000	2,0%

Source : RESEN Cameroun, 2013.

Contexte des finances publiques

Les recettes de l'Etat ont progressé significativement depuis 1995 en termes réels sous l'influence de deux facteurs : i) la hausse du PIB et ii) celle de la pression fiscale exercée sur ce PIB. Cette dernière est passée de 11% à la fin des années 90 à 12,4% depuis 2011.

On constate toutefois une stagnation des recettes de l'Etat par habitant depuis 2005 : environ 110 000 FCFA contre 55 000 FCFA en monnaie constante à la fin des années 90. Cette stagnation est susceptible de limiter la marge de manœuvre de l'Etat.

Les dépenses de l'Etat ont évolué positivement depuis une vingtaine d'années sous l'influence de deux facteurs : i) les recettes, qui ont progressé jusqu'en 2005 et ii) la baisse du service de la dette publique depuis 2000 et surtout depuis 2005 avec l'extinction de la dette extérieure : le service de la dette représentait 60% des dépenses courantes en 1995 et seulement 14% en 2012. En conséquence,

les dépenses opérationnelles courantes de l'Etat par habitant ont été multipliées par 2,7 en termes réels entre 2005 et 2010 (de 29 000 FCFA à 81 000 FCFA).

Les dépenses courantes d'éducation exprimées en fonction des dépenses opérationnelles de l'Etat, c'est-à-dire hors service de la dette, ont connu une évolution contrastée au cours de la période 1995-2011 : i) une progression très rapide jusqu'en 2002, de 35% à 46%, alors que le service de la dette représentait un poids considérable pour l'Etat; ii) une diminution depuis 2002, de 46% à 21% en 2011, suite à la réduction rapide de la dette publique.

Tableau 2 : Evolution des finances publiques et de la dépense pour l'éducation (exécution)

Années	Dépenses de l'Etat (milliards FCFA courants)			Dépenses d'éducation de l'Etat (Milliards FCFA courants)				Ratios des dépenses pu- bliques	
	Dépenses courantes	Dépenses opérationnelles (*)	Dépenses en capital	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Dépenses totales	Dépenses courantes en F 2011	Dépenses totales éducation /PIB	Dépenses courantes éducation /Dépenses opérationnelles de l'Etat
1995	496	194	47	67	9	75	101	1,7%	35%
2000	612	304	156	137	14	152	179	2,3%	45%
2002	625	426	178	196	21	217	242	2,9%	46%
2007	1 387	824	342	226	21	247	278	ND	27%
2008	1 575	998	480	299	41	340	320	3,3%	30%
2009	1 578	1 261	463	327	76	402	340	3,6%	26%
2010	1 772	1 395	561	354	44	398	365	3,4%	25%
2011	1 888	1 628	566	343	30	373	343	3,0%	21%

Source : RESEN Cameroun, 2013. (*) : Hors service de la dette.

En résumé, après avoir augmenté de manière continue jusqu'en 2007, les dépenses courantes de l'Etat pour l'éducation ont enregistré une baisse à partir de 2008. Cette faiblesse dans le financement public de l'éducation est perceptible dans la part du PIB allouée au secteur qui se situe autour de 3% alors que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne et des pays émergents hors Afrique se situe aux environs de 4,4%, soit un effort supérieur de plus d'un tiers.

Contexte institutionnel.

La gestion du secteur éducatif est assurée par cinq (5) ministères : le Ministère de l'Éducation de Base pour la partie basse, le Ministère des Enseignements Secondaires pour la partie moyenne et le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour la partie haute. A ceux-ci s'ajoutent le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle chargé, entre autres, de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique en charge de l'encadrement de la jeunesse non scolarisée. Bien que répondant à un souci d'efficacité et en dépit de l'existence d'un Secrétariat technique, cette multiplicité de départements ministériels consacre un fonctionnement hautement fractionné du secteur, rendant ainsi difficile sa coordination. Il en résulte la difficulté à disposer des données statistiques du secteur, les systèmes d'information existants ayant un caractère davantage sous-sectoriel d'une part, et, à procéder à la régulation des flux pourtant nécessaire, d'autre part. Les consultations régionales et nationale récemment tenues, ont relevé cet état de choses et ont fortement recommandé la création d'un Ministère de l'Éducation Nationale unique.

Contexte de l'emploi.

D'après les états généraux de l'emploi de 2005 et l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel de 2011, la population active s'est accrue de 65%, passant de 3,5 à 5,8 millions. Sa structure a été sensiblement modifiée : les effectifs ont peu baissé dans l'agriculture, ils sont restés stables dans l'industrie mais ont explosé dans le secteur informel qui occupe 90% des actifs surtout dans les grands centres urbains.

En valeur relative, la part de l'agriculture a été divisée par deux en 20 ans (de 58% à 32%), l'industrie a vu également sa part diminuer de près de la moitié (de 4,3% à 2,5%), les services quant à eux sont passés de 38% à 65% avec un doublement du secteur informel (de 24% à 48%).

L'économie est dominée par la très petite entreprise et la micro activité : en 2009, plus des 2/3 des entreprises recensées employaient entre 1 et 5 salariés et exerçaient essentiellement dans le secteur tertiaire.

Le secteur informel non agricole est caractérisé par une faible productivité apparente du travail. Après une forte baisse (division par 3 de la productivité) entre 1985 et 2000, une progression régulière mais lente a été observée entre 2000 et 2007.

Pendant de nombreuses années, ce secteur informel non agricole a accueilli beaucoup de sortants du système éducatif, souvent au prix d'une déqualification manifeste. Contrairement aux espoirs mis dans les années 80 sur le développement de ce sous-secteur, la pression des effectifs et l'absence d'une véritable diversification ont entraîné la baisse de la productivité du travail.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC

Le diagnostic a pour but de tirer les enseignements de la mise en œuvre des stratégies passées, d'analyser les forces et les faiblesses du système d'éducation et de formation, et d'en explorer les opportunités, aux fins de faciliter l'identification d'une politique éducative nouvelle qui devra corriger les faiblesses mises en évidence et permettre de progresser vers une meilleure couverture en termes d'effectifs ainsi que vers une meilleure qualité du service éducatif.

Après une brève présentation de l'organisation et de la structure du système éducatif, ce diagnostic portera sur six points :

les scolarisations (accès et rétention, disparités et équité) ;

l'efficacité avec laquelle les ressources sont utilisées ;

la qualité des enseignements ;

l'efficacité externe ;

la gestion, le pilotage et la gouvernance ;

le coût et le financement du secteur.

2.1. Organisation et structure du système d'éducation et de formation.

2.1.1 Organisation du système d'éducation et de formation.

Héritage de la double domination anglaise et française, le système éducatif camerounais est divers et multiple. Car à la dualité des langues d'enseignement et des modalités y afférentes, s'ajoute la diversité des ordres d'enseignement. On a ainsi d'un côté, l'ordre d'enseignement public, et de l'autre l'ordre privé comprenant le privé laïc, le privé confessionnel catholique, le privé confessionnel protestant et le privé confessionnel islamique.

En dépit de cette diversité, les orientations du système éducatif camerounais sont déterminées au niveau central de l'Etat qui, par voie législative ou réglementaire :

définit le régime de l'enseignement ;

arrête les programmes et les manuels scolaires ;

fixe les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des établissements scolaires privés ;

contrôle les établissements scolaires privés ;

régit les systèmes et les modalités d'évaluation des élèves et organise les examens officiels, organise l'année scolaire sur toute l'étendue du territoire national.

En définitive, l'Etat apparaît comme la principale institution organisatrice du système éducatif camerounais. Par ses orientations et ses décisions, il influence plus que tout autre agent ou institution, l'offre et la demande d'éducation. Il encourage particulièrement l'offre d'enseignement privé et cet ordre apparaît alors comme un partenaire privilégié.

2.1.2 Structure du système éducatif.

Les figures I et II permettent de visualiser la structure du système éducatif camerounais; il comprend deux sous-systèmes et s'applique au secteur public et au secteur privé. L'enseignement supérieur est dispensé dans huit universités d'Etat ainsi que dans un certain nombre d'institutions privées.

En plus de l'enseignement supérieur qui est commun, chaque sous-système se compose de cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le secondaire y compris l'enseignement normal, la formation professionnelle et l'alphabétisation.

L'enseignement maternel est le premier niveau d'éducation. Il a une durée de 2 ans, même si dans certains cas, cette durée peut atteindre 3 ans⁴. L'enseignement primaire, quant à lui dure 6 ans dans les deux sous-systèmes.

Si la durée totale de l'enseignement secondaire général est la même dans les deux sous-systèmes (7 ans), celui-ci se décompose différemment en sous-cycles (5 années d'études pour le premier cycle puis 2 années pour le second dans le sous-système anglophone ; 4 années pour le premier cycle puis 3 années pour le second dans le sous-système francophone). L'enseignement technique se décompose en deux cycles de 4 et 3 années d'études respectivement.

Le premier cycle du secondaire général est sanctionné dans le sous système francophone par le BEPC et par le General Certificate of Education Ordinary Level (GCE O/L) dans le sous-système anglophone. Le second cycle est sanctionné par le Baccalauréat dans le sous système francophone et par le General Certificate of Education Advanced Level (GCE A/L) dans le sous-système anglophone.

L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A/L, mais l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours. L'enseignement supérieur est subdivisé en trois niveaux conformément au système LMD (Licence, Master, Doctorat) adopté en 2007. Le cycle de Licence dure trois ans, le Master deux ans et le Doctorat trois ans.

La formation professionnelle a pour vocation d'assurer l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif concourant ainsi à la régulation des flux. Elle comprend les SAR/SM et les Centres de Formation Professionnelle Rapide. La durée de la formation varie entre 6 et 24 mois en fonction du niveau de base des postulants.

L'alphabétisation et l'éducation de base non formelle constituent des offres alternatives d'éducation et de formation dans le non formel. L'alphabétisation recouvre les activités portées vers l'acquisition de l'aptitude à lire, écrire et compter, d'une part, et le développement des compétences de vie courante ainsi que des activités génératrices de revenus (AGR), d'autre part. L'éducation de base non formelle est développée pour les enfants qui ne sont jamais allés à l'école ou qui en sont sortis prématurément à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité, pour ceux qui en ont des aptitudes, ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné. Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les centres d'alphabétisation non formelle (CAF), tandis que celles liées à l'éducation de base non formelle des enfants non scolarisés le sont dans les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF).

⁴ Dans les zones urbaines, il comprend trois niveaux : la petite section pour les enfants de trois ans, la moyenne section pour les enfants de quatre ans et la grande section pour les enfants de cinq ans.

Figure 1 : STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS

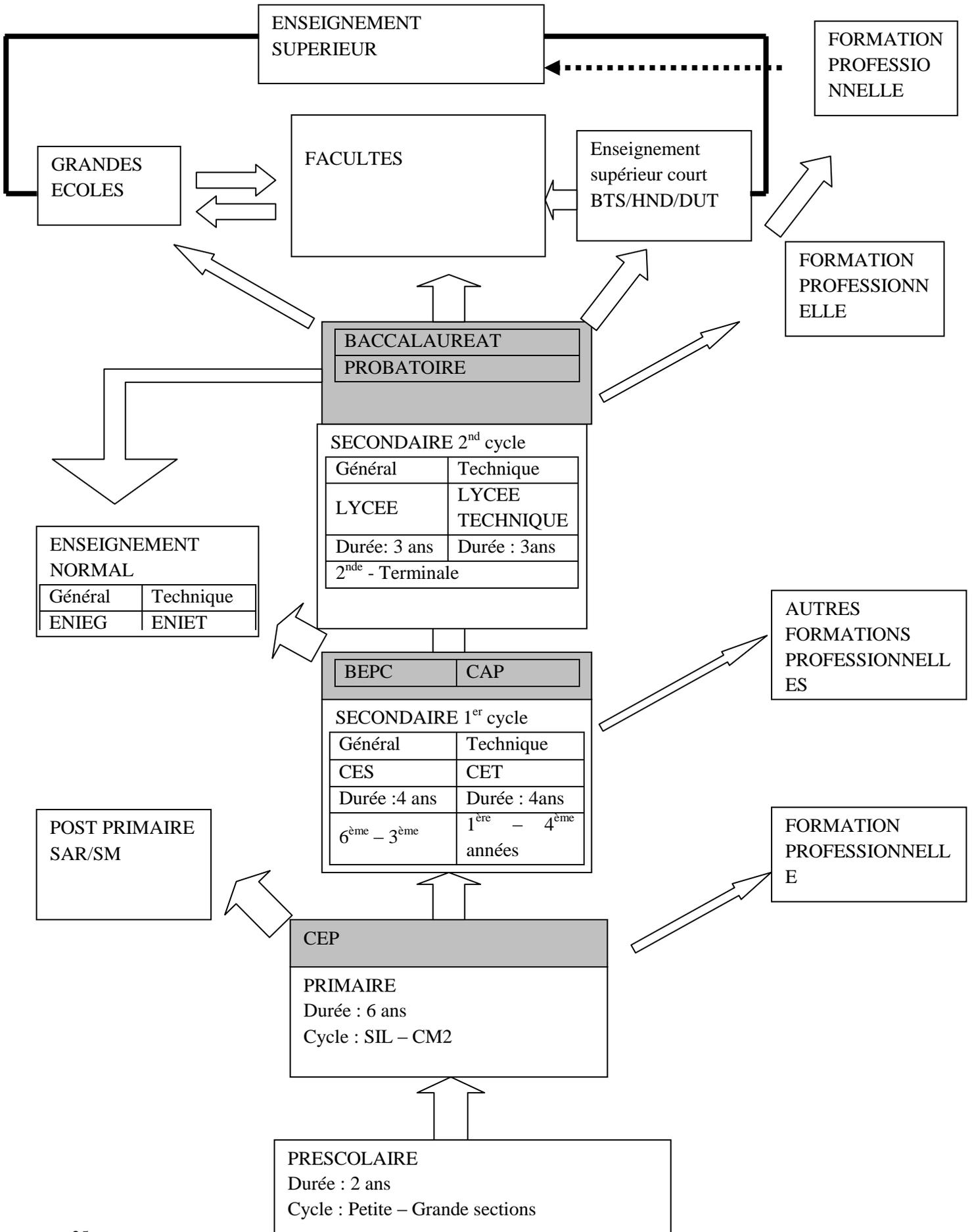
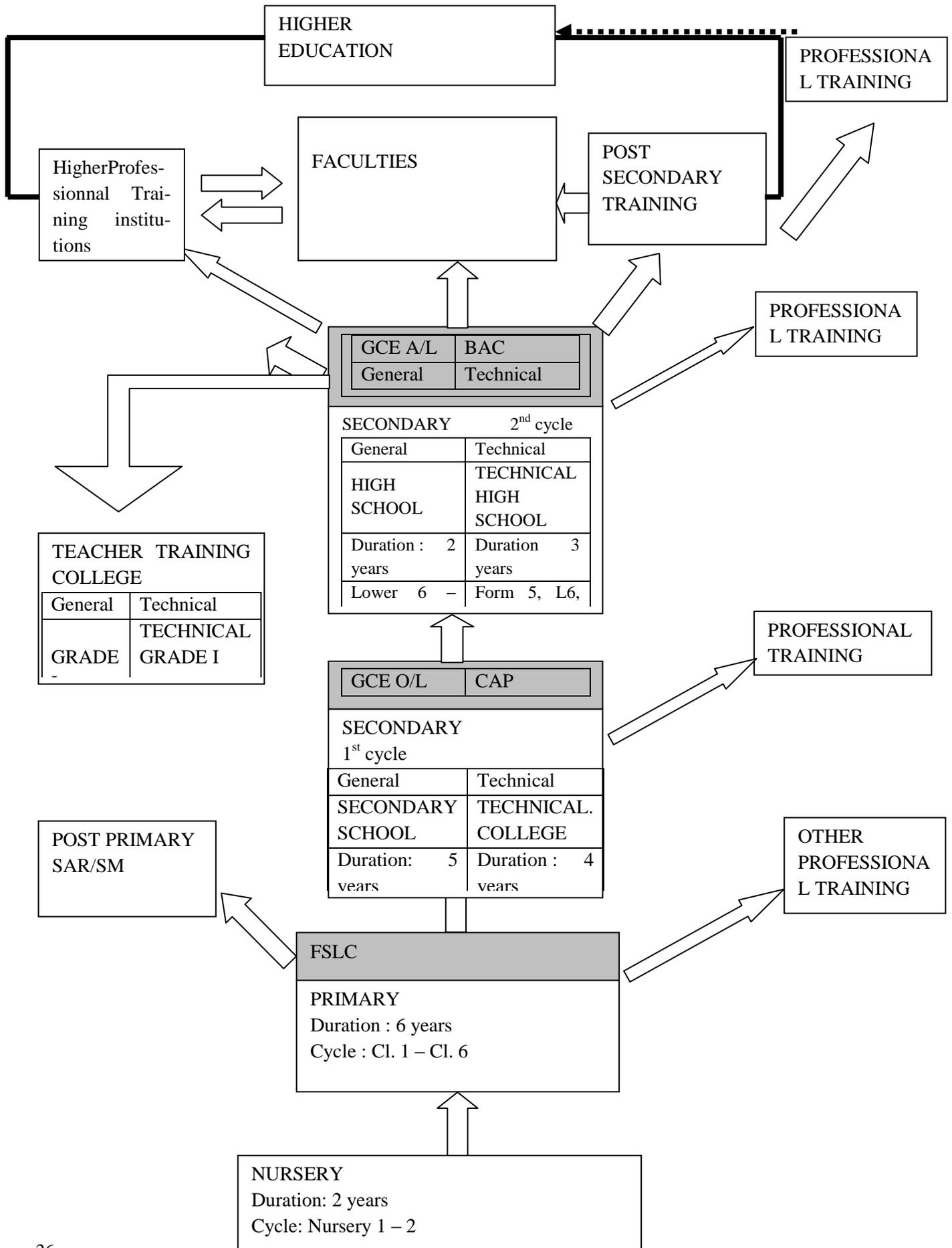


Figure 2: STRUCTURE OF THE CAMEROON EDUCATION SYSTEM



2.2. Analyse des scolarisations

2.2.1 Evolution des effectifs scolarisés de 2006 à 2011

En six ans, la progression des effectifs a été forte à tous les niveaux d'études sauf au primaire où elle a été plus modeste :

Préscolaire	+ 56%
Primaire	+ 14%
Secondaire. Général	+ 58%
Secondaire Technique	+75%
Supérieur	+ 85%

Cette progression s'est effectuée davantage dans les établissements privés, à l'exception du 1^{er} cycle du secondaire général et du secondaire technique où le nombre d'élèves dans le privé est resté stable sur la période étudiée.

Tableau 3 : Evolution des parts du public et du privé dans les établissements

Niveaux	Part du public		Part du privé	
	2006-2007	2010-2011	2006-2007	2010-2011
Préscolaire	38%	36%	62%	64%
Primaire	79%	78%	21%	22%
Secondaire général	77%	74%	23%	26%
Secondaire technique	71%	77%	29%	23%
Supérieur	88%	85%	12%	15%

Source : RESEN Cameroun, 2013.

2.2.2 Profils de scolarisation

Dans le primaire, le taux moyen d'accès est égal à 123%. Il a connu une forte progression depuis la suppression de l'écolage en 2000. Les entrées précoces et la persistance des entrées tardives expliquent ce niveau élevé. Le Document de stratégie sectorielle de l'éducation de 2006 a montré que si l'accès au cycle primaire n'apparaît plus comme un problème majeur pour le système éducatif camerounais, il reste en revanche caractérisé par des disparités régionales d'une part et entre les zones urbaines et rurales d'autre part. Le RESEN 2013 a ainsi identifié certaines populations encore pénalisées par un accès insuffisant.

Si l'on considère le parcours des élèves entre la première classe du primaire (SIL) et la classe terminale du secondaire, on observe une dégradation de la rétention à tous les niveaux d'études. Seulement 3 enfants sur 5 qui accèdent au primaire parviendront au cours moyen 2 et moins d'un sur 5 atteindra la classe terminale du secondaire. Le système opère donc une sélection forte qui résulte davantage des abandons en cours de cycle que d'un système de régulation à l'entrée de chaque cycle. Dans le 2^{ème} cycle du secondaire, une forte sélection s'opère juste avant l'année terminale avec l'examen « probatoire » alors qu'il aurait été souhaitable qu'elle s'opérât à l'entrée de ce cycle.

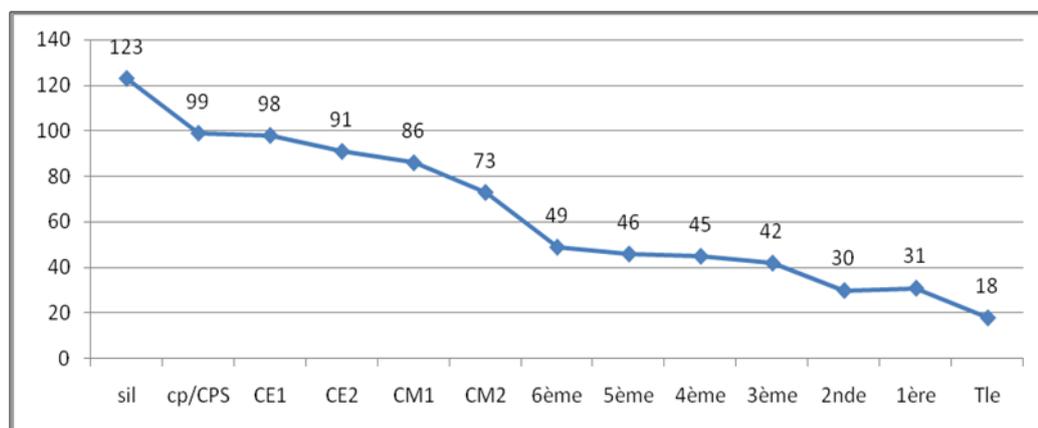
Tableau 4 : Evolution des effectifs scolarisés par niveau d'enseignement et de formation entre 2006 et 2011.

Niveau d'enseignement	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Préscolaire	217 283	263 855	287 885	316 722	339 585
Public	81931	90 558	97 881	109 770	122907
Privé	135 353	173 297	190 004	206 952	216678
Primaire	3 120 357	3 201 477	3 350 662	3 510 396	3 576 850
Public	2 468 202	2 509 958	2 580 010	2 719 294	2 781 332
Privé	652 155	691 519	770 652	791 102	795 518
Alphabétisation	63 738	96 262	160 000	97 027	81 377
Secondaire Général	792 476	913 521	1 009 784	1 114 549	1 252 592
1er Cycle	570 794	628 759	720 795	808 657	911 463
Public	439 961	452 939	600 177	608 420	688 100
Privé	130 833	175 820	120 618	200 237	223 363
2nd Cycle	221 682	284 762	288 989	305 892	341 129
Public	173 261	196 685	224 170	213 819	238 864
Privé	48 421	88 077	64 819	92 073	102 265
Secondaire Technique	184 434	213 245	258 868	274 938	321 860
1er Cycle	132 805	153 611	175 339	198 001	219 722
Public	94 549	110 030	136 066	156 783	182 727
Privé	38 256	43 581	39 273	41 218	36 995
2nd Cycle	51 629	59 634	83 529	76 937	102 138
Public	36 010	36 282	43 568	46 526	64 189
Privé	15 619	23 352	39 961	30 411	37 949
Formation Professionnelle	nd	32 317	44 420	49 442	54 000
Public	nd	14 008	14 002	13 238	12 500
Privé	nd	18 309	30 418	36 204	41 500
Enseignement Supérieur	132 101	150 932	182 353	209 043	244 229
Enseignement Supérieur général	111 025	126 924	147 153	168 264	196 461
Public	100 580	114 141	131 378	148 796	173 301
Privé	10 445	12 783	15 775	19 468	23 160
Enseignement Supérieur Technologique et Professionnel	21 076	24 008	35 200	40 779	47 768
Public	15 130	16 731	26 219	29 696	34 586
Privé	5 946	7 277	8 981	11 083	13 182

Source : Tableau élaboré sur la base des Annuaire statistiques publiés par le MINEDUB, le MINESEC et le MINESUP entre 2006 et 2011 et le MINEFOP.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le parcours scolaire moyen du primaire à la fin du secondaire.

Graphique 1 : Profil pseudo-longitudinal de la scolarisation au primaire et au secondaire



Source : Annuaire statistiques MINEDUB/MINESEC/Calcul du Secrétariat Technique.

2.2.3 Taux de scolarisation.

On note un accroissement de la participation à tous les niveaux d'enseignement :

Le taux brut de préscolarisation est passé de 17,5 % en 2006 à 28,8% en 2010.

Le TBS du primaire est resté supérieur à 100% au cours de la période considérée. Ceci s'explique par l'accès à ce niveau d'enseignement d'une partie des élèves à un âge en décalage avec l'âge officiel, et par la présence de redoublants.

Le TBS du secondaire est passé de 32 % en 2006 à 47% en 2010. Cette évolution résulte de l'élargissement de l'offre (publique et privée) à ce niveau d'enseignement.

La croissance des effectifs du supérieur a supplanté d'une part le rythme de progression de la population globale et d'autre part celui de la population scolarisable (19-24 ans) avec, comme conséquence, l'envolée du taux brut de scolarisation et du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants. Le TBS a connu une variation de 6 points entre 2006 et 2011 : Il était égal à 6,4% en 2006 et s'est établi à 11,8% en 2011, tandis que le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 725 à 1228 pour la même période.

Tableau 5 : Evolution du TBS par niveau d'enseignement et de formation

Niveau d'enseignement	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Préscolaire	17,5%	20,7%	25,3%	27,2%	28,8%
Primaire	101%	104%	103%	110%	111%
Secondaire Général	26,0%	29,3%	31,6%	34,1%	37,4%
1er Cycle	31,2%	33,6%	37,6%	41,2%	45,4%
2nd Cycle	18,2%	22,8%	22,6%	23,4%	25,5%
Secondaire Technique	6,1%	6,8%	8,1%	8,4%	9,6%
1er Cycle	7,3%	8,2%	9,2%	10,1%	10,9%
2nd Cycle	4,2%	4,8%	6,5%	5,9%	7,6%
Supérieur TBS	6,4%	7,3%	8,9%	10,1%	11,8%
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	725	811	960	1077	1228

Source : Calcul du Secrétariat Technique.

2.2.4 Disparités par niveaux d'études et types d'enseignement.

Après avoir examiné les scolarisations moyennes sans référence aux caractéristiques des individus concernés, cette section s'intéresse au schéma des scolarisations selon les caractéristiques sociales ou géographiques des individus. L'analyse est fondée i) sur les données figurant dans les annuaires statistiques des ministères et ii) sur les enquêtes ménages.

Tableau 6 :Part des élèves scolarisés aux divers niveaux d'études selon leurs caractéristiques sociales et géographiques

	Non Scolarisé Préscolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Population 4-25 ans
Nombres	4 199 067	4 009 969	1 418 037	619 230	174 022	10 420 325
Population Référence	-	3 619 106	1 918 683	1 272 648	1 300 000	-
TBS (%) ; Etudiants /100 000 hab.	-	110,8 %	73,9 %	48,7 %	864	-
Genre						
Fille	57,0 %	46,5 %	47,2 %	48,8 %	47,4 %	51,0 %
Garçon	43,0 %	53,5 %	52,8 %	51,2 %	52,6 %	49,0 %

	Non Scolarisé Précolaire	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	Population 4-25 ans
Milieu						
Urbain	40,1 %	44,2 %	62,4 %	82,6 %	97,2 %	48,2 %
Rural	59,9 %	55,8 %	37,6 %	17,4 %	2,8 %	51,8 %
Quintile de richesse						
Quint 1 (+ pauvre)	29,8 %	18,5 %	5,2 %	1,1 %	0,0 %	19,9 %
Quint 2	20,4 %	23,0 %	15,5 %	5,6 %	0,3 %	19,5 %
Quint 1 + Quint 2	50,2%	41,5%	20,7%	6,7%	0,3%	39,4%
Quint 3	18,5 %	22,7 %	21,0 %	12,1 %	2,4 %	19,8 %
Quint 4	17,4 %	19,8 %	29,2 %	32,0 %	23,8 %	20,9 %
Quint 5 (+ riche)	13,9 %	16,1 %	29,0 %	49,2 %	73,6 %	19,9 %
Quint 5 + Quint 4	31,3%	35,8%	58,3%	81,2%	97,3%	40,8%
Régions						
Adamaoua	5,9 %	5,1 %	3,6 %	3,1 %	1,3 %	5,0 %
Extrême Nord	30,4 %	16,8 %	7,5 %	4,1 %	2,9 %	20,0 %
Nord	16,3 %	12,3 %	6,0 %	3,4 %	0,4 %	12,3 %
Adamaoua + Ext. Nord + Nord	52,6%	34,2%	17,2%	10,7%	4,6%	37,4%
Centre	13,4 %	14,6 %	19,6 %	23,8 %	48,9 %	15,9 %
Littoral	10,0 %	10,8 %	16,2 %	20,5 %	22,1 %	12,0 %
Centre + Littoral	23,4%	25,5%	35,8%	44,4%	71,1%	27,9%
Est	4,2 %	4,9 %	4,2 %	3,7 %	0,8 %	4,4 %
Nord Ouest	6,2 %	10,5 %	12,3 %	11,8 %	4,5 %	9,0 %
Ouest	6,9 %	14,8 %	17,4 %	15,4 %	8,6 %	11,9 %
Sud	1,9 %	2,9 %	3,9 %	3,2 %	0,9 %	2,6 %
Sud Ouest	4,8 %	7,1 %	9,2 %	10,8 %	9,6 %	6,7 %
Rapport des chances						
Garçon/fille	0,8	1,2	1,2	1,1	1,2	1
Urbain/rural	0,7	0,9	1,8	5,1	37	1
(Q4 + Q5) / (Q1 + Q2)	0,5	0,9	5,5	37	-	1
(Cent+Lit)/(Ada+Ext-Nord+Nord)	0,6	1	2,8	5,6	21	1

Source : RESEN Cameroun, 2013.

L'analyse de ce tableau conduit aux conclusions suivantes : (i) les disparités liées au genre sont relativement modérées (ii) les disparités entre la localisation urbaine ou rurale sont plus manifestes. Mais ce sont les disparités liées à la richesse et aux régions qui sont, de loin, les plus prononcées.

On peut considérer que l'accès au cycle primaire est plus ou moins universel pour toutes les catégories de la population dans toutes les régions, à l'exception de celles qui sont localisées dans la zone septentrionale du pays (22 % de jeunes dans l'Adamaoua n'ont pas accès à l'école, 29 % dans l'Extrême-Nord). Ces retards vont s'accumuler puisque le taux d'achèvement du primaire est estimé à 58 % dans l'Adamaoua et à 46 % seulement dans l'Extrême-Nord (contre environ 95 % dans toutes les régions non septentrionales du pays). Le niveau de pauvreté des populations interfère aussi puisqu'on estime que si le taux d'achèvement du primaire est de l'ordre de 98 % pour un jeune du quintile de richesse le plus élevé résidant à Douala ou à Yaoundé, il n'est que de 28 % pour un jeune du quintile le plus bas résidant en zone septentrionale.

Des analyses complémentaires ont montré les rôles respectifs de l'offre et de la demande dans les scolarisations. Par exemple, dans la partie septentrionale du pays, des facteurs d'offre expliquent pour une part les retards de scolarisation observés par rapport aux autres régions. Mais les facteurs liés à la demande sont aussi importants : près de 20% des enfants ayant une école à proximité raisonnable de leur domicile ne la fréquentent pas.

Enfin, il apparaît qu'une part importante des disparités observées dans les parcours scolaires trouve son origine non pas dans la transition entre cycles d'études (30% de la sélection globale jusqu'au second cycle secondaire) mais surtout à l'intérieur des cycles (70% de la sélection globale). En particulier, la rétention au cours du 1^{er} cycle du secondaire est significativement difficile pour les jeunes ruraux et pauvres.

2.2.5 Enfants non scolarisés.

Il s'agit des enfants qui n'ont jamais été inscrits dans une école et de ceux qui ont abandonné leurs études primaires. On estime que le flux annuel de ces enfants est de l'ordre de 100 000 dont un peu plus de la moitié sont des déscolarisés. Ces enfants se recrutent massivement parmi les pauvres dans les zones rurales (82% des non scolarisés) et dans les régions septentrionales : l'Extrême-Nord compte à elle seule 53% des enfants non scolarisés. A ceux-ci s'ajoutent 9 200 enfants réfugiés non scolarisés dont 98% se retrouvent dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

La réduction de cette forme de disparités exige donc des actions volontaristes à plusieurs niveaux dans des domaines où la politique éducative peut être efficace.

2.2.6 Adultes analphabètes.

Le fait d'avoir étudié pendant un temps égal à une scolarité primaire complète ne garantit pas qu'on soit alphabétisé puisque 37% des adultes ayant suivi six années d'études ne peuvent pas lire une phrase simple. Cela ne veut pas forcément dire qu'ils ont atteint la dernière année du primaire mais seulement qu'ils sont restés dans ce cycle d'études durant six années.

Si l'on définit donc les analphabètes comme des personnes incapables de lire une phrase simple en la comprenant, leur nombre parmi la population de 15-45 ans est particulièrement élevé avec une différence notable entre les hommes et les femmes.

Tableau 7 : Caractéristiques de la population analphabète âgée de 15 à 45 ans

Genre	% de la population considérée comme analphabète	Effectif correspondant (en millions)
Homme	27,3%	1,1
Femme	41,7%	1,8
Ensemble	34,9%	2,9

Source : RESEN Cameroun, 2013.

Efficacité interne.

L'efficacité interne s'attache à mesurer la progression des élèves dans les cycles d'études afin de vérifier combien arrivent au terme de ces cycles et dans le nombre d'années prévu par la réglementation scolaire. Le tableau ci-dessous regroupe les indicateurs pertinents relatifs à l'efficacité interne pour les trois premiers cycles du système éducatif.

Les redoublements sont nettement plus nombreux en première et en dernière année du cycle primaire ainsi qu'en dernière année du premier cycle du secondaire comme cela est observé dans de nombreux pays. En revanche, dans le deuxième cycle du secondaire, les redoublements sont particulièrement élevés dans la classe de 1^{ère} qui est sanctionnée par un examen probatoire donnant accès à la classe terminale du cycle.

Selon les données de l'enquête ECAM3, reprises dans le tableau ci-après, la rétention est globalement bonne dans le primaire ; ce sont plutôt les redoublements qui réduisent l'efficacité globale dans ce cycle.

Par contre, l'analyse des données administratives⁵ la situe à un niveau inférieur. Ce qui laisse penser que c'est plutôt la rétention qui réduit l'efficacité interne de ce cycle, et non les redoublements. Ainsi, les politiques proposées découleront des résultats de l'analyse de ces dernières données.

Dans le secondaire, c'est davantage l'abandon que le redoublement qui explique la faible efficacité constatée, surtout dans le 2^{ème} cycle caractérisé par l'existence d'un examen sélectif non terminal.

Tableau 8 : Eléments d'efficacité interne en 2010/2011

Niveau d'études	Cycle primaire	Secondaire	
		Premier cycle	Second cycle
% de rétention sur le cycle	88,4 %	70,4 %	53,8 %
% moyen de redoublants	14,9 %	13,8 %	20,3 %
% de redoublants par année			
SIL/6ème/2 ^{nde}	16,7%	9,7%	10,1%
CP/5ème/1 ^{ère}	14,8%	7,8%	28,2%
CE1/4ème/Terninale	12,7%	12,9%	18,6%
CE2/3 ^{ème}	14,7%	23,5%	
CM1	12,9%		
CM2	17,6%		
Indice d'efficacité interne (%)			
. Global	79,8 %	71,7 %	56,8 %
. Avec seulement les abandons	93,8 %	82,6 %	70,0 %
. Avec seulement les redoublements	85,1 %	86,8 %	81,1 %

Source : RESEN Cameroun, 2013.

Dans l'enseignement supérieur public, les taux de redoublement sont très élevés : 30% en moyenne pour les quatre premiers niveaux d'études. Des écarts existent entre les facultés mais ils ne sont pas très importants en général. En revanche, le niveau 4 est caractérisé par des taux de redoublement nettement plus faibles (18%) contre 32% en moyenne dans les trois premiers niveaux.

L'évolution des indicateurs synthétiques sur près de dix ans montre que la situation s'est améliorée dans le primaire mais qu'elle s'est dégradée dans le secondaire, en particulier dans le 2^{ème} cycle avec une chute de près de 20 points de l'indicateur global.

Tableau 9 : Evolution de l'efficacité interne globale.

Indicateurs	Années	Primaire	Secondaire	
			1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle
Coefficient d'efficacité interne global	2002/2003	63,3%	81,0%	75,3%
	2010/2011	79,8%	71,7%	56,8%
Avec seulement les abandons	2002/2003	79,8%	90,9%	90,0%
	2010/2011	93,8%	82,6%	70,0%
Avec seulement les redoublements	2002/2003	75,3%	89,2%	83,7%
	2010/2011	85,1%	86,8%	81,1%

Source : RESEN Cameroun, 2013.

⁵ D'après l'annuaire statistique du MINEDUB (2011) le taux de rétention est de 65%.

2.4 Qualité du service éducatif

En première approche, la qualité peut être analysée à travers les moyens mis en œuvre dans les établissements pour l'enseignement ou la formation. Une vision complémentaire prend en compte les modes d'organisation et d'utilisation des moyens disponibles. Mais ces deux approches présentent des limites dans la mesure où des établissements ne disposant que de moyens modestes comparativement à d'autres arrivent pourtant à de meilleurs résultats.

Il faut donc compléter l'examen des moyens et de leur utilisation par une autre approche qui mesure les apprentissages tout en gardant à l'esprit que, bien que plusieurs voies puissent mener au même résultat, on ne peut déterminer à priori les voies optimales. Il convient aussi de rappeler que les résultats des élèves sont en premier lieu dépendants de leurs caractéristiques propres et de leur milieu socio-économique familial. Les variables de contexte scolaire, que nous examinons ici, viennent seulement s'ajouter à ce paramètre.

2.4.1 Approche par les moyens.

Certaines des ressources qu'utilise une école pour fonctionner peuvent avoir un impact sur la qualité des enseignements ou de la formation. Parmi les facteurs influençant les résultats des élèves, on retiendra ceux sur lesquels les responsables peuvent agir : l'environnement logistique de l'élève (qualité des constructions, présence d'eau, d'électricité, de latrines), l'existence d'une cantine et la disponibilité de matériels didactiques. Le tableau suivant regroupe, pour le primaire et le secondaire, quelques-uns de ces facteurs.

Tableau 10 : Moyens mis à la disposition des établissements scolaires publics (2010-2011)

Facteurs d'organisation scolaire	Primaire	Secondaire général et technique	
		1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle
Salles de classe en dur	69%	87%	
Nombre d'élèves par place	1,46	ND	
Disponibilité d'eau	29%	43%	
Branchement électrique	8%	83%	
Disponibilité de latrines	43%	ND	
Présence d'une cantine	2,3%	-	
Nombre d'élèves pour un des 4 manuels jugés essentiels et disponibles dans les écoles	3,8	-	
Nombre d'ateliers par établissement technique	-	1,2	
% d'enseignants financés par les parents	18%	38%	
Nombre d'élèves par enseignant (primaire) ou par division (secondaire)	53	61	46

Source : RESEN Cameroun, 2013.

En plus des données ci-dessus d'autres facteurs ont un impact sur la qualité des enseignements :

Il y a une grande dispersion selon les régions avec une accentuation lorsqu'on compare les divisions administratives plus petites (départements et a fortiori arrondissements).

Le milieu urbain/rural est aussi un critère important de dispersion.

Certains facteurs, tels que le temps scolaire, ne sont pas renseignés : classes à double flux, absentéisme des enseignants et des élèves. Sur ce dernier point, une enquête ponctuelle faite en 2010 a montré que seulement 72% des élèves inscrits dans les écoles primaires analysées étaient

présents le jour de l'enquête (68% dans le public et 84% dans le privé) mais seulement 40% dans deux régions septentrionales (Adamaoua et Extrême-Nord) contre 90% dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest. L'origine socio-économique des élèves interviendrait aussi puisque, dans le public, 73% issus du quintile le plus riche étaient présents contre 62% du quintile le plus pauvre.

Il existe des relations nombreuses entre les moyens disponibles, les dispositifs organisationnels et pédagogiques d'un côté et les acquisitions des élèves de l'autre.

La recherche apparaît ici aussi comme le parent pauvre du système éducatif. La revalorisation, la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche seraient à n'en point douter d'un apport important dans l'amélioration de la qualité et de la pertinence du système.

2.4.2 Approche par les résultats.

Deux types de mesures récentes (2010) des acquis scolaires dans le primaire ont été exploités et permettent de mesurer l'influence des variables du contexte scolaire. Les facteurs mentionnés sont statistiquement significatifs.

Tout d'abord, une enquête portant sur les élèves de 5^{ème} année primaire auxquels on a fait subir des tests a donné les résultats figurant dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : Modélisation multivariée du score d'acquisitions individuelles.

Variables (1)	Coefficients (2)		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Fille (garçon)	- 1,333 **		- 1,393 ***
Handicap	- 7,000 **		- 5,600 *
Parle F/A à la maison (non)	4,106 ***		3,043 ***
Parle F/A en récréation (non)	1,982 ***		1,062 *
Mère sait lire (non)	1,779 ***		1,106 *
Quintile 4 (Quint 123)	4,452 ***		2,704 ***
Quintile 5 (Quint 123)	10,639 ***		6,998 ***
Provinces (Ext Nord, Est, West, South West)	-		-
North West	3,528 ***		3,811 ***
Adamaoua	2,220 (ns)		3,436 **
Nord	1,430 (ns)		4,102 ***
Sud	5,964 ***		4,207 ***
Centre	7,285 ***		6,145 ***
Littoral	13,072 ***		10,183 ***
Public (privé)		- 5,536 ***	- 4,580 ***
Elève n'a jamais redoublé (non)		6,218 ***	5,204 ***
Indice de disponibilité des manuels de l'élève		1,982 ***	0,814 ***
Nombre d'élèves présents en classe		- 0,005 (ns)	- 0,026 **
Enseignant			
Femme (homme)		- 3,747 ***	- 2,249 ***
Plus haute classe atteinte		7,201 ***	5,534 ***
(Plus haute classe atteinte) ²		- 0,217 ***	- 0,182 **
Formation initiale (aucune)			
CAPIEMP		- 1,432 (ns)	2,047 **
Autre		5,463 ***	5,016 ***
Statut (Fonctionnaire)			
Contractuel		- 2,456 **	- 1,384 (ns)

Maitre des parents		1,926 **	3,806 ***
CDI Privé		5,577 ***	4,336 ***
Constante)	89,887	44,184	51,988
Part de variance R ²	0,324	0,291	0,389

Source : RESEN Cameroun, 2013. (1) : Pour les variables catégorielles, les références sont indiquées entre parenthèses. (2) : * significatif au seuil de 10 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; *** significatif au seuil de 1 %.

De ce tableau, on peut retenir les informations suivantes en gardant à l'esprit qu'une corrélation positive entre deux variables n'établit pas automatiquement un rapport de causalité :

Les résultats scolaires, à caractéristiques du contexte scolaire données, sont significativement inférieurs dans certaines régions par rapport aux autres – ce qui suggère l'existence de facteurs culturels différents dans la perception de l'école : les régions septentrionales ont le contexte le moins porteur pour les apprentissages scolaires. D'un autre côté, les régions anglophones ont des résultats significativement meilleurs qu'ailleurs.

Les écoles publiques ont des résultats inférieurs à ceux des écoles privées mais l'écart observé reste limité quand on tient compte des caractéristiques sociales et géographiques des élèves et des modes d'organisation relatifs aux manuels, à la taille des classes ou encore à la formation et au statut des enseignants. Ceci suggère que le pilotage et la gestion dans le privé sont significativement meilleurs que dans le public pour les acquis scolaires.

La disponibilité de manuels scolaires pour l'élève est un facteur positif pour la réussite.

L'effet du nombre d'années d'études des enseignants montre une saturation au-delà de 13 années ; ceci suggère que le niveau de fin d'études secondaires devrait servir de référence minimale pour le recrutement des enseignants.

La formation initiale dans les ENIEG n'apporte qu'un modeste surplus d'acquisitions par rapport aux enseignants n'ayant eu aucune formation spécifique. On peut donc poser la question de l'efficacité de la formation dans les ENIEG.

Enfin, les maîtres des parents et les enseignants du privé ont une efficacité pédagogique supérieure à celle des enseignants fonctionnaires et contractuels. Le suivi par les parents ou par le directeur de l'école pourrait expliquer une présence effective et une activité pédagogique meilleures.

L'analyse des résultats au concours d'entrée en 6^{ème} d'un large échantillon représentatif des écoles primaires a montré que deux variables de contexte scolaire avaient un effet :

La taille des classes : elle est un facteur négatif pour les acquisitions.

La proportion de redoublants dans une école a aussi un effet négatif sur les résultats à cet examen.

Un autre indicateur global de la qualité des enseignements est la proportion d'adultes sachant lire après six années d'études. Une comparaison internationale un peu ancienne (2005) a montré que le Cameroun était situé en dessous de la moyenne observée dans 22 pays d'Afrique subsaharienne : 64,5% contre 69,3% pour les autres pays.

2.5 Efficacité externe.

L'éducation a deux sortes d'effets externes : sociaux et économiques. Les premiers, notamment la réduction de la pauvreté, la réduction de la taille des familles, l'amélioration de la santé de la reproduction et de l'enfant, ont été identifiés depuis longtemps et on a pu établir qu'une scolarité primaire complète permettait d'obtenir environ 60% des effets sociaux totaux, surtout s'il s'agissait d'une fille. La non scolarisation et la déscolarisation dans le primaire constituent donc des pertes importantes au niveau de ces effets sociaux. On rappellera qu'environ 8% d'une génération n'a pas

accès à l'école et qu'environ 11% de ceux qui ont été scolarisés n'atteignent pas la dernière année du cycle primaire. Ceci correspond à une centaine de milliers d'enfants environ. La prise en charge par l'Etat de leur scolarisation apparaît donc nécessaire au nom des rendements sociaux élevés du primaire.

Au plan économique, la situation est plus compliquée. L'insertion professionnelle concerne surtout les cycles terminaux : formation professionnelle, secondaire professionnelle et supérieure mais également les sortants des autres niveaux.

Le diagnostic sur la situation de l'emploi au Cameroun établi sur la base de la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2) paru en octobre 2011 et des résultats du recensement général des entreprises a révélé les caractéristiques suivantes :

Une économie dominée par la très petite entreprise et la micro activité

Un secteur informel prépondérant par rapport au secteur moderne ;

Un marché du travail caractérisé par le sous-emploi,

Un défi s'impose, celui de la stabilité économique et sociale.

2.5.1. Insertion socio professionnelle.

Lorsqu'on met en regard le flux annuel des sortants du système éducatif et le nombre d'emplois créés correspondant au niveau éducatif de ces sortants, on observe une disjonction importante comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12 : Bilan formation-emploi : flux en base annuelle entre 2005 et 2010.

Niveau de sortie du système éducatif			Accès à l'emploi			
Niveaux éducatifs	Nombre	%	Activité	Emploi	Nombre	%
Supérieur complet	16 782	3,6%		Cadres supérieurs	13 444	2,9%
Supérieur incomplet	50 723	11,0%		Cadres moyens	14 156	3,1%
Secondaire 2 complet	29 425	6,4%		Employés qualifiés	23 505	5,1%
Secondaire 2 incomplet	78 467	17,0%		Employés non qualifiés	36 496	7,9%
Secondaire 1 complet	55 389	12,0%		Informel non agricole	119 001	25,8%
Secondaire 1 incomplet	96 930	21,0%		Informel agricole	115 047	24,9%
Primaire complet	46 157	10,0%	Chômeurs		6 445	1,4%
Primaire incomplet	87 699	19,0%	Inactifs		133 479	28,9%
Ensemble	461 573	100,0%	Ensemble		461 573	100,0%

Source : RESEN Cameroun, 2013.

Dans la partie basse du système éducatif, on compte environ 19 % de la cohorte qui est entrée dans la vie active sans un niveau primaire complet, donc avec peu de chances de s'insérer efficacement dans un emploi, même parmi les moins qualifiés.

Dans la partie haute, l'écart va dans le même sens : chaque année, on a compté 67 000 sortants pour 27 500 emplois créés.

Au niveau secondaire, on observe encore le même phénomène : 99 000 sortants chaque année ayant terminé le cycle complet pour 23 500 emplois qualifiés correspondants.

Cet écart en termes de flux annuels amplifie le niveau du stock de sortants des promotions antérieures qui n'ont pas pu trouver un emploi correspondant en principe à leur qualification. Il en résulte un déclassement progressif des sortants des différents niveaux d'études car les emplois qu'ils

occupent peuvent être souvent d'un niveau inférieur à celui qui correspond à la fois à leur formation et à leurs attentes.

L'examen de l'adéquation entre formation et emploi montre en effet une dégradation importante pour les sortants du supérieur et de la fin du secondaire :

Tableau 13 : Evolution des déséquilibres quantitatifs entre formation et emploi en une dizaine d'années pour la population active 15-59 ans.

	2001	2010
% de formés du supérieur ayant un emploi de cadre.....	45%	43%
% de formés du second cycle secondaire ayant un emploi qualifié.....	32%	21%

Source : RESEN Cameroun, 2013.

La dégradation rapide observée pour les sortants du second cycle du secondaire découle du déclassement progressif des formés de l'enseignement supérieur : en 2001, seulement 8% des emplois qualifiés étaient occupés par des sortants du supérieur ; en 2011, cette proportion est montée à près de 20%.

2.5.2 Evolution des salaires.

L'analyse du marché du travail montre que celui-ci est particulièrement segmenté, avec des différences de rémunérations très importantes entre les différents secteurs, et hiérarchisé (en termes de rémunération moyenne), du secteur agricole au secteur public. Ceux qui ont fait des études longues ont plus de chances d'avoir accès au secteur de l'emploi moderne beaucoup plus rémunérateur et les bénéfices de la scolarisation tiennent à la fois à l'augmentation de ces chances et au fait que les études y sont aussi bien valorisées. Mais, au niveau global, il y a une proportion croissante d'individus qui n'ont pas accès au secteur de l'emploi moderne créant d'une part une frustration au plan individuel et une faible efficacité externe dans l'usage des ressources publiques engagées pour les études au plan collectif.

2.5.3 Rôle du secteur informel non agricole.

Beaucoup d'élèves et d'étudiants jugent la rentabilité des études par l'obtention d'un emploi qualifié ou par une place dans le secteur moderne. Il y a donc une forte tentation de poursuivre les études puisque les possibilités d'emploi avec une formation générale du secondaire sont faibles.

Suite à l'insuffisance des emplois créés dans le secteur moderne pour absorber tous les sortants qui peuvent y prétendre, une proportion croissante de ces derniers rejoint le secteur informel non agricole, souvent après une période assez longue de recherche de l'emploi moderne souhaité. Les individus bien formés réussissent mieux dans le sous-secteur informel mais la rentabilité financière des études y est plus faible car le niveau de rémunération est en moyenne très inférieur à celui constaté dans l'emploi moderne.

La poursuite des tendances actuelles ne pourra donc qu'entraîner la dégradation déjà constatée. Une solution consisterait à créer des cursus diversifiés depuis la fin du primaire jusqu'au supérieur en mettant un accent sur les formations professionnelles et technologiques. Une bonne orientation de la formation professionnelle vers une insertion dans le secteur informel devrait permettre d'y augmenter la productivité du travail.

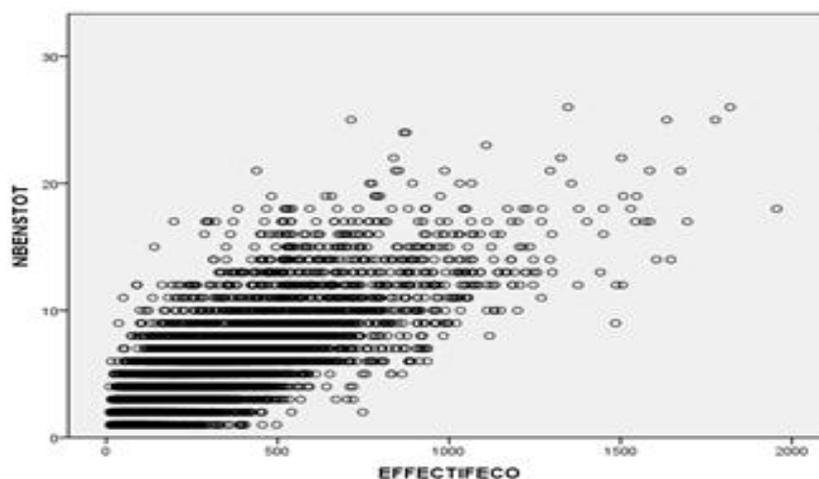
Gestion, pilotage et gouvernance du système.

Deux grandes questions doivent être examinées ici : i) l'efficacité dans la répartition des ressources entre les structures éducatives et dans le fonctionnement interne de celles-ci (gestion administrative) et ii) la façon dont ces structures transforment les moyens dont elles disposent en résultats (apprentissages dans la partie basse du système et insertion professionnelle dans les segments terminaux) : c'est la gestion pédagogique.

2.6.1 Gestion administrative.

L'une des caractéristiques de la gestion administrative est le fort degré d'aléa dans la répartition des enseignants entre les établissements scolaires : dans le primaire, 42% des affectations ne s'expliquent pas par les besoins d'encadrement (contre 27% dans les pays de la région). Dans le secondaire, cet aléa monte même à 50%. Il a certes diminué depuis 2002 mais faiblement (-10%) malgré les nombreux recrutements opérés depuis cette date, contexte qui est favorable à une réduction significative de l'aléa. En fait, on constate que les écoles urbaines sont favorisées, d'une part et que certaines régions le sont aussi (Sud-Ouest et Littoral, par exemple) alors que d'autres sont manifestement défavorisées (Extrême-Nord), d'autre part. A titre d'illustration, le graphique II.2 ci-dessous montre la dispersion existante dans le primaire où, par exemple, une école de 500 élèves peut avoir entre 2 et 17 enseignants.

Graphique 2 : Distribution des enseignants dans les écoles primaires publiques (2010-2011).

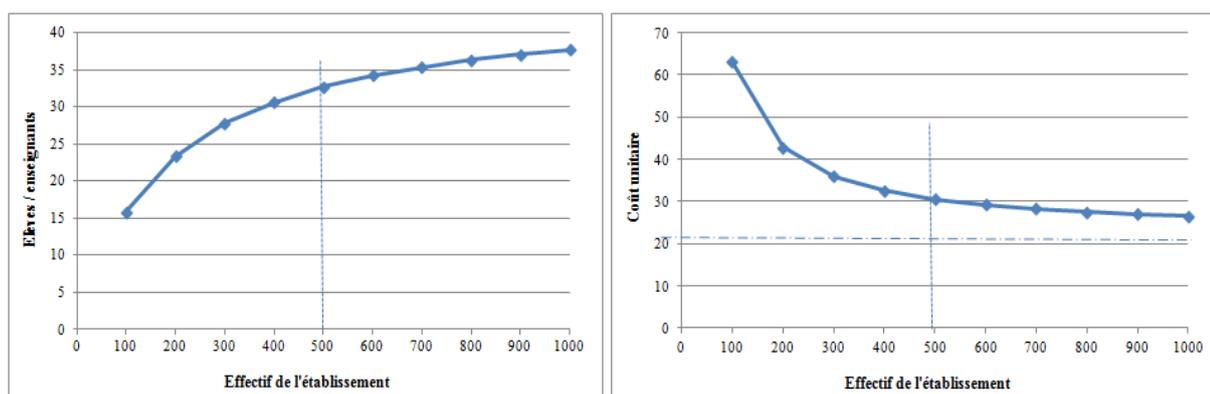


Source : RESEN Cameroun, 2013.

Un second aspect important dans la gestion administrative concerne la taille des établissements : plus la taille est petite, plus le coût par élève est élevé. Les graphiques II.3 et II.4 illustrent le cas des collèges publics autonomes. On voit que le coût unitaire baisse moins à partir de 500 élèves alors que les deux tiers des collèges actuels scolarisent moins de 200 élèves. Ce coût est lié étroitement à l'encadrement des élèves.

Graphique 3 : Rapport élèves-enseignants selon la taille du collège

Graphique 4 : Coût unitaire de scolarisation selon la taille du collège



Source : RESEN, Cameroun 2013

Cette question des économies d'échelle dans les collèges va se poser avec force dans la mesure où, avec la mise en place de l'enseignement fondamental, il va falloir construire de très nombreux établissements pour accueillir les élèves des dernières années du nouveau cycle fondamental. Dans les zones rurales à faible densité de population, ces établissements ne pourront pas satisfaire au critère des 500 élèves sauf à être trop éloignés du domicile de nombreux élèves potentiels. Des adaptations devront avoir lieu, en ce qui concerne notamment l'utilisation des enseignants du secondaire actuellement spécialisés.

2.6.2 Participation des communautés à la gestion.

La loi d'orientation de l'éducation promulguée en 1998 consacre l'implication de la communauté éducative dans la gestion de l'éducation. Dans ce cadre, le gouvernement a institué en 2001/2002, les conseils d'écoles/établissements. Ceux-ci sont chargés de la supervision, du conseil, du contrôle et de l'évaluation du fonctionnement de l'école.

Il ressort de l'enquête PETS (Public Expenditures Tracking Survey) réalisée en 2006 visant à évaluer l'effectivité de la participation des communautés dans la gestion des écoles, qu'en 2001/2002 : 90,7% des écoles primaires touchées ont eu leur budget approuvé par le conseil d'école et ce pourcentage s'est accru à 93,6% en 2008 ;

98,7% des établissements secondaires ont tenu leur conseil d'établissement au moins une fois.

Il y a cependant lieu de relever que :

la mise en œuvre du décret n° 2001/041 du 19 février portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire n'est pas systématisée.

le manque de formation des parties prenantes (parents, responsables des Associations des Mères d'Enfants, des Organisations de la société civile, des Collectivités territoriales décentralisées, des syndicats d'enseignants, etc.), malgré leur engouement, constitue un sérieux handicap au suivi des activités de l'établissement scolaire.

Le non affichage du montant des subventions allouées à l'établissement ne permet pas à tous les membres du conseil de s'assurer de l'utilisation appropriée desdites ressources.

Il convient également de relever que des avancées ont été opérées en matière de contrôle et suivi de la gestion des structures scolaires. Elles tiennent en particulier à l'élaboration d'instruments et outils d'audit interne adaptés au contexte et au renforcement des capacités des Inspections Générales des Services. Outre les audits internes qui sont d'ores et déjà menés et devront être systématisés, les capacités des autres intervenants (collectivités territoriales décentralisées et conseils d'écoles notamment) seront renforcées.

2.6.3 Gestion pédagogique.

La raison d'être des établissements scolaires est de transformer les ressources dont ils disposent en résultats au niveau des élèves et des apprenants. En réalité, il n'y a pas encore de gestion pédagogique des établissements ; la diversité des situations est considérable : certains établissements et structures de formation ne disposant que de peu de ressources arrivent à de bons résultats alors que d'autres, très favorisés au niveau des moyens enregistrent de mauvais résultats. Un grand chantier doit donc être ouvert pour accroître à la fois l'efficacité et l'efficacités des établissements scolaires.

Pour y parvenir, deux domaines devront être explorés :

- i) La mesure du résultat : jusqu'ici, au pire on ne s'est pas vraiment préoccupé des résultats, l'attention étant portée sur l'attribution et la gestion des moyens. Si des résultats ont été périodiquement mesurés, on est resté dans le domaine académique en utilisant soit des scores à des tests normalisés soit le taux de réussite au concours d'entrée en 6^{ème}. D'autres résultats, relatifs notamment à l'insertion professionnelle des sortants des segments terminaux, doivent être mesurés. De plus, ces mesures doivent se généraliser dans le temps et l'espace.
- ii) La mise au point d'instruments pour que l'IGE agisse efficacement pour réduire et supprimer les dysfonctionnements constatés.

Coûts et financement de l'éducation et de la formation.

Au cours des dernières années, la part des ressources de l'Etat consacrées à l'éducation est restée en deçà de la moyenne régionale ; c'est-à-dire 18,3% des dépenses courantes. De plus, la structure des dépenses par niveau est différente de celle observée en moyenne dans la région : les parts du primaire et du supérieur sont plus faibles et la part du secondaire est nettement plus élevée. Il convient de relever en outre que 80% des fonds servent au paiement des salaires.

Tableau 14 : Structure des dépenses courantes (2011)

	Primaire	Secondaire (*)	Supérieur
Cameroun	36%	50%	14%
Moyenne régionale	45%	32%	21%
Cameroun/moyenne régionale	80%	156%	67%

Source : RESEN Cameroun, 2013. () Y compris la formation professionnelle (2%).*

La contrepartie d'un financement public assez limité entraîne un recours très accentué au financement par les familles. Ce recours est visible dans les écoles privées à travers la rémunération des maîtres des parents dans le primaire et des vacataires dans le secondaire. Si l'Etat devait prendre en charge les salaires des enseignants payés par les parents dans le primaire et le secondaire, il devrait accroître son budget courant de près du quart.

Depuis dix ans, les coûts unitaires dans l'enseignement public ont varié de manière divergente selon les niveaux d'études : accroissement dans le primaire (+18%) en raison notamment de la prise en charge par l'Etat des salaires des IVAC ; baisse (-22%) dans le secondaire en raison d'un recours croissant à des enseignants vacataires rémunérés par les parents ; forte baisse (-38%) dans le supérieur où les moyens accordés n'ont pas suivi la forte croissance des effectifs d'étudiants liée à l'absence d'une sélection à l'entrée des universités. En raison de ces évolutions, le coût unitaire

dans le supérieur est situé à environ 50% au-dessous de la moyenne des pays ayant un PIB/habitant comparable à celui du Cameroun.

L'analyse détaillée des coûts unitaires montre plusieurs choses :

Les dépenses courantes hors salaires sont faibles ; cela mérite réflexion lorsqu'on connaît leur importance pour la qualité des services offerts aux élèves.

Les coûts salariaux des enseignants pour l'Etat sont plus faibles que dans les pays comparables au primaire et au secondaire. Ceci tient du fait qu'une part importante d'entre eux est payée par les parents. Si l'on prend en compte l'ensemble des financements de ces salaires, les coûts salariaux du primaire sont alors comparables à la moyenne internationale mais les coûts du secondaire sont sensiblement supérieurs (+25%) à la moyenne internationale pour ce niveau. L'encadrement des élèves dans le primaire (53 élèves par enseignant en moyenne) est meilleur qu'il y a dix ans mais il est supérieur à la moyenne régionale (48) et surtout à la référence du cadre indicatif de l'IMOA-EPT (40). Dans le secondaire, la taille des divisions est élevée (61 élèves dans le 1^{er} cycle et 46 dans le second) alors que le rapport élèves/enseignants est quasiment égal à la moitié de ces ratios (respectivement 33 et 23). Cet écart s'explique en grande partie par la sous-utilisation des enseignants : en moyenne, par rapport à un service hebdomadaire statutaire de 18 heures, ils enseignent pendant 15,3 heures au 1^{er} cycle et 13,4 heures au second cycle.

En moyenne, les ressources publiques pour l'éducation semblent un peu moins concentrées sur les populations d'élèves que dans les pays de la région en 2011 : i) le coefficient de Gini est égal à 0,43 contre 0,6 dans les pays francophones et 0,4 dans les pays anglophones ; ii) la proportion des ressources publiques consommées par les 10% les plus éduqués est estimée à 30% alors que la moyenne régionale se situe autour de 40%. Il est probable que le niveau assez bas du coût unitaire dans l'enseignement supérieur explique assez bien cet état.

Si les résultats mentionnés ci-dessus font apparaître le Cameroun comme un pays plus égalitaire que nombre de pays de la région, il existe cependant des disparités sociales très fortes dès lors qu'on s'écarte des ratios globaux. Les éléments du contexte et l'analyse du système éducatif dans le diagnostic ont permis de relever onze points saillants portant sur des aspects qui devraient faire l'objet d'une vigilance particulière dans le but d'être améliorés :

1) L'importance des enfants non scolarisés. Ils représentent environ 8% d'une classe d'âge. Des efforts au niveau de l'offre et de la demande doivent être faits pour réduire rapidement ce taux.

2) Si les redoublements et les abandons ont diminué depuis une dizaine d'années, les abandons en cours de cycle restent élevés : sur cinq enfants qui accèdent au primaire, seulement trois atteindront la classe terminale de ce cycle. Dans le secondaire, l'examen « probatoire » joue le rôle habituellement dévolu à la classe terminale en matière de régulation des flux si bien que moins de deux élèves sur dix qui accèdent au primaire atteindront la classe terminale du secondaire. La lutte contre les abandons en cours de cycle devrait être une priorité, en particulier dans le deuxième cycle secondaire où l'indicateur synthétique d'efficacité a chuté de vingt points en neuf ans.

3) Les disparités en matière de scolarisation sont considérables : selon le genre, d'abord, mais davantage entre la localisation urbaine et rurale et, surtout, quant à la richesse et aux régions. Une politique de réduction systématique de ces disparités doit être définie rapidement et appliquée.

4) Le bilinguisme qui est un atout réel dans le contexte du renforcement de l'intégration nationale et de la mondialisation peine à prendre ses marques dans le quotidien des camerounais. Des actions urgentes et vigoureuses seront nécessaires pour lui conférer la place qui est la sienne.

5) La qualité, mesurée par les acquis scolaires, peut être améliorée en agissant sur les variables de contexte scolaire les plus coûteuses-éfficaces. En s'appuyant sur les résultats d'études récentes, il est possible d'agir rapidement.

6) Mesuré sur les cinq dernières années, le financement du système scolaire privilégie le secondaire qui consomme presque la moitié des dépenses publiques d'éducation. Le primaire en consomme 35%, le supérieur 14% et la formation professionnelle moins de 2% (en utilisant, certes, des enseignants du primaire et du secondaire en complément de ses formateurs). Cette structure est sensiblement différente de la moyenne régionale observée qui accorde 45% du financement public au primaire, 32% au secondaire et 21% au supérieur. Si cette moyenne n'a pas de valeur normative, l'accueil dans des conditions convenables d'élèves dans le primaire et d'étudiants dans le supérieur (surtout avec le développement anticipé des filières technologiques supérieures) militent pour un rééquilibrage rapide et conséquent de ce financement. C'est le cas, notamment, de l'enseignement supérieur qui accueille toujours plus d'étudiants avec la même part du budget de l'Etat depuis cinq ans : réguler les flux à l'entrée des universités ? Accroître le financement étatique ? Trouver de nouvelles sources de financement ? L'éventail des possibilités est large.

7) la consommation des ressources publiques est faite d'une manière que l'on doit qualifier d'inéquitable puisqu'elle profite systématiquement à certains élèves dont les caractéristiques sont : masculin, urbain, hors régions septentrionales et dont les parents appartiennent au quintile supérieur de richesse. Le financement de l'éducation par les parents est par ailleurs élevé et il pallie le recul relatif du financement public, en particulier pour le financement des maîtres des parents dans le primaire (18% des enseignants de ce cycle) et les vacataires (38% des enseignants du secondaire général et public). La recherche d'une plus grande équité passe par le financement par l'Etat de ces enseignants.

8) La poursuite d'études longues ne garantit pas l'accès au secteur moderne de l'économie car les emplois créés n'absorbent pas les sortants de la partie haute du système éducatif, ce qui gonfle le stock – déjà élevé – des candidats à la recherche d'un emploi dans ce secteur qui offre de meilleures opportunités de carrière. Il en découle généralement une déqualification pour les candidats embauchés au préjudice de ceux qui ont suivi des études moins longues avec, comme conséquences, une rémunération plus faible et une frustration. Le secteur informel non agricole absorbe finalement une grande partie des sortants mais dans des conditions peu favorables. Ceci constitue, de surcroît, un gaspillage des ressources publiques déjà bien limitées pour l'éducation. Afin de réduire ce cumul de dysfonctionnements, il conviendrait de faciliter l'insertion professionnelle des sortants dès la fin du primaire/fondamental par la mise en place de cursus mieux adaptés aux qualifications demandées ; sur ce point, un nouveau dispositif de formation professionnelle souple et efficace serait un atout majeur.

9) Un point très important, dans le contexte de croissance des effectifs scolarisés, est d'abord celui de la répartition des moyens entre les établissements. Là encore, disparité et absence d'équité sont importantes. Quelle cohérence veut-on ? Quels modes de gestion veut-on privilégier (contractualisa-

tion, autonomie plus large, etc.) pour mieux répartir et utiliser les moyens accordés aux établissements (meilleure utilisation des enseignants, par exemple).

10) Cette approche par les moyens est, certes, utile mais elle est insuffisante car leur transformation en résultats académiques dans la partie basse du système et d'insertion dans les segments terminaux doit être prise en compte explicitement afin de déterminer les processus de transformation des moyens les mieux adaptés au contexte de chaque établissement. Ceci passe par une structure capable de piloter cette mutation dans les esprits et les pratiques.

11) Au total, ce sont de multiples chantiers qu'il faudra ouvrir et coordonner en peu de temps et avec des moyens limités. Pour que cela réussisse, il faut un dispositif coordonnateur fort au plan technique et respecté au plan institutionnel afin que les inévitables arbitrages entre les ministères concernés par cette mutation de l'éducation puissent se faire rapidement et de manière équitable.

En résumé, le système éducatif camerounais présente des points forts et des insuffisances dont les principaux sont repris dans les encadrés ci-dessous.

Encadré 1 : Points forts du système.

- la volonté politique affichée par le gouvernement pour développer le secteur de l'éducation et de la formation ;
- le biculturalisme français et anglais qui permet au système éducatif de bénéficier des apports des systèmes d'éducation et de formation anglo-saxon et français ;
- la loi n°2004/017 d'orientation de la décentralisation qui transfère des compétences de gestion de l'éducation et de la formation aux collectivités territoriales décentralisées ;
- l'existence d'une offre privée d'éducation et de formation à tous les niveaux du système ;
- l'existence d'une forte demande sociale d'éducation ;
- la présence sur le marché de l'emploi d'un important vivier de personnels enseignants qualifiés ;
- la couverture totale du territoire national par le système d'éducation et de formation.

Encadré 2 : Points faibles du système.

Vus sous l'angle de l'accès et de l'équité

- les disparités en matière de scolarisation selon le genre, la localisation géographique et le revenu ;
- la persistance des poches de sous scolarisation ;
- la faible rétention se caractérisant par de nombreux abandons en cours de cycle.

Encadré 3 : Opportunités.

- la formation à distance ou télé enseignement comme alternative à l'insuffisance des enseignants et des structures d'accueil ;
- le renforcement du partenariat avec le secteur productif dans la perspective de la professionnalisation de l'enseignement supérieur et du développement des formations du secteur tertiaire de l'économie ;
- l'apport des PTF et des partenaires privés au développement du secteur de l'éducation et de la formation ;
- les effets induits de l'exécution des projets structurants sur le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- les perspectives de croissance économique du pays en vue de l'accroissement des ressources allouées au financement de l'éducation et de la formation par l'Etat ;
- la diaspora qui peut être d'un apport déterminant dans les domaines pointus du développement du pays.

DEUXIEME PARTIE



CADRE STRATEGIQUE

En 2006, le gouvernement avait défini et publié une stratégie sectorielle de l'éducation dessinant les principales options de politique du pays jusqu'en 2015, sur la base de projections démographiques, scolaires et financières couvrant la même période et adossée au Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté(DSRP)⁶ de 2003.

Les défis auxquels le système éducatif camerounais était confronté en 2006 relevaient de quatre questions :

Les capacités d'accueil à l'école primaire restaient à développer massivement, le principal obstacle étant la question enseignante ;

La pratique excessive du redoublement constituait un handicap sérieux à la rétention en même temps qu'une réserve importante d'efficacité ;

Le caractère imprécis de la gestion, en particulier dans la répartition des enseignants dans les écoles, posait un problème d'efficacité comme d'équité ;

La faiblesse des régulations des flux entraînait une croissance mal maîtrisée des effectifs dans la partie haute du système, déséquilibrant les financements.

Les stratégies définies en 2006 ont permis d'enregistrer des progrès très notables.

La contractualisation de plus de trente-sept mille instituteurs qualifiés, dont treize mille vacataires, appuyée par les partenaires du secteur (FTI et AFD), a réglé la plus grosse part des problèmes d'accès et a permis d'atteindre une couverture acceptable, avec en toutes régions des taux bruts d'accès et de scolarité supérieurs à 100 %.

La réduction drastique du redoublement (de 25 % en 2004 à environ 12 % en 2012) a favorisé un emploi plus efficace des enseignants et a amélioré la rétention, de sorte que le taux d'achèvement dépasse désormais 70 %.

Les questions d'efficacité de l'affectation des enseignants et de régulation des flux, plus complexes, restent en revanche posées en 2013.

Sous cette réserve, il y a tout lieu de se féliciter de la démarche sectorielle adoptée en 2006 et des fruits qu'elle a portés.

Le gouvernement n'a pas attendu le rendez-vous des OMD en 2015 pour procéder à une nouvelle analyse exhaustive du système éducatif national.

L'adoption, en 2010, du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi⁷, invitait en effet le secteur de l'éducation à réactualiser ses prévisions stratégiques.

Un nouveau RESEN a été mené en 2012 et 2013⁸. Ce diagnostic relève les difficultés les plus saillantes qui restent à affronter aujourd'hui, à savoir :

⁶ République du Cameroun, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, 2003

⁷ République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, DSCE, 2010

⁸ République du Cameroun, *Le système d'éducation et de formation du Cameroun dans la perspective de l'émergence*, (RESEN), 31 janvier 2013.

la persistance de disparités liées au genre, à la région de résidence et la richesse, ces disparités s'exprimant avec plus de force à mesure que l'enfant progresse dans sa scolarité ;
l'existence probable d'un groupe résiduel d'enfants, aux environs de 8 % d'une classe d'âge, qui échappe encore à la scolarisation pour des raisons diverses ;
une dégradation sensible de la qualité de l'éducation, telle qu'elle est perçue à travers des mesures d'acquisitions scolaires ;
la faiblesse des régulations vers la partie haute du système ;
le caractère peu pertinent de l'offre de formation dans les cycles terminaux (supérieur et formation professionnelle) ;
et enfin, la faiblesse du pilotage dans l'ensemble du système, menant à une distribution peu équitable des intrants et à une certaine inefficacité dans leur utilisation.

L'exploitation de ce diagnostic a mené à la rédaction d'un ensemble de documents qui consignent l'état de la réflexion stratégique du secteur de l'éducation et de la formation à la date de mai 2013.

Ces documents sont :

un modèle de simulation économique et financière, couvrant la période 2013-2021 ;
un plan sectoriel de l'éducation et de la formation couvrant la même période et indiquant les moyens politiques et financiers que le Cameroun entend mettre en œuvre ;
un plan triennal d'actions budgétisé (PTAB) détaillant les activités à entreprendre et leurs coûts pour la période 2014-2016

Le processus de réflexion stratégique ne prend pas fin pour autant avec leur publication.

En effet, selon les domaines d'intervention des ministères, la réflexion a pu prendre un tour précis ou opérationnel, ou rester prudente et en quête de données complémentaires avant de se cristalliser sous forme de décisions fermes. Au titre des processus de décisions stratégiques encore en cours, on peut citer la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental, ou les moyens à employer pour faire évoluer l'offre d'enseignement supérieur. Dans ces cas là et dans quelques autres, des phases préparatoires d'études, de concertation et de réflexion sont encore nécessaires.

L'ensemble des documents qui constituent la stratégie sectorielle de l'éducation du Cameroun doit donc être perçu comme la photographie, en mai 2013, de l'état de la réflexion stratégique, et non comme un ensemble de décisions arrêtées une fois pour toutes pour une période de dix années.

La division de la gouvernance de l'éducation entre plusieurs ministères spécialisés aurait pu constituer un obstacle à la réflexion sectorielle. L'organisation du travail par un secrétariat technique directement rattaché au Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a permis de l'éviter. Ainsi, de nombreux aspects de la stratégie dépassent le cli-vage des départements ministériels :

- en matière pédagogique, la réforme des curricula et celle de la formation des enseignants concernent l'ensemble du secteur ;

- la mise en place de l'enseignement fondamental se construit par une réflexion commune au MINEDUB et au MINESEC, elle comporte également des aspects de régulation des flux qui associent le MINEFOP et le MINESUP :
- des renforcements de capacités critiques comme le développement d'un système d'information et de gestion (SIGE) sont programmés sur la base d'une plateforme interministérielle ;
- des politiques d'amélioration de la gouvernance, dans ses aspects de gestion financière et de gestion des ressources humaines, sont également communs à tous les ministères sectoriels ;
- la modélisation et les arbitrages financiers réalisés grâce au modèle ont enfin un périmètre sectoriel et sont précisément fondés sur l'articulation des différents segments du système.

La présentation de la stratégie sectorielle ne résulte donc pas de la juxtaposition de la réflexion d'institutions distinctes.

CHAPITRE 3 : GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE ET PRINCIPES DIRECTEURS.

L'un des objectifs prioritaires de la présente stratégie est l'atteinte de la scolarité primaire universelle de qualité. Cet objectif est congruent avec les orientations du DSCE pour le secteur éducatif, qui sont de mettre à la disposition du système productif un capital humain solide capable de soutenir la croissance.

3.1. Grandes orientations de la politique éducative.

La vision de développement du pays à l'horizon 2035 appelle une redéfinition conséquente des missions assignées à l'école ainsi que l'adoption des grands principes devant la régir.

La mission essentielle de la nouvelle école reste la formation complète du citoyen sur les plans individuel, collectif, moral, économique, intellectuel, politique et civique.

La loi d'orientation de 1998 assigne au système éducatif les missions suivantes :

la formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;

la formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont la dignité, le sens de l'honneur, l'honnêteté, l'intégrité ainsi que le sens de la discipline ;

l'éducation à la vie familiale ;

la formation au bilinguisme et à la maîtrise des langues nationales ;

l'initiation à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes les formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et la promotion de l'intégration régionale et sous régionale ;

la culture de l'amour, de l'effort et du travail bien fait, la quête de l'excellence et de l'esprit de partenariat ;

le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;

la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ;

la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

La loi d'orientation de 2001 de l'enseignement supérieur complète les missions ci-dessus et prône :

la promotion de la science, de la culture et du progrès social ;

la promotion sociale, avec la participation des structures nationales compétentes et des milieux socio - professionnels notamment en ce qui concerne la définition des programmes et l'organisation des enseignements théoriques, des travaux pratiques et des stages ;

l'appui aux activités de développement ;

la formation et le perfectionnement des cadres.

Orientations découlant de la stratégie pour la croissance et l'emploi.

S'appuyant sur les lois citées plus haut et sur la vision de développement du pays à l'horizon 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) prescrit une réorganisation du secteur de l'éducation en vue d'offrir :

un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035 ;

un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ;

une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ;

un enseignement universitaire professionnalisé ;

une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ;

la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible ;

le renforcement du dispositif d'orientation scolaire, universitaire et professionnel, ainsi que la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

L'ensemble de ces orientations nécessite la mise en œuvre des réformes d'ordre général, institutionnel, pédagogique et surtout leur application effective au niveau local. Ces réformes seront déclinées dans le cadre stratégique.

3.2. Principes directeurs

Neuf principes sous-tendent les actions entreprises dans le cadre de la présente stratégie. Ces principes ont guidé les travaux de sa rédaction, permis et justifié des arbitrages, et trouvent de nombreuses traductions concrètes dans les actions programmées.

3.2.1.- Renforcement de l'éducation civique à tous les niveaux d'éducation et de formation

Face à la montée de l'incivisme, de l'immoralité et à la crise des valeurs de paix, de travail, de solidarité et de transparence, la nécessité de renforcer l'éducation civique s'impose de nos jours au Cameroun. Ce renforcement se traduira par :

l'enseignement de l'éducation civique à tous les niveaux d'études ;

développement systématique de la lutte contre les comportements inciviques en milieu scolaire et universitaire.

3.2.2. Renforcement du bilinguisme

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles. A ce titre les mesures ci-après sont envisagées pour former des camerounais véritablement bilingues :

la réforme des programmes et du système d'évaluation ;

la promotion du bilinguisme par l'enseignement de certaines disciplines (Éducation Civique, Histoire, SVT) indifféremment en anglais et en français en plus des cours de langue ;

le renforcement de la formation initiale et continue des formateurs à tous les niveaux d'éducation et de formation en anglais ;

la généralisation progressive des structures de formation du système en établissements véritablement bilingues.

3.2.3.- Orientation du système éducatif et de formation vers la croissance et l'emploi

Ce principe vise à conférer plus de pertinence aux contenus de formation. A ce titre la mise en place de l'enseignement fondamental dont la finalité est de donner à chaque jeune camerounais un socle minimal de connaissances et de compétences sera déterminante.

3.2.4.- Réduction de toutes sortes de disparités

La réalité du droit à l'éducation et la démocratisation effective du système supposent que l'Etat assure l'éducation pour tous dans le cycle primaire et une égalité d'accès à une éducation de qualité dans les autres niveaux d'enseignement. Les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent :

la poursuite des efforts vers la gratuité effective de l'école primaire ;

une discrimination positive dans l'allocation des ressources ;

la stabilisation des maîtres dans les zones difficiles peu scolarisées ;

une aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus fragiles (en raison de leur pauvreté, de leur lieu d'habitation et de leur genre) ;

la prise en compte des questions liées à l'éducation inclusive et aux populations déplacées vivant sur le territoire.

3.2.5.- Encouragement de l'offre privée d'éducation

Le gouvernement du Cameroun garantit le droit des organisations privées, des particuliers, des collectivités locales, des confessions et de tout autre agent qui en a les moyens de créer et de gérer des structures éducatives en conformité avec les lois et règlements en vigueur et selon leurs principes propres. C'est le sens de la loi n° 2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun qui prévoit deux types d'établissements privés : les établissements libres et les établissements sous contrat.

3.2.6.- Partenariat efficace et bien coordonné

Le gouvernement, soucieux de créer ou de renforcer un environnement incitatif, développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, avec divers acteurs et partenaires : collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers, PTF.

Ce partenariat qui devra être codifié s'exercera dans la gestion scolaire, les financements, les appuis multiformes et/ou la mise en œuvre des politiques publiques.

3.2.7.- Redevabilité

L'obligation des résultats ainsi que la gestion transparente et efficace des ressources allouées au système seront érigées en principes de travail. Dans l'optique d'une gestion participative de l'école, les communautés (APE/PTA, comités de développement villageois, associations des élites, syndicats d'enseignants, collectivités territoriales décentralisées, entreprises, ONG, etc.) seront activement associées.

3.2.8.- Renforcement de la gestion décentralisée/déconcentrée

La décentralisation de la gestion de l'éducation et de la formation est l'option gouvernementale dans un contexte où les collectivités locales doivent assumer pleinement le développement de l'éducation à la base en vertu des compétences qui leur sont transférées par la loi. Pour assurer une meilleure prise en compte des besoins d'éducation et de formation, le gouvernement renforcera la dévolution du pouvoir du centre vers les niveaux périphériques autour des rectorats (enseignement supérieur), des délégations régionales, des délégations départementales et des inspections d'arrondissements.

3.2.9.- Promotion des langues et des cultures nationales

L'introduction graduelle de l'enseignement des langues et cultures nationales à tous les niveaux du système d'éducation et de formation vise à renforcer la qualité des acquisitions en formant des Camerounais enracinés dans leur culture et ouverts au monde, dans une perspective d'exploration et d'exploitation du potentiel endogène capable d'accompagner l'émergence du Cameroun.

3.3. Continuité et réformes dans les politiques éducatives.

La présente stratégie sectorielle s'inscrit dans la lignée de celle de 2006 quant à l'objectif de la généralisation de l'accès et de l'achèvement du cycle primaire. Le cœur de la politique concerne la profession enseignante. La contractualisation des enseignants nécessaires a concerné 37 200 enseignants depuis 2006, elle va s'étendre à 9 000 autres de 2014 à 2016.

La contractualisation sera proposée, sous certaines vérifications exposées plus loin, aux maîtres des parents à la craie encore à la charge des familles, de façon à ce que d'ici 2016, plus aucune charge de salaires ne repose sur les familles scolarisant leurs enfants dans les écoles publiques. A cette contractualisation d'enseignants déjà présents dans les écoles s'ajoutera des recrutements nouveaux dans le même statut, en nombre suffisant pour assurer l'accueil d'un nombre encore croissant d'enfants.

La continuité marquera aussi les politiques visant la gratuité de l'enseignement primaire. La stratégie précédente avait permis la mise en place du paquet minimum livré aux écoles. L'accès gratuit au livre scolaire dans les classes du primaire est la prochaine étape stratégique, concrétisée dans le court terme par l'achat et la mise à disposition des livres essentiels dans les zones rurales ou défavorisées.

Le changement principal que marque la présente stratégie par rapport à la précédente relève du caractère désormais plus ciblé des politiques entreprises. Ceci est rendu possible par les progrès accomplis depuis plusieurs années en matière de déconcentration et de décentralisation.

En matière d'accès, des politiques de soutien à la demande sont spécialement adressées aux populations les plus éloignées de l'école et ne la fréquentant pas encore (minorités, pygmées, Bororos, populations déplacées et réfugiées), en complément aux mesures traditionnelles d'augmentation des capacités d'accueil. Sur ce terrain du reste, l'accent mis à la couverture des zones éloignées et difficiles sera beaucoup plus vigoureux, avec un ensemble de mesures orientées dans le même but (primes de zone difficile, avantages de carrière et logements d'astreinte pour inciter les enseignants

à accepter d'y servir). La même idée inspire les politiques de développement de l'accès dans la partie haute du système. Au secondaire, l'ouverture d'établissements de référence sera préférée à la multiplication d'établissements incomplets ou n'atteignant pas une taille critique. Dans le supérieur, l'augmentation des effectifs est attendue prioritairement dans des établissements plus orientés vers les technologies et les qualifications professionnelles.

En matière de qualité également, les politiques seront désormais plus ciblées, dans la direction des établissements les moins performants et d'une discipline maîtresse, la lecture à l'école primaire. Les indicateurs retenus pour le suivi des politiques de qualité, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, traduisent leur ciblage volontaire. Dans la partie haute du système, des politiques seront spécialement orientées vers les établissements visant les qualifications professionnelles les plus adaptées à l'environnement économique.

CHAPITRE 4 : AXES STRATEGIQUES

Les principaux défis auxquels le système d'éducation et de formation camerounais est confronté et qui appellent une réponse urgente sont :

la dégradation sensible de la qualité de l'éducation, telle qu'elle est perçue à travers des mesures d'acquisitions scolaires (45% des élèves de l'année 5 du primaire ne savent pas lire ni calculer) ;

le caractère peu pertinent de l'offre de formation dans les parties moyenne et haute du système éducatif (Enseignement Secondaire Technique, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur) ;

la faiblesse du pilotage et de la gouvernance dans l'ensemble du système, menant à une distribution peu équitable des intrants et à une certaine inefficacité dans leur utilisation ;

la persistance des disparités liées au genre, à la région de résidence et au revenu ; ces disparités s'exprimant avec plus de force à mesure que l'enfant progresse dans sa scolarité.

La présente stratégie se décline en trois (03) axes : (i) accès et équité, (ii) qualité et pertinence et (iii) gestion et gouvernance. Dans la suite du document ces axes seront décomposés en objectifs et stratégies opérationnelles, conformément au tableau ci-après :

Tableau 15 : récapitulatif des axes stratégiques et objectifs :

Axes stratégiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Accès et équité	Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation	porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40 % en 2020
		améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire
		mettre en place l'enseignement fondamental
		améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique second cycle
		diversifier l'offre de formation professionnelle
		développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques
		promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes
		Développer une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures

Axes stratégiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Qualité et pertinence	Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement so-	Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général
		Adapter les formations à l'environnement socioéco-

	ocioéconomique	nomique
		Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation
		Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire
Gouvernance et pilotage	Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif	1. Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental
		2. Renforcer la déconcentration et la décentralisation du système éducatif
		3. Améliorer la gestion des ressources humaines
		4. Assurer une gestion efficace des carrières
		Renforcer les capacités de planification du système
		Améliorer la transparence dans la gestion des ressources

4.1. ACCES ET EQUITE

Objectif général : *Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation.*

La scolarisation primaire universelle reste l'une des priorités de la stratégie. L'exercice de simulation financière permet d'estimer que cet objectif pourra être atteint en 2022. Eu égard aux actuels taux d'accès (123,7 %) et d'achèvement (72 %) et surtout à leur dispersion, les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités, au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil sont cependant encore nécessaires. La contractualisation des maîtres des parents résiduels permettra un nouveau progrès en direction de la gratuité de l'école et favorisera la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 40 % en taux brut, contre 27 % aujourd'hui, la cible prioritaire des politiques étant le monde rural, qui accuse beaucoup de retard en la matière.

La mise en place de l'enseignement fondamental mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire : l'accès au premier cycle sera favorisé, avec comme cible une transition depuis l'école primaire devant atteindre 85 % des enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire. En effet, la modélisation financière a montré que cet objectif n'est pas encore soutenable au Cameroun. Le concours d'entrée en sixième sera donc maintenu, malgré les fortes pressions en faveur de sa suppression. On sait par ailleurs qu'il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la transition vers le collège. Ce renforcement accompagnera la mise en place de l'enseignement fondamental.

La formation professionnelle devrait voir ses effectifs tripler en dix ans, majoritairement dans des centres privés ou créés dans le cadre du partenariat public-privé, tandis que dans l'enseignement supérieur, la modération de la croissance du nombre des étudiants dans les filières classiques est attendue des nouveaux modes de formation du système éducatif mettant l'accent sur la diversification des filières professionnelles et technologiques.

Objectif spécifique n°1 : Porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40% en 2020.

Pour y parvenir, le gouvernement développera l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales en impliquant les collectivités territoriales décentralisées et en encourageant l'offre privée. Il assurera également le renforcement des capacités des encadreurs des CPC à travers la chaîne de supervision pédagogique et le développement des curricula.

Stratégies :

Développer l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales

Pour étendre l'offre de préscolarisation aux zones rurales et par conséquent réduire les disparités, le gouvernement va encourager la création des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) dans des zones ciblées, dans lesquelles les capacités d'accueil sont aujourd'hui loin de la moyenne nationale. Le Gouvernement apportera un appui au développement de ces centres par l'attribution de subventions, distribuées par les collectivités territoriales, qui permettront d'assurer la sensibilisation des communautés intéressées, de construire et d'équiper les CPC. Il les aidera également dans le recrutement local de ces maîtres en définissant les critères et profils de poste.

Les enseignants des CPC bénéficieront d'une formation de base et d'initiation à la profession. Ils participeront ensuite aux journées pédagogiques et aux rencontres des bassins pédagogiques. Le programme officiel du préscolaire communautaire sera élaboré en fonction des réalités des centres.

Le Gouvernement apportera son appui aux expériences communautaires réalisées dans des zones rurales pilotes qui ont montré une grande efficacité dans la scolarisation des enfants de 3 à 5 ans, et cela grâce notamment à l'engagement des parents. Les relais communautaires animeront des ateliers d'informations à l'éducation parentale auprès des communautés qui seront mobilisées et constituées en comités de gestion des CPC.

Impliquer les collectivités territoriales décentralisées dans l'extension du préscolaire

Le Gouvernement va, par le biais des collectivités territoriales décentralisées, engager un programme de construction de 100 CPC dans une première période de trois années, selon des normes définies dans les cahiers de charges exigeant la présence des commodités de base dans les zones d'implantation (eau, électricité, latrines, aire de jeu, clôture, mini bibliothèque).

Les collectivités territoriales décentralisées assureront le relais du Gouvernement pour l'appui consenti au préscolaire. Elles engageront des opérations de mobilisation des parents, d'acquisition des équipements scolaires, de réhabilitation des locaux, et de rémunération du personnel d'appoint.

Inciter le secteur privé à développer une offre préscolaire formelle de qualité

Le gouvernement va expérimenter l'opération contrats-écoles dans 80 écoles privées pilotes. Cette opération qui résulte de l'application de la loi sur l'enseignement privé de 2004, subordonne l'octroi de subventions à un effort de qualité de la part des opérateurs privés.

Objectif spécifique n°2 : Améliorer l'accès tout en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire.

Stratégies :

Construire et réhabiliter les salles de classe

Les besoins dans ce domaine sont importants. Le gouvernement a mis en place un programme pluriannuel de constructions nouvelles et de réhabilitation d'infrastructures existantes. Le gouvernement va conduire un programme de construction d'écoles complètes, représentant environ 1500 salles de classes par an au début de la période de prévision, pour un peu moins de 3000 par an en fin de période (2021). La communication par voie réglementaire des critères de préférence géographique dans les programmes de construction des écoles garantira une plus grande équité. Ce qui permettra d'améliorer la présence des élèves et enseignants dans les écoles en toutes saisons et partant d'améliorer la gestion du temps scolaire d'une part et de supprimer le double flux dans certaines écoles d'autre part.

Contractualiser les maîtres des parents et recruter de nouveaux enseignants

La stratégie de 2006 a permis la contractualisation de 37 200 enseignants du primaire. Le montage financier mis en place à cette occasion consistait à financer une partie des salaires des contractuels sur ressources extérieures (FTI et C2D-AFD) dans un premier temps, puis à installer à titre définitif ce financement dans les ressources du budget de l'Etat.

Cette opération a été un succès à un double titre. La question des vacataires, qui constituait un handicap lourd pour le système, a ainsi trouvé une solution définitive. Le gouvernement camerounais a montré sa capacité à respecter ses engagements et a pu, par ce mécanisme, augmenter de façon progressive ses charges salariales.

En 2013, la problématique est différente. La question des vacataires est réglée, mais celle des maîtres des parents reste entière. Ces enseignants, recrutés et payés par les communautés, sont présents de longue date dans les écoles camerounaises. Ils témoignent de la vigueur de la demande sociale d'éducation et des difficultés financières de l'Etat à recruter autant d'enseignants que nécessaire.

Leur nombre est estimé à 9 000. L'objectif de la stratégie sectorielle est qu'il n'y en ait plus aucun en 2017. A ce moment-là, plus aucune école publique n'exposera les familles à des charges de salaires.

Cette prise en charge des salaires constituera en même temps une mesure favorable à l'accès, puisque les obstacles financiers à charge des familles seront très diminués.

Elle sera enfin une mesure de qualité, puisque la rémunération des maîtres parents est le plus souvent très inférieure à celle des contractuels et les contraint à l'exercice d'une deuxième profession, ce qui nuit à leur disponibilité.

A cette contractualisation des maîtres des parents résiduels s'ajouteront bien entendu les recrutements nets de nouveaux contractuels nécessaires à l'expansion du système.

La stratégie entend continuer d'employer pour cette dernière phase de contractualisation un mécanisme financier du même type que celui employé pour la contractualisation des vacataires. Une partie des fonds du GPE servirait de relais financier pour la première année de salaire de 3 000 nouveaux contractuels chaque année pendant trois ans, le budget de l'Etat assurant le relais de cette rémunération à la deuxième année d'emploi et le recrutement d'un certain nombre de contractuels au delà de 3 000. En 2017, les ressources nationales assurent l'entièreté de ces rémunérations

Les prévisions du modèle de simulation et le plan d'actions triennal permettent d'établir le schéma suivant, qui illustre la progressivité du mécanisme et le jeu de relais entre les financements :

	2014	2015	2016	TOTAL
Recrutements et cumuls	3 185	3 240	3 296	
		3 185	3 240	
			3 185	
Nouveaux contractuels en poste	3 185	6 425	9 721	
Salaires financés par le GPE	3 000	3 000	3 000	9000
Salaires financés par le budget de l'Etat	185	3 425	6 721	10331

Source : modèle de simulation et PTBA.

Les modalités pratiques de la contractualisation et les garanties qui l'entourent sont exposées dans la partie « gouvernance » du présent document.

Ces contractualisations vont bénéficier dans leur grande majorité à des enseignants déjà en exercice. Elles n'auront donc pas pour effet de faire baisser le ratio élèves/maître. Il s'agit d'un arbitrage délibéré. En effet, le choix inverse aurait permis, avec les mêmes sommes, de disposer de plus d'enseignants supplémentaires et donc de faire diminuer l'effectif dont chacun a la charge, ce qui paraît tentant. Mais le résultat en aurait été que certains enfants et enseignants auraient bénéficié de plus de confort, alors que de familles seraient encore exposées à des frais importants pour rémunérer les maîtres parents. Cela aurait débouché sur une accentuation des disparités au lieu de leur résorption. C'est pourquoi la stratégie choisit de faire primer la gratuité pour tous sur le confort pour certains.

Par ailleurs, le gouvernement étudie en 2013 la possibilité de mettre en œuvre un plan de recrutement de contractuels plus ambitieux, qui permettrait de progresser plus vite dans la résorption des disparités et dans l'amélioration du ratio élèves/maîtres. Des discussions sont en cours entre le Ministère de l'Éducation de Base, le Ministère de la Fonction Publique et celui des Finances. Ce plan viendrait en addition des ressources budgétaires retenues comme hypothèses pour le modèle de simulation et pour la présente stratégie.

Prendre des mesures spécifiques en faveur des zones d'éducation prioritaire

En 2000, le gouvernement a opté pour une politique de zones d'éducation prioritaire. Cette dénomination est utilisée pour désigner les régions qui accusent un retard dans la scolarisation en général, et en ce qui concerne les filles en particulier, en comparaison des valeurs nationales. Ces régions se voyaient alors par principe favorisées dans l'allocation des intrants de base, dans le souci de combler leur retard. Cette politique a porté ses fruits, puisque les écarts de scolarisation entre les régions les moins favorisées et la moyenne se sont réduits de façon spectaculaire, bien que des disparités liées au genre et aux revenus⁹ subsistent :

Tableau 16: Disparités en matière de scolarisation

Indicateurs	2004	2011
TBS, moyenne nationale	102 %	110,8 %
TBS, zones d'éducation prioritaire	84,4 %	113,8 %

Source : Annuaire statistique du MINEDUB 2011 et Calcul du secrétariat technique.

⁹ Cf. annexes.

De nouvelles variables ont été intégrées dans l'analyse des disparités dans le système. Il s'agit notamment de la géographie, du genre, de la richesse, etc. Elles permettent de disposer d'indicateurs précis et reliés les uns aux autres. Cette approche sera affinée par la désagrégation des indicateurs au niveau des arrondissements et des départements.

L'affectation des nouveaux enseignants recrutés dans les zones qui en ont le plus besoin sera favorisée par :

- des compléments salariaux incitatifs ;
- des logements d'astreinte dans les zones qui le requièrent ;
- des mesures de carrière.

Prendre des mesures particulières de soutien à la demande de scolarisation

Au-delà des mesures d'offre, le gouvernement prendra des mesures de stimulation de la demande d'éducation en employant des moyens tenant compte des aspirations particulières des communautés (rations sèches, cantines, kits sanitaires, etc.). Le gouvernement avait institué la livraison aux écoles primaires d'un paquet minimum de matériels et fournitures, comme mesure d'accompagnement à la gratuité. Cette mesure n'a pas donné entière satisfaction. Elle fait partie des compétences transférées aux communes qui devront dorénavant le faire avec des crédits correspondants. Le gouvernement va étudier avec les communes les possibilités d'amélioration du paquet minimum, du point de vue de sa date de livraison aux écoles, généralement tardive, et de sa composition, souvent critiquée.

Stimuler la demande de scolarisation des jeunes filles issues des couches pauvres et défavorisées et celle des enfants vulnérables¹⁰

Il s'agit d'étendre un système inspiré de celui mené dans les écoles pilotes (projet UNICEF), consistant à octroyer des bourses et des kits pédagogiques aux filles les plus défavorisées et enfants les plus vulnérables et employer en alternance ou en complément des mesures de nutrition scolaire (rations sèches, cantines). De même, des campagnes de sensibilisation visant à encourager la scolarisation des jeunes filles seront menées en direction des parents et des autorités traditionnelles par des ONG et autres opérateurs intervenant dans ces localités. Il s'agira dans le même ordre d'idée de construire des latrines séparées pour les filles et les garçons, des points d'eau potable, des lavemains et de fournir des kits sanitaires. Ces réalisations constituent des mesures incitatives pour l'encouragement de l'accès et du maintien des filles à l'école.

Réduire la taille des classes.

Les effectifs pléthoriques de certaines classes constituent un facteur d'inégalité qui contribue aux abandons et perturbe considérablement les apprentissages. Le ratio élève/maître moyen national de 54 dissimule bien des disparités dans ce domaine avec des classes qui accueillent, dans certaines écoles, plus de 100 élèves. Le Gouvernement s'emploiera dans ses programmes de constructions à la résorption de ces situations génératrices d'abandons et de très mauvaises performances.

Assurer la gratuité de l'enseignement primaire

¹⁰ Il s'agit ici des handicapés en tout genre, des réfugiés, des enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces, etc

Les mesures d'accompagnement de la gratuité auront un effet important sur l'accès et le maintien des populations les plus vulnérables à l'école. La prochaine étape vers la gratuité effective de l'école primaire publique est la distribution de manuels scolaires dans les écoles des zones prioritaires. Le gouvernement approvisionnera progressivement les écoles primaires en manuels scolaires essentiels à usage gratuit pour les élèves.

Prendre des mesures pédagogiques de lutte contre les disparités et les abandons

Le diagnostic a relevé de nombreuses disparités dans la rétention et la performance des élèves. Ces disparités sont essentiellement fondées sur la richesse des familles. Cette dimension des disparités est la plus résistante aux politiques publiques. L'administration combattra la sélectivité sociale par des mesures suivantes :

l'édition de normes sur l'évaluation, imposant par exemple la délibération du conseil des maîtres ou d'école pour l'attribution des notes annuelles finales ;

le développement d'instruments de comparaison locale et d'harmonisation des devoirs ainsi que des notes ;

la répression des comportements non souhaitables des enseignants dont on peut penser qu'ils nuisent aux enfants, d'autant plus que ceux-ci sont pauvres. Une étude sera commandée pour établir la nature et la forme de ces comportements et pour proposer des politiques et actions ciblées en vue de leur éradication ;

la réalisation d'études sur les obstacles à la rétention des enfants les moins riches au primaire et au secondaire ;

l'implication des sociologues et des pédagogues dans l'identification de certains contenus et/ou exercices à caractère socialement sélectif lors de la réforme des curricula ;

des mesures symboliques dans l'exaltation du mérite. Elles passent par l'octroi des récompenses et distinctions aux enseignants/chercheurs et apprenants méritants, des actions de communication (par exemple à l'occasion des cérémonies d'attribution des récompenses) sur les réussites individuelles et/ou collectives d'enfants que les statistiques désignent comme ayant peu de chances de réussir ; ou alors solliciter de l'élite locale issue des milieux peu favorisés de communiquer sur leur histoire personnelle.

Développer un programme en faveur de l'éducation inclusive

Le gouvernement va approfondir la réflexion de concert avec tous les acteurs intervenant dans le dépistage, l'accompagnement ou le traitement du handicap (santé, affaires sociales, associations, ONG, etc.) aux fins d'étudier les possibilités de réponse et d'adaptation du cadre scolaire (établissements, équipements, outils didactiques, supports pédagogiques, formations spécifiques, pratiques pédagogiques) pour une approche inclusive et/ou pour le développement de l'éducation spécialisée si elle est plus adaptée à certains handicaps.

Des modules spécifiques seront développés dans le programme de formation initiale des formateurs. Ils favoriseront une meilleure connaissance des handicaps et outilleront les futurs enseignants à l'identification des handicaps les plus ordinaires ainsi qu'aux modalités de leur encadrement. Il s'agira également de mettre sur pied dans les différentes régions un dispositif statistique visant à mieux appréhender les élèves en situation de handicap. Par ailleurs ces modules de formation devront contribuer à développer l'esprit de solidarité et les valeurs d'humanisme chez les apprenants.

Objectif spécifique n°3 : Mettre en place l'enseignement fondamental.

Le gouvernement a pris comme option de mettre en place « *un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouverts au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035.* »¹¹ En effet, il existe une forte demande de scolarisation des adolescents de 12 à 16 ans qu'il est souhaitable de satisfaire, et tout indique que cette demande va s'accroître dans les prochaines années, en raison des progrès réalisés dans l'achèvement du primaire et de la forte urbanisation du pays. Cette poussée de la demande sociale de scolarisation est congruente avec la stratégie pour la croissance et l'emploi choisie par le Cameroun. Cette stratégie qui est fondée sur la production industrielle génère des besoins conséquents, en termes de niveaux de qualifications que le simple achèvement des études primaires par le plus grand nombre ne permettrait pas d'atteindre, d'où l'option pour l'enseignement fondamental.

Dans cette perspective, des mesures provisoires seront prises. Ainsi, à la rentrée 2014, après validation des premières études, la formation initiale des enseignants intégrera la polyvalence (deux disciplines majeures et une mineure).

Les DRH des deux ministères directement concernés étudieront ensemble les perspectives de promotion d'un certain nombre d'instituteurs du cycle primaire vers le sous cycle d'observation, leurs éventuelles conséquences statutaires ou budgétaires, les modalités de sélection des candidats intéressés.

De manière générale les stratégies pour parvenir à la mise en place de l'enseignement fondamental porteront sur les trois volets ci-après (i) mesures administratives à prendre (ii) opérer des choix pratiques sur certains aspects de la réforme (iii) mener des activités préparatoires.

Stratégies :

(i) des mesures administratives à prendre :

Fixer l'organisation générale des scolarités.

L'organisation générale des scolarités se fera selon le schéma suivant, esquissé dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2010) : « *Le premier cycle de l'enseignement secondaire (...) sera subdivisé en un sous-cycle d'observation d'une durée de deux ans et un sous-cycle d'orientation d'une durée de trois ans, cette réforme s'accompagnant d'une diminution des dépenses d'administration au profit des intrants pédagogiques et d'un appui au développement de l'enseignement privé. A la sortie de ce cycle, un premier niveau de régulation des flux suffisamment fort sera mis en place, parallèlement au renforcement du système de formation professionnelle.* »¹²

Définir les profils de scolarité.

Des choix financiers ont été opérés, ainsi qu'une anticipation de l'évolution des flux, dans le modèle de simulation développé en février 2013 et servant de repère quantitatif à la stratégie sectorielle

¹¹Gouvernement du Cameroun, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), 2010, p. 73.

¹² DSCE, p. 74

de l'éducation. On relève dans ce modèle les deux indicateurs suivants, qui donnent une image des profils de scolarité recherchés à moyen et à long terme :

Tableau 17 : Profils de scolarité à moyen et à long terme

%	Base	2016	2020
Taux d'achèvement primaire	71,8	84,1	100
Taux de transition CM2-6ème	69,3	78,0	85,0
Taux de promotion fin 3 ^{ème} / F4 en 2 ^e cycle secondaire général	68	46,1	32,7

Source : Secrétariat Technique

En dépit des fortes pressions pour une ouverture plus large de l'entrée au collège, le gouvernement a arbitré pour une ouverture progressive et une stabilisation de la transition au taux de 85 % jusqu'à la fin de la période de prévision. Cela va de pair avec le maintien du concours d'entrée en sixième. Cet arbitrage ne résulte pas d'une politique malthusienne du gouvernement pour le développement du collège, mais de deux impératifs :

un impératif financier : le modèle de simulation a montré qu'il ne serait pas possible de mener une expansion plus rapide des collèges sans dégrader sévèrement les conditions d'accueil

un impératif de régulation des flux, dans la mesure où l'une des caractéristiques du système éducatif camerounais est la grande fluidité des parcours entre sa partie basse et sa partie haute.

A long terme, le point central de la régulation des flux sera l'examen et/ou le concours de fin d'enseignement fondamental. Tant que ce dispositif n'est pas mis en place, le gouvernement juge plus prudent de garder la maîtrise de la régulation des flux en fin d'école primaire.

L'ouverture de la transition du primaire vers les années suivantes correspond à une augmentation de 60 % en dix ans des effectifs scolarisés dans le premier cycle du secondaire actuel. Cette valeur est retenue à titre d'objectif. Une transition absolue (100 %) s'avèrerait financièrement insoutenable.

Dans le même temps et en conformité avec le DSCE, le gouvernement retient la nécessité d'instaurer une régulation plus stricte des entrées dans le second cycle secondaire, de façon à maintenir l'augmentation des effectifs de ce cycle dans une mesure soutenable. Dans ce contexte, le maintien de l'examen probatoire (avant-dernière classe du lycée) devra être questionné, puisque la régulation sera opérée à l'entrée du cycle, et que ce dernier ne comportera plus que deux années.

Réformer les curricula

Le gouvernement arrête le principe d'une réforme des curricula. Cette réforme devra donner du sens à la continuité des parcours scolaires sur dix ou onze années ainsi qu'aux finalités désormais plus larges du premier cycle du secondaire. Elle sera aussi l'occasion nécessaire d'une actualisation des programmes et d'un allègement de certains contenus notamment dans le sous système francophone, avec un accent particulier sur la promotion du bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement.

Orienter la formation des formateurs vers la polyvalence des enseignants du secondaire

Le Gouvernement opte pour une orientation vers la polyvalence des enseignants du secondaire (les professeurs seront formés dans trois disciplines à l'ENS, deux majeures et une mineure). Cette polyvalence est rendue nécessaire à cause du déploiement d'établissements de petite taille dans les zones rurales d'une part et l'indispensable résorption du gap en personnel enseignant d'autre part.

Réorganiser le réseau scolaire.

La réorganisation du réseau scolaire s'avère nécessaire pour assurer la continuité éducative. Les études envisagées permettront d'en définir les contours.

Réaménager les outils/mécanismes de gestion des flux

Le principe d'une refonte radicale de la gestion des flux dans le système éducatif camerounais a été posé par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi de 2010, qui énonce comme objectif « *la maîtrise réelle des effectifs indispensables pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire* ». Il poursuit : « *à la sortie de ce cycle (fondamental), un premier niveau de régulation des flux suffisamment fort sera mis en place, parallèlement au renforcement du système de formation professionnelle. (...) Le second cycle de l'enseignement secondaire devrait, pendant la période de mise en œuvre du DSCE, s'arrimer davantage à l'enseignement supérieur et ajuster progressivement ses effectifs à la capacité d'accueil de ce dernier.* »¹³

Le modèle de simulation développé en 2013 intègre ces options stratégiques. Il prévoit une expansion mesurée des effectifs du second cycle secondaire, associée à une diminution de la transition entre le deux cycles du secondaire. A terme :

l'enseignement fondamental devra connaître une gestion libérale des flux, sous l'objectif de promouvoir le plus grand nombre possible de jeunes vers son achèvement. Cela correspond à une compréhension du cycle fondamental comme étant le contenu du droit à l'éducation symétriquement, tous les parcours scolaires au-delà de l'enseignement fondamental seront pilotés selon la logique éventuellement sélective des besoins économiques et de l'emploi, avec des mécanismes de régulation assortis de passerelles destinées à rendre les parcours plus fluides.

La gestion des flux repose sur peu d'outils, les examens et les concours en sont les principaux, les aides à l'orientation y contribuent. C'est pourquoi la question des examens, concours et certifications à réformer ou à installer à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental sera la première à être traitée pendant la première phase de la stratégie. C'est une question complexe en raison de la multiplicité des solutions possibles (examen de fin de fondamental ou concours d'entrée en sixième, examen et concours, possibilité ou non de se présenter de multiples fois au concours, pré-orientations vers la formation professionnelle favorisées ou non, etc.).

En tout état de cause, la prudence commande de ne pas renoncer aux instruments actuels de régulation, en particulier le concours d'entrée en sixième (ou Common Entrance Examination dans le sous-système anglophone) et le probatoire, avant d'avoir arrêté les dispositions nouvelles. Elle commande également, jusqu'à la fin de la période modélisée, de maintenir la transition de l'école primaire vers le collège à un taux inférieur à 100 %.

(ii) des choix pratiques à opérer

D'autres choix de politique pour la mise en place de l'enseignement fondamental sont encore ouverts. Ces choix méritent une réflexion approfondie et éclairée par des études précises, qui seront menées au cours de la première étape de la mise en œuvre (2014 -2016) de la présente stratégie sectorielle.

¹³ DSCE 2010, p. 73 et 74

Définir l'organisation de l'administration de l'enseignement fondamental.

Aujourd'hui, deux ministères, le MINEDUB et le MINESEC, gèrent respectivement le cycle primaire et le premier cycle du secondaire. La mise en place de l'enseignement fondamental pourrait faire évoluer cette structuration dans le cas où il était décidé par exemple d'implanter les deux années du sous cycle d'observation dans les écoles primaires actuelles, ou de les confier à des instituteurs du primaire formés à ces nouvelles tâches. Il est également possible que d'éventuelles modifications des structures administratives génèrent plus de difficultés et de coûts que d'avantages. Sur ces aspects, le gouvernement prendra position sur la base d'une étude, après que les principales options relatives à l'organisation de l'offre auront été arrêtées à l'échéance 2015.

Déterminer le rythme d'expansion de l'enseignement fondamental.

L'actuel premier cycle de l'enseignement secondaire (quatre ans dans le sous-système francophone, cinq dans le sous-système anglophone) sera divisé à partir de 2016 en deux sous-cycles distincts : un sous cycle d'observation de deux années et un sous cycle d'orientation de trois années. L'adjonction d'une année dans le sous-système francophone permettra d'aligner les deux sous-systèmes sur la même structure. Le second cycle du secondaire sera harmonisé à terme sur un schéma de deux années dans les deux sous-systèmes.

Aucune option définitive n'a été prise face à l'alternative qui consiste soit en une expansion des effectifs du sous-cycle d'observation, suivie quelques années plus tard par l'expansion du sous-cycle d'orientation, soit en l'accroissement simultané de l'offre sur l'ensemble du cycle. Des études approfondies sur les conséquences de chacune des options permettront de définir une position d'ici 2015. C'est alors que pourrait démarrer la phase d'expérimentation centrée sur le socle minimum de connaissances et de compétences.

Opérer des choix quant à la pédagogie, aux contenus et aux finalités

Le gouvernement entend aussi arrêter des choix pédagogiques importants avant de développer les capacités d'accueil du premier cycle du secondaire. Il s'agira de trouver des réponses aux questions suivantes : quelles disciplines doivent-elles contribuer au socle minimum de connaissances recherché par l'enseignement fondamental ? Comment et jusqu'où est-il souhaitable de les regrouper pour les confier au même enseignant ? Quelles sont les modalités d'évaluation susceptibles à la fois de certifier l'acquisition des connaissances et compétences de base, et d'orienter les jeunes de façon harmonieuse ? A quel type d'enseignants faudra-t-il faire appel dans le sous-cycle d'observation et dans le sous cycle d'orientation ? L'étude minutieuse de l'ensemble des options possibles, de leurs coûts, des difficultés liées à leur mise en œuvre, ainsi que la concertation avec la profession enseignante et la communauté éducative permettront de trouver les réponses les plus appropriées.

(iii) des activités préparatoires à mener

En raison de l'approche prudente choisie par le gouvernement dans la mise en place de l'enseignement fondamental, seule la première partie de la réforme envisagée peut être décrite de façon opérationnelle. Cette étape verra la réalisation d'études, leur validation, la définition des options définitives ainsi que la prise de quelques mesures transitoires.

Conduire des études.

Le gouvernement écrira en 2013 les termes de référence pour un certain nombre d'études qui seront réalisées avec l'appui de spécialistes de plusieurs disciplines.

Dans le domaine de la pédagogie et en relation avec les travaux de révision des curricula, une étude sera consacrée à la question des enseignants, de leur polyvalence, de leur statut et de leur formation initiale. Elle intégrera la recherche de solutions acceptables pour l'enseignement des disciplines telles que les langues vivantes qui n'exigent pas des enseignants polyvalents dans les établissements de petite taille. Cette étude devra également se pencher sur les méthodes pédagogiques les plus appropriées à l'acquisition des compétences du socle commun, sur l'organisation des établissements et des grilles horaires.

S'agissant des infrastructures, une étude sera consacrée à la carte scolaire. Elle visera notamment à définir les stratégies appropriées en vue de rapprocher les établissements des populations dans les zones de faible densité de population et à arrêter les modèles architecturaux (comment rénover les bâtiments existants, quelles caractéristiques appliquer aux nouvelles constructions). Cette étude devra examiner les solutions possibles en termes de transport ou d'hébergement des jeunes (internat, familles d'accueil encadrées et indemnisées) dans les zones les plus difficiles à desservir.

Pour ce qui est de la gestion des flux et de l'orientation scolaire, l'étude projetée aura pour finalité (a) d'éclairer le choix entre une expansion successive ou concomitante des deux sous-cycles (b), de déterminer les procédés de certification de fin de sous-cycles et de fin de cycle, (c) de déterminer les procédures et les instruments d'orientation des jeunes en fin de cycle, vers le secondaire général ou technique, la formation professionnelle ou la vie active.

L'étude sur la gouvernance examinera les avantages, les inconvénients et les coûts associés du regroupement éventuel des entités administratives de l'ensemble de l'enseignement fondamental, au niveau central comme aux niveaux déconcentrés et décentralisés.

Mener des concertations

Des concertations seront organisées avec la profession enseignante, les organisations de parents d'élèves et la communauté éducative sur les résultats des études ci-dessus évoquées au fur et à mesure de leur réalisation, avant la prise des décisions définitives.

Objectif spécifique n°4 : Améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique (second cycle)

L'objectif visé par la stratégie en ce qui concerne l'accès au second cycle du secondaire (général ou technique) est d'installer des mécanismes de régulation qui permettront d'améliorer la qualité et de maintenir la croissance des effectifs à un niveau financièrement soutenable, correspondant aux besoins du pays en qualifications de niveau élevé.

Stratégies :

Maîtriser progressivement la transition vers le 2nd cycle du secondaire.

C'est pourquoi la promotion du premier au second cycle du secondaire, qui concerne aujourd'hui environ 60 % des élèves, ne devrait en concerner que 30 % en fin de période, ce qui correspond malgré tout au triplement du nombre d'élèves de terminale d'ici 2021, en raison de l'augmentation considérable des cohortes qui sont attendues à la fin du nouveau sous cycle d'orientation dans la perspective de l'enseignement fondamental.

Maintenir la part respective des effectifs scolarisés par filière.

La stratégie opte pour le maintien de la répartition actuelle des élèves entre le secondaire général (79%) et technique (21%). Pour accroître l'offre dans le secteur public, les autorités entendent créer de grands établissements bénéficiant de l'ensemble des équipements nécessaires pour en faire des lycées (d'enseignement général ou technique) de référence ou d'excellence.

Encourager le développement de l'offre privée d'éducation

L'enseignement privé verra sa participation augmenter dans l'offre d'éducation au second cycle du secondaire, de 27% aujourd'hui à 60% en fin de période (2021). Le gouvernement utilisera pour cela des incitations financières pour aider les promoteurs privés à soutenir la croissance de leur offre dans ce segment. Il diligentera dans la première étape de la mise en œuvre de la stratégie, une étude aux fins de déterminer la forme optimale de ce soutien et ses procédures d'application.

Objectif spécifique n°5 : Diversifier l'offre de formation professionnelle.

La question de l'accès se pose de façon particulière en formation professionnelle à un triple titre : (i) l'offre est majoritairement privée, (ii) le coût est très élevé, (iii) l'entrée d'un jeune en formation n'intervient pas toujours immédiatement après sa sortie du système scolaire. Le RESEN à partir de l'analyse des enquêtes de ménages établit que le nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle est largement supérieur à la quantité que pourraient générer les seules structures publiques ou privées recensées. Ce constat implique donc l'existence d'un puissant secteur informel de formation non encore maîtrisé.

Stratégies :

Conduire des études.

Le gouvernement écrira en 2013 les termes de référence des études qui seront réalisées avec l'appui des spécialistes de plusieurs disciplines. Les résultats de ces études permettront de maîtriser l'environnement de la formation professionnelle, du monde du travail et du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. En outre, au regard de la position transversale de la formation professionnelle au sein du système, les résultats de ces études permettront d'accroître l'employabilité de la population active en adéquation avec les besoins du système productif et d'affiner la politique de gestion des flux que le Gouvernement lui assigne.

Organiser l'offre de formation existante.

La priorité du gouvernement en matière d'accès repose sur l'organisation de l'offre existante, la création de nouveaux types de structures et modes de formation. L'offre publique de formation s'exprimera à travers :

les centres de formation aux métiers, issus de la transformation des actuelles SAR/SM ;

les centres de formation professionnelle sectoriels ;

les centres d'excellence ;

les Centres de formation par la voie de l'apprentissage ;

les centres de formation professionnelle rapide ;
le Centre national de formation des formateurs et de développement des programmes ;
les centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ).

Objectif spécifique n°6 : Développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques.

Le développement et la diversification de l'offre dans l'optique de l'amélioration de la qualité et de la maîtrise des effectifs constituent des points de vigilance dans la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur.

Stratégies

Diversifier l'offre pour réguler les flux

Pour accueillir les flux sortant du secondaire, le gouvernement a décidé de diversifier l'offre publique de formation du supérieur en développant les formations courtes (IUT, formation en 2 ans) dans les filières technologiques et professionnelles, en augmentant les effectifs des étudiants de ces filières et en portant la part du privé à 20% en 2022 (14,9% en 2011). En outre, la modification de la pondération au profit des filières scientifiques et technologiques sera favorisée par l'augmentation du nombre de bacheliers dans ces filières, conséquence de la politique d'augmentation des effectifs menée au niveau du secondaire dans les disciplines scientifiques. Les mesures ci-après seront prises à l'effet de favoriser une meilleure régulation des flux :

Développer la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur afin de produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques définis dans le DSCE ;

Moderniser et professionnaliser les établissements facultaires classiques afin de rapprocher durablement les facultés classiques des milieux socioprofessionnels et d'adapter leur formation à la demande des entreprises aux fins de garantir l'employabilité des diplômés ;

Structurer, améliorer et valoriser la recherche et l'innovation universitaires ;

Assurer l'internationalisation de l'enseignement supérieur afin de renforcer le système national de la recherche et de l'innovation universitaires ainsi que les transferts de technologie.

Pour alléger la formation de type présentiel, les approches innovantes comme les formations ouvertes à distance ou de type hybride (à l'image de l'Université virtuelle de Yaoundé récemment développée) seront encouragées. Le gouvernement entend par ailleurs développer des passerelles et des articulations entre le supérieur et la formation professionnelle dans le but de diversifier l'offre de formation de ce sous-secteur pour un enseignement supérieur qui tienne compte de l'emploi et des exigences économiques du pays.

Maîtriser des effectifs en augmentation

Avec 270 300 étudiants (soit 1318 pour 100 000 habitants), un taux de transition du secondaire vers le supérieur de 63%, et 84,4% des bacheliers qui s'inscrivent dans le supérieur public, les effectifs de l'enseignement supérieur camerounais doubleraient en moins de dix ans. Il est donc nécessaire d'opérer une gestion des flux pour assurer la maîtrise de l'accès afin de maintenir l'augmentation du nombre d'étudiants dans des proportions soutenables. En ramenant progressivement ce taux de transition à 60% dès 2022, le gouvernement entend maîtriser l'augmentation de ce sous-secteur qui accueillera 768 100 étudiants en 2026, soit 2100 étudiants pour 100 000 habitants. Cette limitation relative de l'accès aux établissements publics de l'enseignement supérieur repose sur trois mécanismes :

le développement de l'offre privée et des formations non présentielles ;
le développement de passerelles entre l'enseignement secondaire classique et la formation professionnelle, associée à une sensibilisation des étudiants à l'intérêt des diplômes et qualifications professionnelles ;
la redéfinition des profils de sortie des bacheliers (liée à la réforme des curricula), qui devra permettre à certains d'entre eux de viser une insertion professionnelle directe.

Encourager le développement de l'offre privée d'enseignement supérieur dans les filières scientifiques et technologiques.

Le Gouvernement consentira des appuis multiformes pour soutenir la création d'établissements privés. La priorité sera accordée à ceux offrant des formations dans les filières scientifiques et technologiques.

Objectifs spécifique n°7 : Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes.

L'alphabétisation des adultes est conçue comme une modalité alternative d'accès aux savoirs de toutes sortes. En effet, un adulte alphabétisé est un être nouveau, capable de modifier favorablement son environnement, et de participer à l'accompagnement scolaire de sa progéniture.

Quant à l'éducation de base non formelle, elle constitue une opportunité de rattrapage scolaire pour les enfants jamais scolarisés et/ou déscolarisés précoces pour des raisons diverses.

Stratégies

Finaliser et valider une politique nationale d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle.

Pour éradiquer l'analphabétisme, le gouvernement travaille actuellement avec ses partenaires techniques et financiers à l'effet d'élaborer une politique nationale d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle qui va orienter et encadrer les activités de ce sous-secteur qui souffre d'un sous-financement chronique. Il s'agira d'élaborer et de valider les outils pédagogiques en prélude à leur expérimentation sur le terrain.

2. Impliquer les collectivités territoriales décentralisées et les organisations de la société civile dans le développement de l'alphabétisation fonctionnelle

Le Gouvernement prendra des mesures pour que les collectivités territoriales décentralisées et les organisations de la société civile organisent et conduisent des activités de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des jeunes et des adultes, conformément aux dispositions de la loi sur la décentralisation.

A ce titre, des offres d'éducation alternatives au modèle de l'école formelle seront proposées aux enfants jamais scolarisés et déscolarisés précoces, dans la mesure des possibilités, pour leur permettre d'acquérir une éducation de base de qualité.

Dans cet ordre d'idées, un cahier de charges définissant les rôles et les responsabilités de chaque partie sera élaboré.

Objectif spécifique n°8 : Développer une politique commune des constructions et réhabilitations des infrastructures.

Cette problématique transversale au secteur de l'éducation et de la formation se décline en termes de caractéristiques architecturales, de types de constructions, de maîtrise d'ouvrage et de choix des sites de construction.

Stratégies

Construire des établissements complets

Le gouvernement, tirant les leçons des politiques antérieures entend désormais privilégier la construction d'écoles et d'établissements complets (comprenant les salles de classes et les équipements communs, bureaux, magasins, latrines, eau, clôture) au lieu des simples blocs de salles suivant une programmation rigoureuse et bien planifiée. En effet, les pratiques anciennes n'ont pas été favorables à la qualité de l'accueil et à la rétention des élèves, elles ont aussi posé de nombreux problèmes lorsqu'il s'est agi de compléter les infrastructures et les équipements.

Le gouvernement anticipera les besoins générés par le développement espéré des TIC dans les écoles primaires. A cet effet, il expérimentera l'électrification solaire des écoles dans certaines constructions nouvelles en milieu rural.

Par ailleurs, il entend, en plus de son programme de constructions nouvelles, compléter une partie des bâtiments existants par l'adjonction de laboratoires scientifiques, de logements d'astreinte et de quelques internats.

Intégrer des logements pour enseignants dans la construction de nouvelles écoles des zones sous-scolarisées et/ou d'accès difficile, dans lesquelles la rétention des enseignants est incertaine.

Le gouvernement intégrera des logements d'enseignants aux constructions de nouvelles écoles à réaliser dans les zones sous scolarisées, d'accès difficile, dans lesquelles la rétention des enseignants est incertaine. En effet, la pénurie de logements décentes dans ces zones est l'une des principales causes de la difficulté à y maintenir des enseignants. Dans ce programme de constructions, il se conforme à l'instruction n° 2010/0247 du 26 février 2010. Cette instruction enjoint les autorités publiques à tenir compte de la diversité des zones écologiques et climatiques du pays dans les constructions et à y intégrer des matériaux locaux. Des études en ce sens sont entreprises par les services de construction compétents. Ces adaptations seront facilitées par le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux communes.

Apporter un appui à la Maîtrise d'ouvrage, à l'assistance et au contrôle

Dans l'enseignement primaire

Un arrêté du 31 décembre 2010 a fixé les modalités du transfert aux communes de la maîtrise d'ouvrage de la construction, de l'équipement et de la réhabilitation des écoles primaires. Ce transfert est effectif depuis 2011.

Les fonctions de contrôle appartiennent au Ministère des Travaux Publics, qui les exerce avec ses services déconcentrés installés dans les départements. Il en résulte quelquefois des problèmes de retards dans l'exécution des chantiers et dans la qualité des bâtiments. Face à cette difficulté, le gouvernement entend prendre deux mesures :

déployer dans chacun des 58 départements un technicien des constructions chargé de fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage exercée par les communes et définir son rôle par voie réglementaire;
renforcer le contrôle de l'exécution de chaque marché de construction.

Dans le secondaire

La maîtrise d'ouvrage des constructions reste exercée par les services du Ministère des travaux publics établis dans les départements. Ces services exercent également les missions de suivi et de contrôle.

Le gouvernement adoptera les mêmes mesures pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le contrôle.

Mettre en place une politique différenciée des constructions scolaires en fonction des zones écologiques.

Il s'agit de diversifier les modèles de construction en tenant compte des réalités locales et des catastrophes naturelles (géologiques, climatiques, hydrologiques, écologiques, etc). Ces constructions intégreront des bâtisses sur pilotis, des constructions en matériaux locaux, des préfabriqués, etc. Une étude sera commandée pour déterminer les types de constructions adaptées à chaque milieu.

Maîtriser les priorités dans le choix des sites

Dans l'enseignement primaire

Le choix des localités devant bénéficier de constructions scolaires est encadré dans une procédure formelle mais les critères de priorité ne sont pas explicites.

Les demandes des populations ou de leurs représentants sont recueillies par les autorités déconcentrées du MINEDUB et suivent une voie hiérarchique ascendante, chaque échelon exprimant un avis. L'administration centrale n'a que peu de moyens pour examiner la pertinence de ces avis, généralement positifs, elle se trouve démunie pour différer ou refuser des projets non urgents ou inappropriés. Faute de critère de priorité clair, cette procédure manque d'intérêt. C'est pourquoi le gouvernement va se doter de deux outils lui permettant d'exercer une meilleure régulation de sa politique de construction :

le géo référencement de l'ensemble des écoles primaires permettra aux services de l'administration centrale de connaître avec précision les distances séparant les différentes écoles du réseau scolaire et de localiser les implantations sollicitées. Ceci permettra que l'appréciation de l'opportunité d'implanter soit fondée sur un jugement basé sur des données objectives ;

un texte réglementaire qui complètera la procédure actuelle en énonçant les critères de priorité des programmes de construction sera pris. Ces critères prendront en compte, selon des pondérations à définir, les deux priorités critiques des travaux de construction que sont :

l'amélioration de l'accès dans les territoires souffrant encore d'un manque de capacités d'accueil et d'un réseau scolaire lacunaire ;

la résorption des effectifs pléthoriques de certaines classes et des situations de double-flux générées par le manque de salles.

Le texte clarifiera également les modalités de réhabilitation des salles en termes de coût/efficacité.

Dans le secondaire.

La procédure de sélection des sites est similaire à celle employée dans le primaire, mais démarre à l'échelon régional. La question du caractère non explicite des critères se pose de la même façon. Cependant, le gouvernement opte pour la construction d'établissements de grande taille, avec internats, de façon à pouvoir disposer des équipements nécessaires sans gaspillage et à favoriser l'utilisation rationnelle des spécialités des enseignants. Par conséquent, les localités candidates à de telles constructions sont moins nombreuses. Le gouvernement entend toutefois clarifier ses critères d'implantation par voie réglementaire.

Encadré 4 : Reformes envisagées en matière d'accès et d'équité dans les structures d'éducation et de formation

- Développement de l'enseignement préscolaire communautaire en milieu rural.
- Substitution de la politique de construction de salles de classe par celle de construction des établissements complets (ayant toutes les commodités et intégrant des logements d'astreinte pour enseignants).
- Mise en place de politiques différenciées pour lutter contre les disparités.
- Stimulation de la demande de scolarisation des enfants issus des couches défavorisées avec un accent particulier sur la jeune fille et les enfants vulnérables.
- Suppression de la catégorie des maîtres des parents dans l'enseignement primaire public.
- Mise en place de l'enseignement fondamental.
- Accroissement de l'offre de formation dans les filières scientifiques et technologiques dans l'enseignement secondaire et supérieur.
- Prise en compte des handicapés et des populations vulnérables (éducation inclusive) dans la politique éducative, notamment dans les constructions scolaires, la formation des formateurs, etc.

4.2 : QUALITE ET PERTINENCE

Objectif général : *Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique.*

Les objectifs en matière d'amélioration de la qualité de l'éducation sont différenciés selon les segments et de plusieurs natures ; ils appellent plusieurs types de politiques : des politiques classiques d'intrants et des politiques nouvelles, ciblées sur des disciplines ou des établissements particuliers. Pour l'ensemble du secteur, les autorités entendent poursuivre l'amélioration de la qualité des services éducatifs à travers des politiques d'intrants. Les manuels scolaires au primaire, les équipements documentaires ou spécialisés au secondaire, la formation des enseignants dans tous les sous-secteurs seront les leviers de cette politique.

A l'école primaire, la situation inquiétante de l'apprentissage de la lecture appelle une réponse spécifique, de même que la dispersion des résultats scolaires des enfants. Des politiques ciblées font alors le choix des autorités, sur une discipline, la lecture, et sur la résorption progressive des points faibles de la qualité, c'est à dire des écoles souffrant de trop de handicaps pour atteindre des performances acceptables.

Dans la formation professionnelle et la partie haute (enseignement secondaire technique 2nd cycle et Enseignement supérieur) du système, l'objectif premier en termes de qualité consistera à améliorer la pertinence par des activités de structuration des sous-secteurs et le développement de partenariats.

Objectif spécifique n° 1 : Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général.

Les enquêtes menées par le PASEC¹⁴, l'enquête de ménages¹⁵ et celle menée sur les acquisitions des élèves¹⁶ montrent que la qualité des apprentissages qui était plutôt bonne il y a une quinzaine d'années, s'est progressivement détériorée : à peine un quart des élèves du primaire réussit aux tests de langue et de mathématiques.

Le taux d'achèvement de 72% au primaire, traduit un niveau de rétention insuffisant alors que le Cameroun vise la scolarisation universelle. Ce taux est d'ailleurs estimé à 46 % dans l'Extrême-Nord du pays. Il est en relation, entre autres, avec la qualité des apprentissages des enfants : si les acquisitions sont très faibles, la tentation de l'abandon est forte.

Le premier cycle du secondaire est identifié comme un cycle spécialement faible sur ce plan, ce qui génère de nombreux redoublements et abandons (la rétention n'est que de 70,4 % dans ce cycle). Le secondaire fra l'objet d'une vigilance particulière parce que les effectifs s'y sont beaucoup accrus. Ne bénéficiant que de peu de ressources publiques supplémentaires, la taille des classes dans ces cycles a fortement augmenté entraînant une utilisation massive de vacataires.

Plusieurs facteurs affectent la qualité : les curricula, les manuels, les outils didactiques, les enseignants, les méthodes pédagogiques, les commodités, la formation, l'encadrement, le temps scolaire et d'enseignement.

Stratégies :

Réformer les curricula

Une réforme des programmes de tous les niveaux sera engagée afin d'introduire de la cohérence et de la continuité entre les cycles et les ordres d'enseignement tout en évitant les chevauchements. L'étude sur la refonte des programmes¹⁷ fait apparaître que les anciens programmes consistaient en une liste de matières et de contenus à enseigner. Une plateforme de concertation réunissant des personnes ressources de tous les sous-secteurs (du préscolaire au supérieur) révisera l'ensemble des curricula. Dans cet exercice l'accent sera mis sur le renforcement du bilinguisme, l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ainsi que la généralisation des TIC. Ce comité scientifique sera chargé de définir les socles de compétences et les profils de sortie qui constitueront des éléments de référence afin de guider cette réforme. La révision des curricula participera à la simplification des programmes du secondaire francophone qui se révèlent parfois inadaptés et trop ambitieux.

Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique

¹⁴Enquêtes PASEC, 1996 et 2005

¹⁵Appui court terme à l'évaluation des élèves. (SOFRECO, 2011)

¹⁶EDS, 2011 : qui permet d'examiner la rétention du savoir-lire pour les individus qui ont eu une scolarité primaire complète montrent

¹⁷ SOFRECO, 2010

Les manuels scolaires sont coûteux et le plus souvent à la charge des familles. Le Gouvernement a décidé d'encourager une politique du livre qui favorisera la promotion de l'édition locale et l'accessibilité des livres. Cette mesure sera accompagnée de la simplification au maximum des circuits de distribution de ces outils, de l'appel à des prestataires de services privés pour garantir l'efficacité dans la distribution et l'atteinte effective des bénéficiaires. Les grands axes de cette politique en cours d'élaboration sont :

édition endogène et coédition du manuel scolaire ;
fabrication endogène du matériel didactique ;
libéralisation des circuits de distribution ;
création d'un fonds spécial pour la mise en place des bibliothèques ;
accessibilité et disponibilité du manuel scolaire et du matériel didactique ;
création d'une brigade de contrôle pour le suivi du processus de gestion du manuel scolaire acquis par le gouvernement.

Doter les écoles primaires publiques de manuels scolaires essentiels, en priorité dans les zones rurales défavorisées.

Les efforts autour du manuel scolaire seront accompagnés par la mise à disposition des établissements et des enseignants de supports didactiques de base, gérés par les conseils d'école conformément au manuel de procédures élaboré à cet effet. De plus, il sera procédé à un achat de manuels pour le cycle primaire (trois livres par enfant en lecture, calcul et sciences) sur une base compétitive et à leur mise à disposition des écoles. Les conseils d'école prendront localement les dispositions pour assurer la gestion de ces dotations. Pour les autres livres scolaires, le gouvernement travaille à la formulation d'une politique nationale du livre permettant de faire baisser les prix et d'améliorer la disponibilité des livres sur les marchés.

Développer et mettre en œuvre un plan d'enseignement/apprentissage de la lecture à l'école primaire.

Plusieurs indices rappelés dans le diagnostic inquiètent les autorités et leurs partenaires sur la qualité de l'éducation primaire, au regard des résultats des apprentissages qui tendent à se dégrader.

Une étude récente¹⁸ menée sur un échantillon sérieux de classes du cours moyen 1^{ère} année (CM1) produit en effet un résultat très alarmant : «49% des élèves du public sont en grande difficulté en lecture (ils ne peuvent lire que quelques syllabes mais pas un mot ou ne savent pas lire du tout). 26,6% des élèves du public sont dits lecteurs muets, incapables de lire la moindre syllabe. »

Or, la lecture conditionne presque la totalité des apprentissages scolaires, de sorte que cette question appelle une réponse spécifique et vigoureuse, allant au-delà des mesures générales d'amélioration de la qualité et fédérant pour un temps les agendas de tous les acteurs de l'éducation primaire : redonner à chaque instituteur des connaissances précises sur l'enseignement de la lecture à chaque niveau : temps à consacrer, place dans l'emploi du temps de la classe, types d'exercices recommandés, modalités de remédiation et d'accompagnement différencié propres à favoriser une meilleure acquisition des compétences impliquées dans la lecture ;

¹⁸Evaluation des acquis scolaires en CMI / Class 5 au Cameroun, Pierre Varly et Emile MboléAbu'u, MINEDUB-SOFRECO, juillet 2012

programmer des activités de lecture harmonisées au sein de chaque arrondissement ou groupe d'écoles, de façon à permettre aux directeurs d'écoles de renforcer le niveau d'acquisition de leurs élèves ;

privilégier la lecture dans les tâches de supervision pédagogique exercées par les directeurs d'écoles et les inspecteurs, associant visites de classes, conseils, et rapports sur les difficultés particulières rencontrées dans les salles de classe (absence de livres, absence de tableau ou tableau illisible, effectifs pléthoriques, etc.) ;

mobiliser les équipes pédagogiques, dans chaque école, à l'effet d'élaborer les projets pédagogiques centrés sur l'enseignement de la lecture ;

réaliser une consolidation bisannuelle des observations par l'Inspection Générale des Enseignements, avec partage des constats effectués avec l'ensemble des directions ;

renforcer la formation initiale et continue des enseignants autour des questions de lecture ;

encourager, au niveau local, des activités culturelles périscolaires de promotion et de mobilisation en faveur de la lecture (défis lectures, compétitions ou rencontres scolaires, etc.) ;

mener des actions de sensibilisation à destination des familles et du grand public, en vue de valoriser la profession enseignante.

L'effet de ce premier train de mesures est attendu dans le court terme, c'est à dire dès l'année de leur lancement. Pour y parvenir, les services de planification travailleront de concert avec les inspections d'arrondissement de façon à repérer les écoles souffrant d'un cumul de handicaps (effectifs pléthoriques, absence de livres, *mauvaise* qualité des tableaux et turn-over des enseignants) et qui ne sont pas capables de produire des résultats escomptés, quelle que soit leur bonne volonté. Ces écoles seront prioritaires dans les décisions de construction, de réhabilitation ou d'affectation de maîtres. L'effet de ce second train de mesures est espéré à moyen terme.

L'ensemble des mesures sus-énumérées visent à faire diminuer la proportion d'enfants ne sachant pas lire à la fin de l'école primaire. Des tests réguliers permettront de vérifier les progrès en matière de lecture. Pour autant, il n'est pas possible de prévoir par calcul dans quelle proportion et à quelle vitesse les cas d'échec de l'apprentissage de la lecture pourront disparaître. L'objectif final de faire en sorte qu' « *aucun enfant ne sorte de l'école sans savoir lire* » peut avoir des vertus fédératrices, mais il ne pourrait pas fonder une évaluation sereine des politiques de qualité, pas plus qu'il ne peut, *ex ante*, être associé à une date de réalisation.

Acquérir des fonds documentaires et matériels nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées au secondaire.

Dans les établissements secondaires la création de bibliothèques, de laboratoires ou de salles spécialisées donnera lieu à l'acquisition des fonds documentaires et matériels nécessaires au bon fonctionnement de ces lieux pédagogiques.

Promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes.

Les structures de supervision pédagogique sont chargées de dynamiser les pratiques pédagogiques, à l'effet de favoriser la professionnalisation des enseignements et d'améliorer les apprentissages des élèves. Au rang des innovations à mettre en place, figurent comme priorités, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et l'analyse des pratiques de classe. L'accent sera mis sur les apprentissages et sur une pédagogie de la réussite qui s'attèlera à valoriser les acquis et à considérer l'erreur comme facteur d'apprentissage. Les enseignants devront placer l'évaluation au

service des apprentissages. Les nouvelles pratiques devront favoriser l'autonomie de l'apprenant, placé au centre du processus d'apprentissage. Pour préparer au mieux les enfants à la vie pratique, les activités privilégieront les situations problèmes, sans faire l'économie des apprentissages fondamentaux. Le Gouvernement va conduire un programme d'équipement de salles spécialisées (informatique, laboratoire) et de mobilisation pour les formations pratiques (bureautique, expérimentations scientifiques).

Ces nouvelles approches pédagogiques visent l'adaptation des méthodes, programmes et contenus d'enseignement en vue de les rendre conformes aux objectifs de développement du pays.

Généraliser l'utilisation des TIC dans le système d'éducation et de formation

La modernisation du système d'éducation et de formation à tous les niveaux se fera par une intégration et une appropriation des TIC à travers une dotation suffisante en infrastructures numériques et une formation solide de tous les acteurs. Il s'agira de :

renforcer les capacités des enseignants et du personnel d'encadrement à l'utilisation de l'outil informatique et des ressources pédagogiques numériques ;

promouvoir de nouvelles opportunités et de nouveaux outils de formation (E-learning, formation à distance, les didacticiels, etc.) ;

améliorer l'environnement des apprentissages dans les écoles (centres multimédia, dotation des écoles en outils informatiques, etc.)

mettre en place un dispositif opérationnel pour la maintenance préventive et curative du parc informatique.

Améliorer l'environnement scolaire

Malgré les efforts consentis par le Cameroun pour améliorer les conditions d'apprentissage, seules 43% des écoles en moyenne ont des latrines, contre 9% seulement en milieu rural. Pour ce qui concerne l'approvisionnement en électricité, seules 14 % sont alimentées¹⁹. Le gouvernement va poursuivre sa politique d'amélioration de l'environnement scolaire par la mise en place des commodités de base (eau, électricité, latrines, clôtures, tables-bancs, etc.). La même exigence d'amélioration de l'environnement scolaire sera respectée au secondaire, où les pouvoirs publics continueront progressivement de doter les établissements de ce niveau d'enseignement en bibliothèques. Les zones rétrocedées ou d'accès difficile feront elles aussi l'objet de la même attention de la part des pouvoirs publics.

Mettre en place un dispositif visant à assurer le respect du temps scolaire et d'enseignement.

L'objectif visé ici est de parvenir à une utilisation optimale, rationnelle et efficace des professeurs et au rééquilibrage entre le temps de formation dont le volume devra être important et le temps d'évaluation (6 périodes par an).

Le temps scolaire annuel prescrit est de 900 heures aussi bien au primaire qu'au secondaire, mais le temps réellement effectué est inférieur à ce quota. Le gouvernement fera des efforts pour limiter les pertes de temps d'apprentissage des enfants causées par l'absentéisme, et le double flux.

Il s'agit notamment de :

assurer une bonne préparation de la rentrée scolaire (affectation des enseignants et autres personnels, distribution des intrants pédagogiques avant la rentrée scolaire) ;

¹⁹ Enquête SOFRECO, 2010

systématiser le rattrapage des heures perdues en dehors des fêtes légales ;
mettre en place un système de suivi de la gestion du temps impliquant les parents et les conseils d'écoles ;
poursuivre la déconcentration de la gestion de la solde pour limiter les déplacements des enseignants sources de nombreuses déperditions horaires ;
densifier le réseau scolaire par la création et la construction de nouvelles écoles dans les localités où est pratiqué le système de double flux.

Le temps d'enseignement hebdomadaire effectif des professeurs du secondaire est peu respecté, alors que la taille moyenne des divisions est de 60,5 élèves et le ratio élèves/enseignant de 33,1 au premier cycle et 45,7 et 22,7 au second cycle. Le temps moyen d'enseignement des professeurs n'était en 2011, que de 15,3 heures par semaine au premier cycle au lieu de 28 heures prescrites, contre 20 heures réelles en 2002. Cette répartition est de 13,4 heures au second cycle au lieu de 27 heures prescrites, contre 16,5 heures réelles en 2002. Il s'agit de promouvoir la polyvalence et la mutualisation des enseignants entre les établissements.

Renforcer l'encadrement de proximité des enseignants.

Le gouvernement mobilisera des moyens (logistiques et financiers) pour faciliter la réalisation de ces missions définies dans des profils de poste. Il s'emploiera à développer une nouvelle conception de l'inspection²⁰ visant à améliorer les enseignements plutôt que l'évaluation simple des enseignants. L'étude sur la gestion des écoles²¹ a montré que le directeur d'école, loin d'être un simple administrateur devrait aussi être un pédagogue.

Le personnel d'encadrement de proximité doit constituer un élément d'amélioration de la qualité. Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles continueront d'exercer leurs missions de contrôle et d'étayage aussi bien administratif que pédagogique. Des approches innovantes seront encouragées au niveau local pour accompagner l'entrée des nouveaux enseignants dans le métier (tutorat, compagnonnage, équipe pédagogique).

Mettre en place une politique de formation continue efficace.

Le gouvernement mettra en œuvre une politique de formation efficace qui réponde aux besoins institutionnels, collectifs et individuels.

Les insuffisances relevées feront l'objet d'un traitement minutieux, et seront compilées et consolidées à chaque niveau institutionnel (école, inspection d'arrondissement, délégation départementale, inspection régionale, délégation régionale, services centraux) pour finalement alimenter un système général d'information en vue de favoriser l'élaboration et la mise en place des plans de formations nationaux et déconcentrés.

La réforme des programmes, la préparation de la mise en œuvre de l'enseignement fondamental donneront lieu à des mises à niveau généralisées. Le personnel d'encadrement (directeur, conseillers pédagogiques et inspecteurs) devra procéder à l'identification des besoins de formation grâce à une approche ascendante documentée par les constats réalisés sur le terrain lors des visites pédagogiques ou d'observation de classes. Ces données de terrain sont de nature à éclairer le pilotage du secteur. Tous les acteurs s'emploieront à encourager et à multiplier des typologies de formation variées pour élargir les réponses formatives (autoformation, présentiel, déconcentré, FOAD, com-

²⁰ Etude sur la redéfinition de la chaîne de supervision pédagogique (SOFRECO, 2011)

²¹ Appui à la définition d'une politique visant à renforcer la gestion des écoles (SOFRECO, 2010)

pagnonnage). Un effort particulier sera consacré aux plus démunis (les sortants, les maîtres isolés). Les ministères sectoriels s'emploieront à créer une synergie des formations (initiale et continue) par un pilotage collégial qui associe tous les acteurs et partenaires pour introduire de la cohérence, de la complémentarité et de l'efficacité dans les dispositifs.

Les ENIEG et les antennes régionales de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP) seront utilisées pour assurer cette formation pendant les périodes d'interruption des classes.

Rénover la formation initiale des enseignants.

L'étude²² sur le rôle et le fonctionnement des ENIEG considère que ce réseau d'établissements de formation initiale ne fonctionne pas bien. La réforme des ENIEG s'attèlera à améliorer les équipements de ces centres, à augmenter le nombre d'enseignants-encadreurs, à réduire les disparités entre les ENIEG, à augmenter et à professionnaliser le personnel enseignant des écoles d'application, à optimiser le système d'évaluation, à améliorer les contenus de formation et à définir des référentiels de compétences axés sur les profils et les socles de compétences de base.

Le Gouvernement va concentrer ses efforts sur dix ENIEG pilotes logées chacune au chef-lieu de la région. L'amélioration de ces structures est de nature à favoriser une formation initiale des élèves-maîtres de qualité. Les 40 autres ENIEG seront investies d'une mission de mise à niveau de proximité. Les stages pratiques et l'analyse de pratiques de classe seront privilégiés et impliqueront la formation au tutorat des maîtres d'accueil.

Les conditions de recrutement ainsi que la durée de formation selon les niveaux (BEPC, probatoire, BAC) feront l'objet d'une étude qui tiendra compte des profils de sortie (les titulaires du BEPC et du Probatoire seront destinés à l'enseignement primaire et les bacheliers, à l'enseignement fondamental après deux ans de formation) et de la volonté d'accroître les stages pratiques. Le CAPIEMP sera réformé conformément aux nouveaux cursus et statuts. Le mémoire de fin de formation initiale devra revêtir un caractère professionnel. Au-delà de la mission de formation initiale, les ENIEG ainsi que les Centres de Recherche en Pédagogie Appliquée (CERPA) devront assurer la mission de recherche pédagogique et constituer un vivier de ressources pour la formation continue. Il est aussi envisagé dans la réforme des ENIEG des filières spécialisées en prélude à la mise en œuvre de l'éducation inclusive et à la préparation des apprenants aux activités pratiques.

Pour le secondaire, les Ecoles Normales Supérieures (ENS) s'emploieront à professionnaliser davantage leur formation en mettant l'accent sur la didactique des disciplines et l'analyse des pratiques. Ces grandes écoles devront participer, comme établissements de formation des formateurs à la réflexion et à la mise en œuvre de la réforme des ENIEG dont elle forme les formateurs.

Elles seront associées à la réflexion sur la mise en œuvre de l'enseignement fondamental et en particulier sur la question de la polyvalence des enseignants.

Mettre en place un dispositif d'assurance-qualité.

Les acteurs du système vont être invités à analyser et à employer les données dont ils disposent localement de façon à en tenir compte dans leurs actions quotidiennes de pilotage. Le développement d'une culture du suivi et de l'évaluation sera ainsi recherché par le truchement d'ensembles simples et locaux de données scolaires (tableaux de bord).

Pour ce faire, les IGE vont :

Exploiter les dispositifs, procédures et outils appropriés aux besoins du secteur ;

Collecter et analyser les données des évaluations nationales et séquentielles ;

²² Appui à la redéfinition de l'organisation et du fonctionnement des Ecoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) au Cameroun. (CIEP-2011)

Conduire régulièrement l'évaluation des acquis tout en s'assurant que les résultats obtenus seront largement disséminés et conduiront à des actions de remédiation aux fins d'aider les enfants en difficulté.

L'équipe nationale formée à cette fin devra tous les deux ans conduire des évaluations harmonisées des acquis en même temps que seront créés des pools d'évaluateurs au niveau régional. Les IGE devront ainsi s'approprier les indicateurs de résultats définis dans la présente stratégie et présentés dans le plan d'actions. Ils soutiendront enfin l'extension de l'initiative GLQE (gestion locale de la qualité à l'école) présentée dans la partie gouvernance du présent document.

Objectif spécifique n°2 : Adapter les formations à l'environnement socioéconomique.

L'accent sera mis sur la formation du capital humain, dans la perspective de l'industrialisation du pays à l'horizon 2020.

Stratégies :

Conduire une étude des relations entre emplois et qualifications sur le marché du travail.

Les relations entre les emplois, les qualifications et les cursus scolaires ne sont pas suffisamment connues au Cameroun pour que les ministères sectoriels puissent en tirer des enseignements précis à l'effet de piloter l'évolution de leur offre de formation.

Le gouvernement se propose d'utiliser les résultats de cette étude pour avoir plus de visibilité sur l'offre de formation, définir les programmes, établir un lien entre les formations offertes au Secondaire technique et le Supérieur, cerner les mécanismes de financement et mieux codifier le partenariat avec le secteur privé, etc.

Renforcer les plateaux techniques dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.

A court terme, le gouvernement construira et équipera les ateliers et laboratoires, encouragera la création des incubateurs d'entreprises et des UPA. A moyen terme, il construira 1 lycée technique et professionnel de référence et un lycée scientifique d'excellence (infrastructures et équipements de qualité, meilleurs enseignants et meilleurs élèves) par région.

Elaborer une offre de formation secondaire et universitaire répondant aux besoins réels de l'économie.

Les pouvoirs publics entendent optimiser les formations du secondaire et du supérieur par la création des filières spécifiques qui soient en adéquation avec les besoins réels du secteur économique national. Ils veilleront à l'adéquation entre les structures d'accueil, le nombre d'enseignants, les effectifs des étudiants et les offres de formation dans les filières scientifiques et technologiques (la part des effectifs dans les filières d'enseignement général devra passer de 80,8% en 2011 à 70% en 2022, contre 30% pour les filières technologiques et professionnelles). Ces mesures favoriseront les formations professionnalisantes, à l'effet de réduire le nombre de sortants diplômés sans emploi tout en contribuant à l'approvisionnement du secteur productif en personnels qualifiés dans les domaines économiques déficitaires.

Renforcer la professionnalisation de l'enseignement universitaire.

Pour parvenir à une adéquation entre la formation et le monde du travail, le gouvernement va reformer les curricula. Il mettra sur pied des commissions, avec pour missions, entre autres, de procéder à la certification des compétences professionnelles par la validation des acquis de l'expérience. De même qu'il renforcera la formation des enseignants à l'ingénierie de la formation. C'est également dans cette perspective d'amélioration de l'enseignement universitaire qu'il sera procédé à la

mise en place d'un fonds compétitif d'appui à la recherche et à la professionnalisation qui sera attribué aux enseignants chercheurs méritants.

Dans le même registre, le gouvernement entend pourvoir les campus universitaires en commodités de base (latrines, bibliothèques, laboratoires, plateaux techniques, etc.), afin de restaurer un environnement propice aux apprentissages et à la recherche. Il sera aussi engagé une révision du système d'évaluation en vue de l'adoption d'une approche moins coercitive.

Le recrutement de nouveaux enseignants et des personnels d'appui nécessaires au bon fonctionnement des établissements sera effectif. Il permettra de pallier le déficit en personnels et sera une réponse à l'augmentation naturelle née de l'accroissement des flux d'une part, et de l'ouverture de nouvelles filières, d'autre part.

Développer des partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé productif dans la Formation professionnelle.

La recherche de la pertinence de la formation professionnelle et celle de sa qualité ont une démarche en commun, celle consistant à développer des partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé productif. Le gouvernement opte pour la démarche partenariale comme instrument central de sa politique en matière de formation professionnelle. Il existe dans les services du Ministère de l'Économie un Conseil d'appui à la réalisation des partenariats (CARPA) dont la mission est précisément d'épauler les ministères sectoriels dans cette orientation.

Un premier niveau de partenariat mène à la structuration du secteur par des instruments de référence communs.

L'administration a entrepris de concert avec les organisations des professions la rédaction d'un répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Ce travail bénéficie d'appuis techniques d'institutions étrangères et se fait en cohérence avec des nomenclatures de la zone CEMAC.

Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois aura par la suite vocation à être décliné vers un Cadre national des qualifications et des certifications (CNQC). Le CNQC deviendra la référence unique des qualifications, tant dans l'emploi, la formation, que dans la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des discussions partenariales permettront, de la même façon que pour le ROME, l'élaboration du CNQC. Elles garantiront l'adéquation entre le cadre et les réalités locales de l'emploi.

Un don de la coopération coréenne a permis l'édification d'un bâtiment à Yaoundé pour abriter un futur centre d'ingénierie de formation, dont le travail consistera à recenser les curricula existants et à en élaborer, en référence au CNQC. La gestion de cet établissement sera paritaire, entre l'administration et les organismes représentant les professions.

Un second niveau de partenariat concerne l'ouverture, le financement ou la gestion des centres de formation professionnelle.

Le partenariat entre l'administration et le Groupement inter patronal du Cameroun (GICAM) fonde la création actuelle de centres sectoriels de formation professionnelle (un en maintenance industrielle, un en industries agro-alimentaires). Ces centres sectoriels sont destinés à accueillir des formations de tous niveaux pour un ensemble de métiers du même secteur, aussi bien en formation initiale des jeunes qu'en formation continue des salariés, ils sont dotés d'un plateau technique at-

tractif pour les entreprises du secteur désireuses d'investir en formation continue. Ces centres connaissent une gestion et un financement paritaires.

Les Centres de formation aux métiers, appelés à remplacer progressivement les Sections Artisanales Rurales et Ménagères (SAR-SM) sont également des lieux de partenariats locaux avec le secteur productif formel comme informel, les professionnels étant appelés à participer à la formation, aux certifications et à la gestion de ces établissements.

L'administration souhaite développer des centres de formation d'apprentis basés sur les réseaux existants de maîtres d'apprentissage (maîtres artisans) traditionnels ; ces formations, destinées au public jeune et sortant précocement du système scolaire, sont destinées à recevoir des certifications auxquelles les artisans seront associés.

Enfin, le gouvernement négocie de façon systématique avec les firmes étrangères appelées à réaliser des projets importants sur le territoire national, à l'effet de leur faire ouvrir des centres de formation professionnelle et d'y qualifier des jeunes, avec un quota de nationaux. Par exemple, l'exploitation du fer à MBALAM donne lieu à la création d'une offre de formation dans les métiers ferroviaires.

Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés.

Le gouvernement entend faire des centres d'alphabétisation des lieux d'acquisition des compétences diverses permettant aux adultes analphabètes ou illettrés de suivre la scolarisation de leurs enfants, d'une part, et d'améliorer leurs capacités de production, d'autre part. Pour y parvenir, il sera procédé à la mise en place d'un corps de professionnels d'éducateurs d'adultes qualifiés.

Pour faciliter l'insertion des enfants jamais scolarisés et la réinsertion scolaire des déscolarisés précoces dans les structures d'éducation et de formation, le gouvernement mettra en place un système permanent de renforcement des capacités des encadreurs des CAF et des CEBNF.

Objectif spécifique n°3 : Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation.

Le secteur de l'éducation a le besoin permanent de produire du savoir sur lui-même et ne doit pas compter sur les seuls instruments de l'analyse économique sectorielle pour conduire son développement et ses réformes. Les autorités sectorielles souhaitent construire une plus grande autonomie dans la production des recherches et des analyses.

Stratégies :

La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire

Le MINESUP et le MINRESI (Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation) vont explorer avec les autres ministères sectoriels les possibilités d'installer des équipes de recherches pluridisciplinaires et de les doter d'un programme de travail.

La promotion de la recherche pour le développement.

Par ailleurs, la réactivation du CNE (Centre National de l'Éducation) contribuera à la relance des activités de recherche, tandis que les ministères sectoriels prendront des dispositions pour assurer la diffusion des résultats de la recherche et leur relation avec les réflexions stratégiques en cours.

Objectif spécifique n°4 : Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire.

Le Gouvernement dispose d'une carte sanitaire scolaire élaborée en 2011 qui définit les principales pathologies qui y sévissent. La politique de santé qui en a résulté renferme des mesures visant, d'une part, la promotion de la santé en milieu scolaire et universitaire et, d'autre part, le renforcement de l'éducation à la santé.

Stratégies :

Promouvoir la santé en milieu scolaire, universitaire et dans la formation professionnelle.

Le gouvernement mettra en place la réforme de la politique de santé scolaire et universitaire qui prend en compte les normes, les niveaux d'enseignement, les stratégies sectorielles de la santé et de l'éducation. Il reformera les Inspections Médico Scolaires et Universitaires pour atteindre les élèves dans leurs écoles à travers des visites systématiques, des campagnes de vaccination, de déparasitage et de lutte contre le paludisme.

En même temps que l'introduction des consultations annuelles dans les établissements scolaires, universitaires et de formations professionnelles, l'encadrement des personnes vivant avec le VIH /Sida et des orphelins du SIDA sera poursuivi pendant que les écoles seront dotées de boîtes à pharmacie et kits de santé. :

De plus, des centres médicaux seront créés dans les universités. La formation et le recyclage des enseignants et des personnels d'appui (personnels de santé scolaire, conseillers d'orientation, etc.) aux méthodes de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA et les IST en milieux scolaire et universitaire sera poursuivie. Enfin, pour coordonner les actions des différents partenaires (communautés, ONG, Autorités traditionnelles, Organisations Internationales, Collectivités locales décentralisées etc.) une plateforme d'intervention sera élaborée et mise en place.

Renforcer l'éducation à la santé.

Il s'agira de développement des modules et autres supports d'éducation et de sensibilisation, poursuivre la lutte contre le VIH /Sida, les IST et les MST et mettre en place des programmes de sensibilisation de toute la communauté éducative en matière d'hygiène et de santé par le biais des médias (radio, télévision, presse, etc.) des tables rondes, des séminaires, des causeries éducatives, des sketches, etc.

Encadré 5 : Réformes majeures envisagées en matière de qualité et de pertinence.

- dotation des écoles primaires publiques en manuels scolaires essentiels et matériels didactiques adossée aux principes de la politique du manuel scolaire et autres matériels didactiques, avec priorité aux zones défavorisées et gérés par les conseils d'écoles ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan national de lecture à l'école primaire ;
- réforme de la formation initiale des enseignants dans la perspective du continuum éducatif envisagé par la mise en place de l'enseignement fondamental ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation continue des enseignants ;
- mise en place d'un système d'assurance qualité ;
- définition d'un socle minimum de connaissances et de compétences dans la perspective de la mise en œuvre de l'enseignement fondamental ;
- promotion de la polyvalence des enseignants du secondaire ;
- mutualisation des ressources éducatives ;
- implication effective des milieux socioprofessionnels à toutes les étapes du processus éducatif (conception des référentiels, formation, financement, certification, etc.).

4.3. GOUVERNANCE ET PILOTAGE.

Objectif général : *Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif.*

Pour améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif national, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, le gouvernement s'est fixé les objectifs ci-après :

- réguler les flux pour garantir le développement équilibré du système éducatif ;
- partager la gestion des structures d'éducation et de formation avec les collectivités territoriales et les communautés ;
- renforcer la gouvernance du système par la mise en place des mécanismes transparents de gestion des ressources ;
- diffuser les orientations sectorielles et les textes réglementaires qui encadrent le fonctionnement du système.

Objectif spécifique n°1 : **Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental.**

Stratégies :

Conserver les instruments actuels de gestion des flux et agencer la mise en place de l'enseignement fondamental autour d'un système rénové d'examens et concours

Comme cela a été énoncé dans la partie « accès » du présent document, la question de la gestion des flux a été arbitrée dans son principe par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), dans les quantités par le modèle de simulation. Ces arbitrages ont notamment conduit à renoncer pour l'instant à la généralisation de l'accès au collège. Quant aux modalités de gestion, l'option de la stratégie est de ne pas se dessaisir des instruments existants (examens et concours) et de commencer la réflexion sur la mise en place de l'école fondamentale par l'exploration des modalités de certification et de sélection possibles pour garantir le respect des orientations du DSCE.

Mise en œuvre des passerelles et de services d'orientation.

A titre de stratégie complémentaire, le développement des passerelles contribuera à une meilleure maîtrise des flux. En effet, l'existence d'une possibilité de rejoindre des filières classiques ou supérieures à l'issue d'un parcours dans l'éducation non formelle ou en formation technique ou professionnelle peut inciter un certain nombre de jeunes à accepter plus facilement une orientation vers ces voies. Dans la même direction, le développement des services d'orientation et de l'information donnée aux jeunes sur la multiplicité des choix qui leur sont offerts et sur les perspectives d'emploi qui y sont attachées contribueront au désengorgement des parcours de l'enseignement classique long.

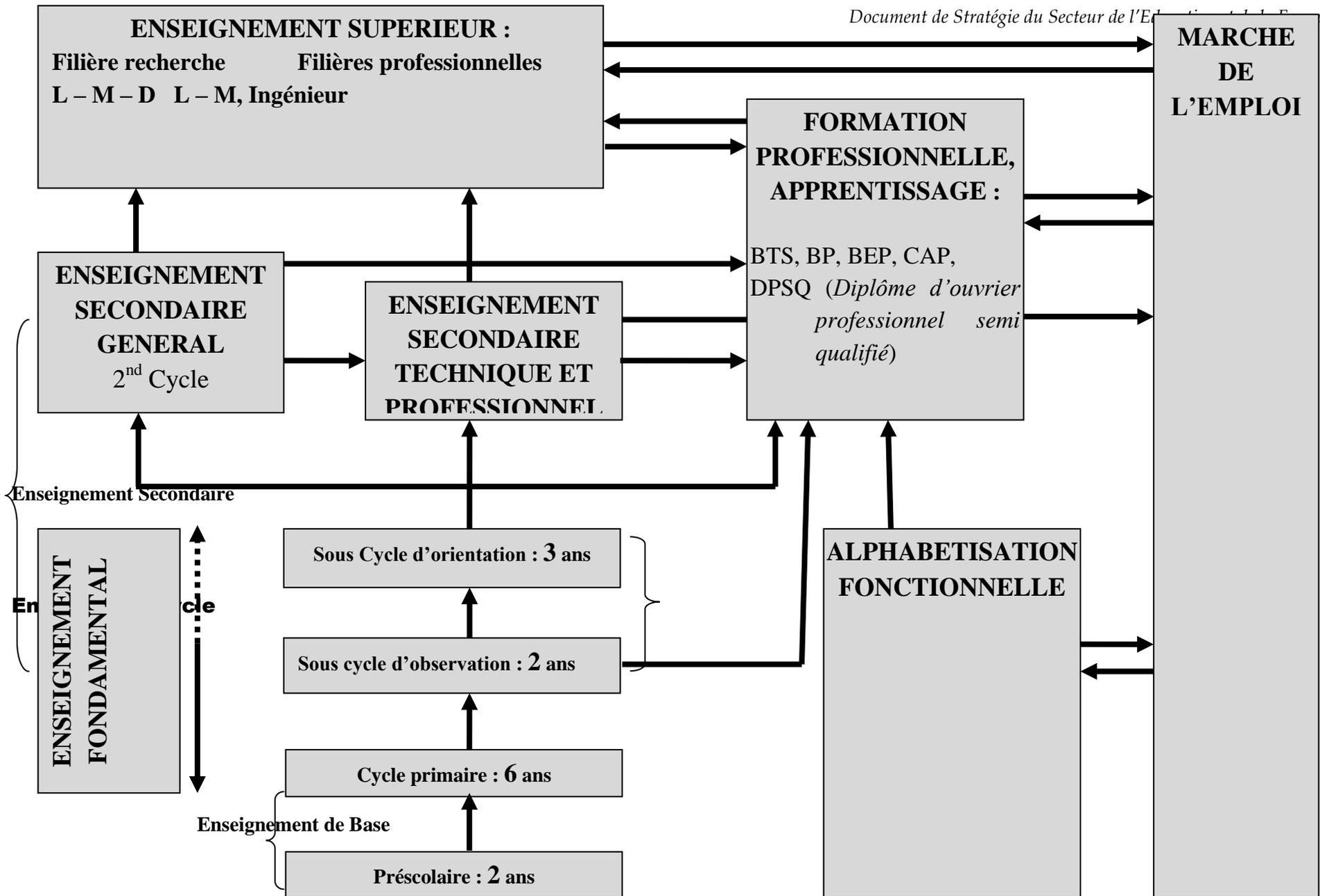
Affirmation du caractère terminal de tous les cycles de scolarité au delà du primaire

La mise en place de l'enseignement fondamental s'accompagnera, comme il a été dit, d'une réforme des curricula. Cette réforme sera l'occasion d'intégrer l'idée selon laquelle tous les cycles scolaires, à l'exception du primaire, peuvent avoir une vocation de cycle terminal pour une partie des effectifs. Par conséquent, une partie des enseignements du futur cycle d'orientation, ainsi que des enseignements de lycée, seront orientés vers les perspectives d'une insertion possible dans la vie active.

Harmonisation des référentiels de compétences et des niveaux d'entrée.

Un travail d'harmonisation des contenus et des profils de sortie des différents types d'enseignement et de formation sera effectué pour assurer les chances d'opérationnalisation des passerelles, surtout entre le formel et le non formel.

Au terme de la mise en place des passerelles, les deux sous-systèmes fusionneront pour adopter une structure unique ainsi que décrite dans le schéma ci-après :



Objectif spécifique n°2 : Renforcer la déconcentration et la décentralisation au sein du système éducatif.

Stratégies :

Assurer la déconcentration de la solde des personnels.

L'administration camerounaise se caractérise par un degré appréciable de déconcentration fonctionnelle. Les départements ministériels jouissent déjà de l'autonomie en matière de gestion des ressources humaines et pour la gestion complète de tous les éléments de la solde de leurs personnels à l'exception du traitement de base (compléments, primes, retenues). Le transfert de la gestion du traitement de base reste encore à effectuer. La déconcentration de la chaîne de préparation des dépenses est déjà effective.

Assurer la redevabilité (reddition des comptes) des structures déconcentrées vis-à-vis de l'administration centrale.

Quant à la déconcentration géographique, elle est un processus que les autorités considèrent comme désormais achevé, en ce sens qu'il ne fait plus l'objet de projets de nouveaux transferts de compétences. Les échelons locaux des administrations sectorielles déconcentrées ne sont pas de simples représentants de leurs départements ministériels. Appelés délégués régionaux (10) ou départementaux (58), ils exercent une compétence administrative entière et autonome, sous la réserve de leur redevabilité vis-à-vis de l'administration centrale. Ils sont gestionnaires de leurs crédits de fonctionnement sur lesquels ils assurent des engagements.

Poursuivre la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Le renforcement de la décentralisation est l'une des directives du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE).²³

Dans le secteur de l'éducation, la décentralisation au profit des collectivités territoriales décentralisées suit une planification progressive établie en 2008 et devra s'achever en 2014. La gestion des investissements est d'ores et déjà transférée, ainsi que celle d'une partie des moyens de fonctionnement, comme le paquet minimum dans les écoles primaires. Les transferts encore à réaliser concernent les décisions de création d'établissements (pour lesquelles la collaboration entre les collectivités locales décentralisées et l'administration sectorielle sera nécessaire) et leur gestion. Pour ce dernier cas, les autorités ont engagé une réflexion sur la façon d'associer les communes à la gestion des établissements qui y sont implantés. Elles cherchent le partage le plus approprié permettant de garantir à la fois l'authenticité de la décentralisation et le respect des normes et objectifs généraux du système éducatif national. L'administration commettra des études sur ce sujet, faisant notamment la part des leçons que l'on peut retenir des expériences internationales. La question du rôle des APE et de leurs relations avec les communes pourrait requérir une intervention législative afin d'encadrer les statuts et modes d'organisation et de fonctionnement des APE et de leurs fédérations au niveau communal, départemental et régional.

Les régions, créées par la loi, ne sont pas encore dans les faits pourvues d'assemblées. La déconcentration en direction des régions, prévue dans les textes, deviendra effective après l'installation des instances de gouvernance de ces nouvelles collectivités territoriales. Les compétences qui les concerneront relèvent pour l'essentiel du domaine de la réflexion stratégique et de la planification, elles seront transférées à partir de 2015. Pour l'enseignement supérieur, les compétences de la région sont proches de celles exercées par les communes pour les autres degrés d'enseignement.

²³ Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, 2010, p. 96, encadré 8.

Renforcer les capacités des collectivités territoriales décentralisées pour une meilleure gestion des compétences transférées.

Des avancées existent en matière de contrôle et de suivi de la gestion des structures scolaires qui seront dupliquées au niveau déconcentré. Les Inspections Générales des Services ont élaboré et validé des instruments et outils d'audit interne adaptés au contexte sur financement Banque mondiale. Des audits internes sont fréquemment réalisés, des recommandations formulées et leur mise en œuvre évaluée. Dans le cadre de la décentralisation, le gouvernement s'engage à renforcer les capacités des CTD avec l'appui des IGS.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la gestion des ressources humaines.

La gestion des ressources humaines constituait le cœur de la stratégie sectorielle de 2006. Sur la base de cette stratégie, les partenaires du pays ont contribué à financer la nécessaire contractualisation de très nombreux enseignants, dont les revendications paralysaient à l'époque le système²⁴. Ainsi, plus de 117 000 personnes, tous statuts confondus exercent dans les différentes structures d'éducation et de formation du système éducatif camerounais. Les dépenses de personnels représentent presque les $\frac{3}{4}$, soit 73 % des dépenses publiques d'éducation. Le plus grand défi qui se posait au système à cette époque était d'ordre quantitatif. A mesure que le pays progresse vers l'achèvement primaire universel, la gestion des ressources évolue. Les défis suivants se posent à la gestion des ressources humaines :

achever la couverture totale du cycle primaire, par l'intégration des maîtres intégralement payés sur des ressources publiques ;

accompagner la croissance anticipée des autres niveaux de scolarité, avec notamment la mise en place de l'enseignement fondamental ;

devenir l'un des principaux moyens des politiques de résorption des disparités, par une allocation plus équitable des agents sur l'ensemble du territoire ;

gagner en efficacité dans la mesure où c'est désormais dans le bon emploi des agents publics que résident les plus importantes marges de gestion²⁵ ;

améliorer la condition de l'enseignant.

Stratégies :

Contractualiser les 9 000 maîtres des parents recensés dans les écoles primaires publiques dans une double perspective de gratuité et d'équité.

Environ 9 000 maîtres des parents enseignent encore dans les écoles primaires publiques camerounaises. Ils représentent une charge lourde et anormale pour les familles. Le gouvernement va poursuivre la politique de contractualisation au profit de ces maîtres, de façon à ce que la totalité des maîtres des parents exerçant dans les écoles publiques soient contractualisés et rémunérés sur des ressources publiques d'ici à 2020. Il se trouve que ces maîtres de parents sont presque tous titulaires d'un CAPIEMP, de sorte que le mouvement de contractualisation ne fait pas courir de risque pour

²⁴ La stratégie sectorielle de l'éducation, 2006, p. 98, prévoyait « le recrutement de 8000 instituteurs contractuels par an jusqu'en 2015 pour résorber le déficit constaté. Dans les trois premières années, il sera question de faire passer 5000 vacataires au statut de contractuel et de procéder au recrutement de 3000 diplômés des ENIEG non vacataires. » De fait, 37 200 maîtres (vacataires ou maîtres parents) ont été contractualisés en 5 ans.

²⁵ En 2006, les taux de redoublement étaient encore proches de 20 % dans l'ensemble du système – ils recélaient donc une très grande marge de financements mal exploités. Aujourd'hui, ces taux ont atteint des valeurs plus raisonnables et leur réduction ne dégagera qu'une marge plus réduite, de sorte que la principale marge d'efficacité dans la gestion du système réside désormais dans les situations d'inefficacité dans l'emploi des agents

la qualité de l'éducation. Le gouvernement est engagé aujourd'hui dans le recensement précis des maîtres de parents à contractualiser. La procédure de contractualisation est désormais stable. Elle repose sur des commissions successives statuant sur des dossiers individuels, avec la participation des syndicats.

Cette opération de contractualisation avait été initiée en 2006 avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur. Il a été massif pendant plusieurs années et a permis au système éducatif camerounais de surmonter une difficulté majeure, à savoir, l'insuffisance en personnels enseignants. Il a cependant généré un appel vers la profession enseignante. De nombreux étudiants se sont présentés dans les ENIEG, et de nombreux diplômés des ENIEG ont été recrutés par les APE, avec des salaires bas, voire symboliques, dans l'espoir d'un recrutement dans la fonction publique à travers cette contractualisation. Une décision a été prise²⁶ sur le recrutement des maîtres de parents par les communautés, à l'effet d'éviter que ces recrutements ne soient excessifs ou complaisants. Des critères tenant à la formation du maître (diplôme professionnel), au besoin réel et prouvé de l'école, à l'avis de l'inspecteur d'arrondissement au nombre d'élèves, de salles et d'enseignants déjà présents dans l'école encadreront le contrôle que les démembrements territoriaux des ministères sectoriels exerceront de façon systématique. Le contrat entre le maître et l'APEE devra être homologué par l'inspecteur d'arrondissement de l'éducation de base. Le maître prend l'engagement de rester stable dans la circonscription pédagogique.

Par ailleurs, des mesures administratives seront renforcées pour stabiliser les enseignants contractualisés à leur poste de travail. Elles porteront en l'occurrence sur :

le recrutement au niveau local des enseignants par des commissions incluant les municipalités, les syndicats d'enseignants, les membres des comités de gestion des écoles, les associations des parents d'élèves ;

la signature d'un texte fixant la durée minimum d'affectation à un poste de travail ;

la subordination de toute affectation aux possibilités de permutation recensées.

Mettre fin à l'utilisation injustifiée des enseignants vacataires dans l'enseignement secondaire public.

Dans l'enseignement secondaire, le diagnostic a relevé la présence de nombreux enseignants vacataires. Certains vacataires dans un établissement peuvent être des enseignants titulaires dans un autre, ou des professeurs du secteur privé, ou encore des étudiants en quête de financement pour leurs études, sans intention de faire carrière dans la profession enseignante. Cette pratique est révélatrice de nombreux gaspillages dans l'enseignement public, en ce que dans la majorité des cas, le service dû des professeurs du champ est en deçà du quota horaire normal. A titre d'illustration le temps moyen d'enseignement des professeurs n'était en 2011 que de 15,3 heures par semaine au 1^{er} cycle au lieu des 20 prescrites. Ce qui représente une perte annuelle de près de FCFA 25 milliards pour l'Etat. La réponse du gouvernement consistera à faire baisser le recours à la vacation à la fois par :

le respect des normes dans la désignation des personnels d'encadrement ;

l'utilisation optimale des enseignants disponibles astreints à s'acquitter du quota horaire dû ;

l'obligation faite aux personnels administratifs et d'encadrement à s'acquitter effectivement de leurs horaires d'enseignement ;

la polyvalence des enseignants du secondaire ;

la mutualisation des ressources ;

²⁶ Décision B1 / 1464 / LC / MINEDUB / SG / DRH portant critères de recrutement des maîtres des parents par les APEE et recensement des intéressés du 27 mai 2013.

une offre accrue de recrutements par concours sur des statuts de fonctionnaire et de contractuel, sans que cela ne rentre dans un plan global de résorption des vacataires.

La perspective de mise en œuvre de l'enseignement fondamental ouvre enfin la voie à la promotion d'un certain nombre d'instituteurs du primaire vers le cycle d'observation. Une réflexion est engagée pour envisager cette migration progressive d'enseignants du primaire vers le premier cycle du secondaire.

3. améliorer la condition de l'enseignant.

Il s'agit de redonner à l'enseignant ses lettres de noblesse en appliquant les dispositions du statut particulier des fonctionnaires des corps de l'éducation nationale. Ce qui passe, entre autres par :

l'octroi des palmes académiques ;

le respect du profil de carrière ;

la revalorisation des primes et autres indemnités ;

l'effectivité des franchises académiques ;

l'instauration d'une assurance maladie.

Objectif spécifique n°4 : Assurer une gestion efficace des carrières.

Stratégies :

mettre en place des incitations en faveur des enseignants pour les stabiliser dans les zones rurales défavorisées d'accès difficile.

Le gouvernement adopte le principe d'incitations fortes destinées à faciliter l'affectation et la stabilisation des enseignants dans les localités à faible scolarisation et jugées difficiles²⁷. Trois mesures incitatives sont d'ores et déjà envisagées :

une prime de zone difficile à l'image de ce qui a déjà été réalisé pour les zones rétrocedées et pour les localités de Bakassi. Les travaux de simulation de février 2013 ont retenu l'hypothèse d'une prime de 25 % du salaire au bénéfice de 15 % d'enseignants exerçant dans les endroits les plus difficiles. Des discussions interministérielles sont en cours à l'effet d'affiner ces hypothèses et de mettre sur pied une procédure qui garantisse l'effectivité de cette mesure, c'est à dire le choix des zones devant bénéficier de cette mesure, conformément aux critères préalablement définis ;

la construction des logements d'astreinte pour les enseignants exerçant dans les zones difficiles sera intégrée au programme de construction d'infrastructures scolaires, à l'effet de fixer ces enseignants à leurs postes ;

la prise des mesures permettant de donner quelques avantages de carrière aux enseignants à l'issue d'une période passée en zone difficile ; par exemple, la garantie d'une nouvelle affectation. Cela permettrait aux maîtres d'accepter leur première affectation avec plus de sérénité.

Le résultat espéré de cet ensemble de mesures est l'amélioration du ratio élèves/maître dans les régions défavorisées où il reste élevé. Par voie de conséquence, le coefficient d'aléa calculé sur les affectations (R2, régression de la relation entre le nombre d'élèves et le nombre de maîtres par école) s'en trouvera amélioré.

Déconcentrer le paiement et l'ordonnancement de la solde à l'échelon régional et départemental.

²⁷Ces questions sont aussi abordées dans le point sur les politiques de réduction des disparités.

Un décret présidentiel de mars 2012 confie aux ministères sectoriels l'ensemble des opérations de gestion de la solde de leurs personnels, jusqu'à l'ordonnancement. Des travaux permettant le déploiement de l'application de paye (Antilope) sont engagés, à la suite du déploiement déjà effectif de l'application de gestion des carrières. La maîtrise complète de la solde par les ministères employeurs sera effective.

La migration de cette compétence a fourni l'occasion d'un assainissement des fichiers. Elle permet aussi de bloquer beaucoup plus facilement la solde d'un agent absent, disparu, ou signalé comme n'ayant pas réalisé son service.

La gestion des carrières est appelée à être déconcentrée à l'échelon régional, puis départemental. C'est déjà le cas pour la région de Yaoundé. Les autres régions suivront au fur et à mesure que le raccordement à la fibre optique permettra le fonctionnement des applications. Cette déconcentration limitera les déplacements des personnels pour des questions administratives. On en attend une réduction de l'absentéisme.

Rationaliser l'affectation des enseignants.

Dans le primaire

Le caractère peu efficace de l'affectation des enseignants dans les classes a été relevé dans les diagnostics successifs du système éducatif camerounais. En effet la relation entre le nombre d'élèves et le nombre de maîtres dans les écoles est loin d'être proportionnelle. Une partie de cette problématique relève de la maîtrise de la gestion des ressources humaines.

Le gouvernement entend améliorer l'affectation des enseignants dans les écoles en fonction des besoins réels :

en reliant de façon stricte les affectations nouvelles annuelles (vers les régions, puis vers les départements et les arrondissements) à des clefs de répartition basées sur les ratios élèves/maître moyens des régions, départements et arrondissements ;

en procédant régulièrement à des contrôles de terrain dont l'expérience a montré qu'ils révèlent des situations anormales de réaffectation liées à la complaisance de certains responsables locaux ;

en procédant à des vérifications régulières des actes administratifs dont se prévalent les personnels, dont certains ne sont pas authentiques.

Ces mesures permettront d'améliorer le coefficient d'aléa dans l'affectation des enseignants.

Par ailleurs, certaines mesures retenues au titre de la réduction des disparités vont aussi produire une amélioration de la dispersion du ratio élèves/maître :

les mesures incitatives au bénéfice des zones difficiles (voir plus haut) permettront de mieux pourvoir les écoles qui y sont implantées ;

l'orientation d'une partie des constructions nouvelles de salles vers les écoles souffrant d'effectifs pléthoriques dans les classes permettra de réduire les situations dans lesquelles le ratio élèves/maître est anormalement élevé.

Dans le secondaire

L'enseignement secondaire souffre d'un nombre trop élevé d'enseignants affectés dans les établissements à des tâches administratives. On en compte aujourd'hui 1 pour 6,6 enseignants à la craie en moyenne. Le gouvernement souhaite ramener cette proportion à 1 pour 12 enseignants à la craie, ce qui est suffisant pour garantir de saines conditions de fonctionnement des établissements. Pour cela, l'administration va jouer sur deux entrées réglementaires :

l'édition de normes d'organisation des établissements secondaires, liant le nombre de surveillants généraux et de censeurs à l'effectif des élèves ; ces normes pourront fonder des contrôles de terrain et d'éventuels redéploiements ;

l'aménagement des statuts particuliers des personnels, avec des profils particuliers pour les emplois administratifs, assortis des conditions d'âge, d'ancienneté, de grade et des conditions particulières de profil de compétences.

Dans le même sens d'une utilisation plus rationnelle des ressources humaines, le gouvernement veut obtenir que le nombre moyen d'enseignants par division pédagogique au secondaire passe de 1,8 à 1,3 environ. Cela suppose que les services horaires hebdomadaires effectifs des enseignants se rapprochent de l'horaire hebdomadaire des élèves. Deux séries de mesures contribueront à cette amélioration :

le développement de la polyvalence des professeurs rendue nécessaire par l'avènement de l'enseignement fondamental ;

le repérage systématique par les échelons déconcentrés de l'administration scolaire, des situations anormales de sous-emploi des enseignants sur le terrain.

Objectif spécifique n°5 : Renforcer les capacités de planification du système

Le renforcement de capacités de planification visé par la stratégie sectorielle cible la fonction de gestion que les diagnostics successifs ont relevée comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : la mise en place d'un système d'informations et de gestion de l'éducation, le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, le renforcement de la communication, le développement des mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

Stratégie :

Mettre en place un système d'information et de gestion intégré de l'éducation (SIGE)

Le gouvernement du Cameroun a commis dans ce cadre un grand nombre d'études qui ont abouti au diagnostic du système d'information dans le secteur de l'éducation. A cet effet, trois études diagnostiques respectivement pour le MINEDUB, le MINESEC et le MINESUP ont été réalisées. Elles ont permis de montrer que le gouvernement dispose d'une approche de gestion de l'information sur l'éducation avec un cloisonnement entre les niveaux, primaire, secondaire, supérieur, et la formation professionnelle. C'est à ce titre que le gouvernement compte, sur la base des études, définir l'architecture d'un système qui intègre la gestion de l'information à tous les niveaux du système éducatif. Ce système devra répondre à toutes les attentes en termes de qualité des données statistiques et administratives. L'objectif en est de disposer à terme, d'informations fiables, exhaustives et en temps réel sur le système éducatif en vue d'une prise optimale de décision.

Pour mettre en place cette stratégie, le gouvernement procédera dans un premier temps à la définition du cahier de charge fonctionnel du système de gestion de l'information afin d'adopter une architecture globale qui repose sur les acquis des interventions réalisées depuis 2006, tant sur les systèmes informatiques ministériels existants que sur le système statistique national. Par la suite un audit de l'existant tant en matière de matériel informatique de logiciel, que de ressources financières

et humaines sera réalisé pour évaluer la capacité des ressources existantes à répondre aux exigences de l'architecture globale du système d'information proposé, et donc des enjeux du système éducatif.

Le gouvernement développera ensuite le système d'information en optimisant l'existant et en s'assurant de l'ouverture du système aux développements futurs qu'ils soient d'ordre institutionnel ou technologique. Il veillera aussi à la compatibilité et à l'arrimage du SIGE aux autres systèmes tels que les finances publiques (ANTILOPE) et la gestion du personnel de l'État (SIGIPES).

Des réformes adéquates seront prises dans le cadre de cette stratégie par le gouvernement pour assurer dans les différentes structures en charge du pilotage du système éducatif, une mise à disposition des ressources humaines nécessaires au développement et à la gestion du SIGE. Les renforcements des capacités porteront sur tous les acteurs de la chaîne de l'information, notamment des acteurs à la base de l'information vers ceux en charge de la synthèse. Un accent sera mis sur le développement des outils et matériels nécessaires à la collecte et la remontée de l'information, ainsi que la diffusion et la dissémination des résultats et des statistiques du secteur auprès du public dans le souci d'une gestion plus participative.

La stratégie s'intégrera largement dans l'initiative de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont l'objectif vise aussi l'amélioration de la qualité des données du secteur. A ce titre, le gouvernement assurera des ressources budgétaires suffisantes pour la production et la diffusion des statistiques avec une sécurisation de son utilisation et initiera une pleine coopération interministérielle à travers la mise en place des plates-formes interministérielles de collecte, traitement et diffusion des données statistiques du secteur. La mise en place de cette plate-forme permettra à la gestion du système d'information d'être indépendant de la gouvernance fragmentée du système éducatif entre plusieurs ministères et limitera les risques liés à la réorganisation de ces différents ministères. Le SIGE sera donc dans la vision du Gouvernement implanté organiquement dans une structure interministérielle.

Le SIGE à l'horizon 2020 devra être capable d'assurer l'immatriculation unique des apprenants de tous les niveaux d'études de manière à mieux suivre les cohortes dans leurs migrations de l'enseignement primaire vers l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle ainsi que les sorties du système éducatif formel. Ceci devra contribuer non seulement à l'amélioration de la qualité des productions statistiques, mais aussi à une meilleure gestion des flux.

La mise en œuvre de cette stratégie bénéficiera de l'appui des partenaires techniques et financiers notamment l'UNESCO, l'ADEA et la BAD qui contribueront au développement des plans de travail nationaux sur l'amélioration des procédés de collecte, diffusion et utilisation des données statistiques.

En ce qui concerne les procédés de collecte et transmission des données, le gouvernement soutiendra la déconcentration de la numérisation desdits processus et procédés. À terme, le SIGE devra assurer la remontée des informations tant administratives que statistiques des points de collecte (écoles, collèges et lycées, universités, centres et instituts de formation...) vers les points de centralisation (commune, département, région) en temps réel et à moindre coût.

La première étape du déploiement du SIGE dont l'architecture sera clairement définie portera sur le développement des outils et matériels informatiques au niveau des délégations départementales (MINEDUB, MINESEC, MINEFOP) et des administrations centrales des universités et instituts universitaires publics, y compris celles relevant des administrations ne relevant pas du secteur éducation tels que le MINTP, le MINFOPRA, le MINEPAT, le MINAS et le MINSEP...

La seconde étape portera sur le déploiement des outils et matériels au niveau des communes pour l'enseignement primaire et secondaire et au niveau des écoles et facultés au niveau du supérieur.

Le plan d'action détaillé du déploiement du SIGE que le Gouvernement va élaborer permettra de fournir les détails de coût dudit SIGE ainsi que le plan de financement pluriannuel. Un plaidoyer régulier sera maintenu auprès des partenaires techniques et financiers pour le soutien de la mise en œuvre de cette vaste réforme du SIGE qui pourrait largement bénéficier des succès des autres pays.

Développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données sectorielles.

Systématisation des tableaux de bord / écoles

La pratique des tableaux de bord consiste à diffuser en direction de chaque acteur du système éducatif (établissement scolaire, inspecteur d'arrondissement, délégué départemental ou régional) un ensemble d'indicateurs de moyens et de résultats lui permettant de situer ses performances par rapport à la moyenne locale ou nationale. Les communautés locales et les APE font partie de la cible de ce mouvement d'informations.

Les travaux préparatoires permettant de développer cette pratique ont été réalisés avec l'appui des PTF. Ils ont consisté en la définition d'un ensemble d'indicateurs pertinents pour les différents niveaux ; l'adoption des outils et des procédés de calcul, et à la formation des responsables régionaux. L'administration va désormais prendre des mesures à l'effet d'étendre la pratique des tableaux de bord (travaux d'édition, de diffusion et de formations), de la généraliser et de la pérenniser.

Mettre en œuvre l'Initiative « Gestion locale de la qualité des apprentissages » (GLQA).

Le Cameroun bénéficie de l'initiative GLQA pilotée par le Pôle de Dakar. Le principe de cette initiative est d'amener les systèmes éducatifs à mobiliser les données existantes et celles produites par le système éducatif (notes, évaluations courantes, examens), et à effectuer des calculs permettant de mesurer l'apport de l'école aux progrès des élèves, de façon à générer des rétroactions locales, réfléchies et immédiates.

Après une phase pilote encourageante, les autorités entendent étendre cette initiative de façon progressive à l'ensemble des écoles du pays. Il existe déjà une équipe nationale, l'étape à franchir maintenant consiste à former les directeurs d'écoles à l'approche GLQA.

Renforcer la communication.

L'un aspects de la gouvernance porte sur la circulation des informations au sein du système, d'une part, et en direction des usagers, d'autre part. Tous les ministères sectoriels ont préparé un site web, la plupart l'ont déjà mis en ligne. Toutefois, au-delà de l'installation d'outils, le développement de la communication demande à être maîtrisé et planifié. Les ministères sectoriels mobiliseront régulièrement des appuis techniques spécialisés, dans le but d'accompagner par étapes l'essor de leurs pratiques et de développer les capacités dans l'élaboration des plans de communication.

Développer des mécanismes de prévention des catastrophes.

Des situations d'urgence (inondations, événements climatiques, afflux de réfugiés) sont susceptibles d'affecter les activités scolaires pendant un temps assez long, si les autorités, par défaut d'anticipation, ne sont pas en mesure d'apporter des réponses pratiques rapides. Il est envisagé la création d'une cellule avec pour mission, entre autres, de coordonner les réponses aux éventuelles situations d'urgence avec l'appui des PTF. Cette structure sera appelée à collaborer avec la direction de la protection civile du Ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation.

Instituer la culture de la paix par la prévention des conflits, de la violence, de la délinquance, de la toxicomanie et des actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire.

Il s'agira de développer les services sociaux d'une part pour prévenir les conflits et la violence en milieu scolaire et universitaire et d'autre part pour assurer l'accompagnement psychosocial des enfants en difficulté, à travers :

le développement des services sociaux dans les établissements scolaires ;

l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la violence, la toxicomanie et la délinquance ;

la lutte contre les discriminations de genre à tous les niveaux du système éducatif ;

l'insertion et la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés et déscolarisés précoces ;

la réduction des écarts de scolarisation entre les zones urbaines et les zones rurales.

Objectif spécifique n°6 : Améliorer la transparence dans la gestion des ressources.

Les questions de transparence dans la gestion du système éducatif se posent surtout en matière de participation des communautés et des organisations de la société civile, d'une part, et de gestion des ressources humaines et financières, d'autre part.

Stratégies

Renforcer la participation des communautés et des organisations de la société civile dans la gestion des écoles et des établissements.

Le trait dominant de la gestion des écoles est une faible mobilisation sociale et une faible implication des communautés et des organisations de la société civile. A l'origine de celles-ci on peut relever :

une quasi inexistence de projets d'école / d'établissement ;

l'inexistence opérationnelle des conseils d'écoles ou d'établissements ;

l'absence d'accompagnement de l'administration déconcentrée ;

l'absence de leadership des directeurs d'école qui sont ignorants des textes réglementaires ;

l'absence de coordination entre les initiatives des organisations de la société civile et l'administration ; toutes choses qui se traduisent par de nombreux dysfonctionnements dans le système scolaire.

Pour y remédier, les mesures suivantes seront prises :

faire fonctionner les conseils d'école et d'établissement conformément aux dispositions du décret n° 2001 /041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire ;

systématiser l'élaboration des projets d'école ou d'établissement ;

renforcer des capacités des parties prenantes (responsables d'écoles, des collectivités territoriales décentralisées, des Associations des parents d'élèves et des Enseignants, des Associations des mères d'enfants, des conseils d'écoles ou d'établissements, etc.) à l'élaboration du plan d'action budgétisé, à l'évaluation du projet d'école, etc. afin qu'ils s'approprient la gestion de l'école ou de l'établissement ;

renforcer la communication au sein de l'école et avec son environnement ;

concevoir des outils standards permettant de rendre compte de l'utilisation du budget et rendre leur utilisation obligatoire ;

afficher l'information sur l'utilisation des ressources publiques.

Rendre efficace la gestion des ressources humaines.

Pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines, les autorités espèrent que les mesures prises en vue de réduire les écarts de situation entre les enseignants (prime de zone difficile, logements d'astreinte) permettront aussi de diminuer les pressions que les agents exercent sur les décideurs. Au-delà de ces mesures d'ordre général, l'administration entreprendra :

- de densifier le cadre réglementaire régissant la gestion des carrières et des affectations, par exemple par la définition des profils de poste précis pour tous les emplois qui exigent des compétences particulières (postes de direction ou d'inspection, postes administratifs) ;
- de multiplier les contrôles de terrain permettant de confronter l'information administrative avec les emplois effectivement occupés par les agents. Le transfert récent de la gestion de la solde dans les ministères sectoriels permettra à l'administration d'apporter des réponses fermes et efficaces aux comportements indécisifs.

Améliorer la gestion des ressources financières.

En matière de transparence dans la gestion financière, les autorités entendent :

- limiter autant que possible la circulation d'espèces au sein du système éducatif, en déléguant l'engagement de crédits de fonctionnement (« cartons ») jusqu'à l'endroit où ces crédits seront utilisés ;
- prendre des textes réglementaires clairs spécifiant les modalités de partage des crédits de fonctionnement entre les établissements administratifs ou d'enseignement ;
- généraliser progressivement la dynamique des projets d'école ou d'établissement qui améliorent la connaissance que les parents et partenaires externes ont des flux financiers. Une étude préparatoire a été réalisée sur ce terrain²⁸, l'administration en a validé les conclusions et réalisera une expérimentation dans une centaine d'écoles.

En toile de fond de ces mesures particulières, les ministères sectoriels continueront à décliner les activités de lutte contre la corruption prescrites à toutes les institutions gouvernementales : activités des cellules de lutte contre la corruption (enquêtes et sanctions), initiatives à résultats rapides menées dans chaque département ministériel par l'inspection générale des services.

Par ailleurs le gouvernement mettra en place un plan de formation des gestionnaires de l'éducation avec l'appui de l'OIF.

Encadré 6 : Réformes majeures en matière de gouvernance et de pilotage.

- Renforcement de la décentralisation par l'implication des collectivités territoriales dans la gestion des établissements scolaires et des structures de formation ;
- Suppression des maîtres des parents par la contractualisation de ceux recensés dans les écoles ;
- Élimination des enseignants vacataires dans l'enseignement secondaire ;
- Mesures incitatives pour les enseignants en poste dans des zones jugées difficiles ;
- Mise en place d'un système d'information global pour la gestion du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Harmonisation de la structure du système éducatif camerounais ;
- Gestion des flux incluant des passerelles entre le formel et le non formel, ainsi qu'entre les types d'enseignement et de formation ;
- Renforcement de la gestion participative ;
- Mise en place d'un mécanisme de culture de la paix, de prévention et de gestion des catastrophes ;
- Création des commissions de recrutement des maîtres des parents incluant les municipalités, les syndicats d'enseignants, les membres des comités de gestion des écoles, les associations de parents d'élèves.

Encadré 7 : Priorités de la politique sectorielle 2013-2020.

Précolaire :

- Pour promouvoir le préscolaire et démocratiser davantage l'accès, l'Etat ambitionne dans le nouveau programme de l'Éducation et de la formation de porter le TBS à 50% en 2020 en impliquant les collectivités locales décentralisées et les communautés dans la prise en charge des structures.

Primaire

- Poursuivre l'atteinte de la scolarisation primaire universelle :
 - améliorer la qualité des apprentissages des élèves ;
 - réduire les disparités genre/revenu/localisation géographique ;
 - mener des politiques ciblées en faveur de la scolarisation des minorités (baka, bororos, enfants de réfugiés, enfants handicapés) ;
 - résorber le stock des maîtres des parents encore existant dans les écoles.

Enseignement fondamental

- Engager le chantier de la mise en place d'un enseignement fondamental incluant dans un premier temps le cycle primaire et le sous-cycle d'observation du secondaire à travers la définition d'un socle minimum de connaissances et de compétences et la conduite des études pour maîtriser tous les contours liés à ce concept à partir de 2016 ;
- Parachever la mise en place de l'enseignement fondamental en l'étendant au sous-cycle d'orientation du secondaire à l'horizon 2020 pour accompagner la réforme;
- Mettre en adéquation l'organisation institutionnelle, le fonctionnement et les ressources devant y être utilisées ;
- Mobiliser les parties prenantes de l'éducation (CTD, communautés, PTF, etc.) en vue d'une adhésion à ce changement de paradigme ;
- Mettre en place un réseau d'établissements de l'enseignement fondamental assurant la continuité éducative à tous les enfants dans une approche holistique, diversifiée, inclusive et intégrée à l'éducation de base ;
- Développer des stratégies innovantes de mobilisation des ressources.

Enseignement secondaire général

- Accroître l'accès des élèves dans les filières scientifiques et technologiques ;
- Accroître l'accès des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques ;
- Renforcer l'enseignement des sciences par la création et l'opérationnalisation de dix lycées scientifiques d'excellence à l'horizon 2020 ;
- Renforcer le système éducatif camerounais en capitalisant les bonnes pratiques des deux sous systèmes ;
- Supprimer les enseignants vacataires par la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines existantes.

Enseignement technique et formation professionnelle

Pour faire de l'enseignement technique et de la formation professionnelle un levier important de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de la création des richesses, le gouvernement entend :

- Orienter ses priorités vers le marché de l'emploi à travers des études des besoins de formation, d'analyse des situations de travail, d'écriture des curricula et la création des conditions de leur implantation ainsi que l'appui à l'insertion des jeunes formés ;
- Intégrer l'apprentissage dans le système d'enseignement technique et de formation professionnelle par l'implication des professionnels à la formation et à la certification ainsi qu'à la mise en place de dispositifs de formation par apprentissage ;
- Développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public/privé
- Développer des incubateurs d'entreprises dans les grands établissements ;
- Promotion de l'enseignement professionnel par la création et l'opérationnalisation de dix lycées professionnels d'excellence à l'horizon 2020.

Enseignement supérieur

- Décentraliser et diversifier l'offre des filières professionnelles à l'enseignement supérieur ;
- Intégrer l'enseignement à distance ;
- Créer des institutions d'enseignement professionnel ;
- Appuyer le développement encadré des établissements d'enseignement supérieur privés ;
- Accroître le nombre d'étudiants, de filles en particulier, dans les filières scientifiques ;
- Accroître la pertinence et l'efficacité interne de l'enseignement supérieur ;
- Renforcer et améliorer les plateaux techniques ;
- Instaurer l'assurance qualité dans toutes les institutions universitaires publiques et privées ;
- améliorer la gouvernance et le management de l'enseignement supérieur à tous les niveaux ;
- créer un système efficace de plans stratégiques et de réformes ;
- promouvoir l'autonomie financière des institutions universitaires publiques,
- Développer un SIGE pour l'ensemble du système éducatif, en commençant par le Primaire.

Alphabétisation et éducation de base non formelle

- Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés ;

Gouvernance et pilotage

- Mettre en place un système d'information et de gestion intégré de l'éducation (SIGE) ;
- Enrichir la base de données et le fonds documentaire tel qu'envisagé dans la présente stratégie.

CHAPITRE 5 : COUTS, FINANCEMENT ET SOUTENABILITE DU PLAN.

Le modèle de simulation élaboré en mars 2013 permet de fonder des prévisions de ressources et de dépenses sur le long terme. Ces prévisions ne comprennent pas les dépenses en capital, ni les ressources qui les couvrent spécifiquement (budget d'investissement public). Elles n'intègrent pas non plus les ressources extérieures.

5.1. Coûts et financement à long terme

Les ressources budgétaires du secteur connaîtront un accroissement régulier passant de 18,3% en 2011 à 22% en 2020. Elles seront mobilisées à travers la pression fiscale et l'amélioration des arbitrages budgétaires intersectoriels en faveur de l'éducation et de la formation, selon les projections suivantes :

Tableau18 : Rythme d'accroissement des dépenses d'éducation.

Milliards de FCFA	2011	2014	2015	2016	2020
Recettes publiques	2 101,0	2 564	2 739	2 925	3802
Pression fiscale (%): Recettes / PIB	17,5%	18,2%	18,4%	18,6%	19,5%
Dépenses d'éducation financées sur recettes Etat / recettes	18,3%	19,3%	19,6%	20,0%	22,0%
Dépenses courantes d'éducation (total)	383,6	531,1	583,3	644	923

Millions de FCFA	2011	2014	2015	2016	2020
Ressources nationales pour dépenses courantes d'Éducation	383 574	494 252	537 317	583 868	836 450
Gap de financement sur dépenses courantes	0	36 848	46 017	60 113	86 791

Source : Modèle de simulation.

Ces prévisions sont très encourageantes pour le premier quinquennat de mise en œuvre de la stratégie sectorielle. Le taux de dépendance en 2020, tel qu'il est estimé par le modèle, vas'établir à 9,4 %.

Cela témoigne d'un sous-financement relatif du secteur de l'éducation camerounais.

Toutefois, les hypothèses retenues par le modèle de simulation pour le partage intersectoriel (croissance jusqu'à 22 % puis stabilisation) sont réalistes. Elles résultent de la situation des finances publiques camerounaises en 2013 et dans les quelques années antérieures. Or, cette période a été marquée par des évènements conjoncturels qui ont considérablement restreint les perspectives budgétaires des secteurs sociaux :

la crise des prix alimentaires de 2008-2009 et l'augmentation des prix des carburants ont contraint le gouvernement à des dépenses de soutien.

des catastrophes naturelles (inondations) ont généré de lourdes charges

les crises politiques et religieuses dans les pays voisins (RCA, Nigéria, Tchad) ont imposé de lourdes dépenses de sécurité et apporté des flux de réfugiés au Cameroun.

Si de tels évènements ne se reproduisent pas et si la conjoncture devient plus favorable, il deviendra possible au gouvernement, les prévisions de croissance économique restant même inchangées par ailleurs, d'augmenter la part sectorielle de l'éducation.

Il est tout aussi possible que les coûts salariaux connaissent, comme c'est souvent le cas, une croissance moins rapide que le PIB.

Enfin, les autorités sectorielles envisagent d'entreprendre des démarches actives de recherche de nouveaux partenaires extérieurs. Les apports extérieurs au secteur éducatif camerounais sont en effet plus modestes que dans beaucoup de pays comparables.

Si, toutefois, les hypothèses les plus pessimistes devenaient réalité, il serait nécessaire d'envisager soit des régulations plus strictes vers la partie haute du système, soit des mécanismes de partage de financement pour les segments du système éducatif qui ne correspondent pas à un droit à l'éducation gratuite.

5.2. Coûts et financements à court terme.

Sur le court terme, il est possible d'avancer des prévisions à la fois plus précises et moins incertaines. Ces prévisions intègrent, au-delà des indications du modèle de simulation :

en dépenses, les dépenses en capital du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur ;

en ressources, les apports des partenaires techniques et financiers et du budget d'investissement public.

Le plan triennal d'actions budgétisé a intégré ces données jusqu'en 2016. Le tableau suivant montre comment s'établit l'équilibre financier de la stratégie sectorielle pendant cette première phase. Ces calculs ont ajouté au modèle :

en ressources, les ressources extérieures et les ressources projetées du budget de l'Etat pour les investissements ;

en dépenses, les dépenses en capital et en renforcements de capacités.

Tableau 19 : Dépenses courantes et en capital.

Milliards FCFA	2014	2015	2016	2014-2016
Coût du programme éducatif (dépenses courantes et en capital, modèle + PATB)				
Coût total	576,06	618,05	680,27	1874,37
<i>dont dépenses en capital</i>	40,35	29,27	30,39	100,01
Financement domestique	535,12	580,43	629,35	1744,89
Appui Extérieur	22,97	14,73	10,31	48,02
Besoins de financement (en milliards de FCFA)	17,97	22,89	40,60	81,46
Besoins de financement en %	3,18	3,70	5,97	4,35
GPE				26,65
GAP résiduel en milliards de FCFA				54,81
GAP résiduel en %				2,92
Coût du programme Education de Base (dépenses courantes et en capital, modèle +PATB)				
Coût total	250,87	259,05	295,56	805,48
Financement domestique	221,82	234,19	263,66	719,68
Appui Extérieur hors GPE	8,33	7,21	4,91	20,44
Besoin de financement (en milliards de FCFA)	20,72	17,65	26,99	65,36
% besoin financement	8,26	6,81	9,13	8,11
GPE				26,65
% GPE				3,31
GAP résiduel (en milliards de FCFA)				38,71
% GAP résiduel				4,81

Source : Modèle de simulation et PTAB.

Pour l'ensemble du secteur éducatif, le besoin résiduel de financement s'établit à 2,92 % des coûts totaux.

Ce gap non couvert en début de période ne présente pas de caractère alarmant et résulte pour l'essentiel de dépenses en capital dans la partie haute du système éducatif. Il pourrait être couvert par de nouveaux appuis extérieurs ou par une augmentation du budget d'investissements publics (on sait que le partage sectoriel de ce budget d'investissement n'est pas figé et qu'il varie en fonction des grands projets de construction approuvés par le gouvernement). A défaut, le rythme de ces dépenses en capital pourrait être affecté, sans que cela constitue une menace lourde sur les équilibres financiers.

Pour l'éducation de base, le besoin résiduel de financement est estimé à 38,71 milliards de FCFA de 2014 à 2016, soit 4,81 % des dépenses. Cette estimation est faite par excès ; en fait, certains des PTF présents ne sont pas en mesure d'annoncer leurs intentions de financement au-delà de 2014, de sorte que le gap résiduel réel sera inférieur à cette somme. Le montant des apports extérieurs (hors GPE) à l'éducation de base était de 11,7 milliards FCFA en 2012 (dernière année exécutée). Si les PTF maintiennent un niveau comparable d'engagements, le montant mobilisé sera de 35,18 milliards de FCFA et non de 20,44 milliards de FCFA, montant de leurs seules intentions arrêtées aujourd'hui avec certitude. Par conséquent, il est très probable que le gap résiduel réel atteigne pour les trois ans environ 23,97 milliards de FCFA, soit 3,0 % des dépenses totales.

Le montant des dépenses aujourd'hui prévues et non couvertes n'excède pas les espoirs raisonnables de trouver un ou plusieurs nouveaux partenaires acceptant de le couvrir.

5.3. Stratégie de mobilisation et d'affectation des ressources.

Des stratégies innovantes de financement du secteur sont envisagées. Il s'agira de manière opérationnelle de :

donner une existence juridique au groupe local de l'éducation (GLE) et de susciter la participation de nouveaux partenaires au financement de l'éducation.

mettre en place un cadre règlementaire permettant la perception par les établissements scolaires des produits de leurs éventuelles activités lucratives (produit des activités des établissements techniques ou professionnels, produit des activités génératrices de revenus des autres établissements) ;

mettre en place de nouvelles stratégies de dépenses permettant de faire des économies d'échelle. A titre d'illustration, l'utilisation optimale des enseignants dans le secondaire permettra de faire des économies de près de 10 milliards de FCFA et d'équilibrer l'affectation des ressources intra sectorielles pour investir dans la qualité. Cette amélioration de la gestion a été modélisée, elle permet de financer l'augmentation prévue des effectifs du cycle avec une augmentation moins que proportionnelle de la masse salariale. Le MINEDUB avait réalisé une économie de ce type par sa politique réussie de réduction des redoublements entre 2006 et 2011.

Le financement de l'éducation résulte d'apports multiples et à des degrés variés. Au rang des contributeurs figurent l'Etat, les CTD, les PTF, les acteurs privés, les milieux socioprofessionnels les APEE et les ménages. Compte tenu de ce que « *l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat* », ce dernier est le principal pourvoyeur de ressources à l'Education. Les différents apports se déclinent ainsi qu'il suit :

Au Niveau du Préscolaire, l'Etat :

assurera la sensibilisation des communautés et des CTD qu'il subventionnera pour la mise en place des CPC en zone rurale ;
encouragera l'implication des autres partenaires à y investir à l'instar de l'UNICEF ;
encouragera l'initiative des opérateurs privés pour le financement du volet formel du préscolaire dans les centres urbains au moyen de subventions.

Au niveau du primaire et de l'enseignement fondamental

Au regard du caractère obligatoire et gratuit de ce niveau d'enseignement qui reste sa priorité, l'essentiel du financement sera assuré par l'Etat qui reste cependant ouvert à tout concours extérieur à l'instar de celui du PME. Il s'engage à porter son financement de 36 % en 2011 à 45% (moyenne régionale) à l'horizon 2020.

Il est du reste possible que ces estimations soient bientôt révisées. En effet, la déconcentration fonctionnelle de la solde auprès des ministères employeurs, en particulier le MINESEC, va se traduire par un apurement des fichiers. Or, on sait que de nombreux enseignants du secondaire ont été recrutés pendant la période de l'ajustement structurel puis détachés dans d'autres administrations, tout en restant identifiés à la solde comme professeurs. L'apurement des fichiers bientôt gérés directement par le MINESEC permettra une estimation réelle de la masse salariale du secondaire en diminution par rapport aux estimations actuelles. En conséquence, la part réelle des financements dévolue au primaire sera sans doute supérieure à son estimation actuelle.

L'option de l'Etat est de réduire autant que faire se peut les contributions des ménages à ce niveau d'enseignement. Toutefois, la participation des ménages au fonctionnement de l'éducation pourra se faire le cas échéant à travers les APEE et sera tournée vers l'amélioration de la qualité. De même, tout parent qui le souhaite et qui en a les moyens, a la latitude d'inscrire son enfant dans une institution privée de son choix.

Le caractère obligatoire et partant, prioritaire du primaire sera progressivement étendu au premier cycle du secondaire (enseignement fondamental). Les apports de l'Etat seront prioritairement orientés vers l'accroissement de l'accès et l'amélioration de la qualité.

L'intervention de l'Etat consistera principalement ici en :

- la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements ;
- l'appui au fonctionnement des établissements ;
- le financement des dépenses pédagogiques et de personnel.

Au niveau de l'enseignement secondaire de second cycle et de la formation professionnelle

Le financement sera en partie assuré par l'Etat, particulièrement pour ce qui est :

- des infrastructures et des équipements ;
- du fonctionnement des établissements ;
- des dépenses pédagogiques et de personnel.

Il est attendu qu'à ce niveau les acteurs privés et les milieux socio professionnels prennent une part importante au développement de ces deux segments du système éducatif. Les premiers interviendront dans la création et le fonctionnement des structures d'éducation et de formation, et les seconds, dans l'élaboration des programmes, les ateliers pour la formation pratique des apprenants, la

formation en alternance, la certification, etc. Les taxes préconisées au bénéfice de l'éducation et de la formation pourront contribuer à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des formations offertes.

Au niveau de l'enseignement supérieur

L'Etat financera une partie des besoins à travers des subventions et des allocations budgétaires d'investissement au bénéfice des Universités. Il maintiendra aussi sa politique d'assistance aux cibles vulnérables et de promotion de l'excellence. Dans ce cadre, l'Etat prendra en charge les dépenses liées aux salaires, au renforcement du personnel, aux programmes de développement et à la recherche. Les stratégies à mettre en œuvre dans ce secteur porteront sur les éléments suivants :

la création d'un fonds compétitif alimenté par des contributions publiques et privées, géré par l'Agence pour la Modernisation des Universités, pour promouvoir la recherche universitaire et l'innovation pédagogique. Un texte précisera les modalités de son organisation et de son fonctionnement ;

l'implication des institutions d'enseignement supérieur publiques dans la recherche de financements complémentaires. Ceci emportera une intensification des activités génératrices de revenus (AGR) à l'exemple de l'Université/entreprise ;

la mise en place d'un mode de financement par objectif, basé sur la contractualisation entre l'Etat et les institutions, avec des mécanismes d'évaluation des résultats ;

la rationalisation des contributions des bénéficiaires directs de l'enseignement supérieur en modulant les taux des droits d'inscription des étudiants en fonction de certaines formations professionnelles ;

la rationalisation des contributions des bénéficiaires institutionnels au développement de l'enseignement supérieur en sensibilisant les départements ministériels et collectivités publiques à intégrer les composantes de développement des ressources humaines dans leur plan de formation, en y intégrant des provisions de mise en œuvre par l'enseignement supérieur.

Au niveau de l'alphabétisation et de l'Éducation de Base Non Formelle, le financement sera assuré par l'Etat et les PTF.

L'apport des PTF sera aussi d'une grande importance pour le secteur de l'éducation et de la formation à tous les niveaux en termes d'investissements, de renforcement des capacités des ressources humaines, d'élaboration des curricula, etc. Des revues sectorielles annuelles et des concertations diverses offriront l'occasion d'évaluer cet apport.

TROISIEME PARTIE

CADRE OPERATIONNEL DU SUIVI/EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

CHAPITRE 6 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

6.1 Cadre de mise en œuvre.

La stratégie du secteur de l'éducation sera coordonnée au niveau interministériel par le Comité de pilotage chargé de la coordination et du suivi-évaluation de sa mise en œuvre désigné « Le Comité » Cf. Arrêté N°134/PM du 13 août 2010 et placé sous l'autorité du Ministre en charge de la planification. Ce Comité est appuyé par deux organes techniques : la Cellule Opérationnelle et le Secrétariat Technique qui sera transformé en Secrétariat Permanent(SP).

Au niveau des ministères sectoriels, cette mise en œuvre sera assurée par les Comités PPBS qui comprendront en outre les représentants non étatiques concernés. Il s'agira au sein des ministères de décliner la stratégie du secteur en stratégie à périmètre sous sectoriel. La mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles nécessitera la définition de programmes résultant des axes stratégiques retenus. Les dits programmes seront ensuite traduits en composantes et sous-composantes renfermant des activités selon le schéma défini par le nouveau régime financier de l'Etat du Cameroun (budget programme).Le suivi de la mise en œuvre sera placé sous la responsabilité des Comités internes PPBS. Les attributions de ces Comités sont consignées dans la circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009.

En outre, sur le plan transversal, une stratégie thématique se rapportant à un phénomène transversal touchant plusieurs sous-secteurs sera coordonné par un Comité de suivi/évaluation dénommé « Le Comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie thématique » et sera composé du Comité PPBS du Ministère en charge de la planification élargie aux autres partenaires clés y compris les partenaires non étatiques intervenant dans le secteur.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la stratégie, une équipe programme sera mise en place au sein de chaque Ministère aux niveaux central et déconcentré pour assurer l'efficacité du suivi/évaluation de sa mise en œuvre.

6.2. Plan de mise en œuvre.

Le plan de mise en œuvre développé sous la forme de matrice, s'articule autour de chacun des objectifs stratégiques retenus et présente :

- les programmes et projets;
- les indicateurs de suivi ;
- les critères de priorisation des projets ;
- les départements ministériels responsables.

Programmes et projets.

L'approche méthodologique utilisée pour identifier les programmes et projets a consisté à s'appuyer sur l'arbre à problèmes dont la déclinaison a servi de fil conducteur à l'élaboration du diagnostic. En convertissant les contraintes du premier ordre, on a obtenu les objectifs stratégiques ; les contraintes du second ordre ont donné lieu aux actions et enfin les contraintes du troisième ordre ont donné lieu aux différentes activités, structure conforme au budget programme du Cameroun.

Indicateurs de suivi.

Pour chaque projet, on définira un ou des indicateur(s) objectivement vérifiable(s). Ils constitueront les outils de base pour le suivi-évaluation aussi bien de chaque projet que de l'ensemble du programme en agrégation.

Critères de priorisation des projets.

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité des projets qui peuvent concourir au même objectif, un critère de priorisation a été défini pour sélectionner les actions et les activités. Chaque département ministériel prépare un Plan d'Actions Prioritaires(PAP) validé par le Comité Inter Ministériel de validation des Programmes que président les Ministres des Finances et de l'Économie.

6.3. Aspects organiques.

La stratégie du secteur de l'éducation sera coordonnée au niveau interministériel par le Comité de pilotage chargé de la coordination et du suivi-évaluation de sa mise en œuvre, désigné « Le Comité »²⁹, placé sous l'autorité du Ministre en charge de la planification. Ce comité est appuyé par deux organes techniques : la Cellule Opérationnelle et le Secrétariat Technique (Secrétariat Permanent).

La Cellule Opérationnelle est composée de douze Secrétaires Généraux de ministères concernés par le développement de l'éducation. Elle est présidée par le Secrétaire Général du MINEPAT et se réunit tous les trois mois et en cas de besoin. Son rôle relève de l'orientation politique de la stratégie sectorielle. Elle assure le relais des constats ou les prévisions des administrations du Secrétariat Technique et les décideurs gouvernementaux.

Le Secrétariat Technique est rattaché au MINEPAT, il est composé du Secrétaire Technique et de 3 Secrétaires Techniques adjoints ainsi que de 5 experts sous-sectoriels. Jusqu'à présent, le Secrétariat Technique n'a pas de locaux propres, et ses membres n'y sont pas employés à plein temps. Ils continuent d'occuper une fonction dans l'un des ministères sectoriels. Les autorités entendent faire évoluer le Secrétariat Technique vers un Secrétariat Permanent, une structure spécialisée dont le personnel permanent serait entièrement détaché.

Au niveau des ministères sectoriels, la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par les Comités PPBS³⁰ (planification, programmation, budgétisation, suivi). Ces Comités sont pilotés par les Secrétaires Généraux. Ils comprennent dans chaque ministère : le directeur de la planification, le directeur des ressources financières, le chef de cellule de suivi et de toute personne désignée. Ils s'assurent le concours des cadres en tant que de besoin. Ils travaillent sur la base d'un calendrier annuel. L'instauration des comités PPBS correspond à la volonté du gouvernement d'améliorer le processus de préparation budgétaire et de l'orienter vers la pratique des budgets-programmes, permettant la mise en relation des demandes de crédits et des objectifs sectoriels. Cette façon de procéder donne une bonne garantie de mise en relation entre les stratégies sectorielles et les mécanismes de préparation budgétaire.

La coordination entre les ministères et les PTF revient aux revues sectorielles, organisées sur une base annuelle et donnant lieu à l'examen de rapports d'exécution matérielle et financière consolidés par le SP, ainsi qu'à la validation des plans d'actions annuels. Pour renforcer cette coordination, les autorités envisagent créer, de concert avec leurs partenaires, des groupes thématiques au sein du Groupe Local d'Éducation(GLE),dont la mise en place sera formalisée par le MINEPAT.

²⁹ Créé par l'Arrêté N°134/PM du 13 août 2010.

³⁰ Les attributions des Comités PPBS internes sont consignées dans la circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009.

6.4. Aspects fonctionnels.

Trois entités se partageront les responsabilités à mener dans la cadre de la coordination des aspects fonctionnels du secteur : (i) les comités PPBS élargis, les directions des ressources financières des ministères sectoriels et le secrétariat technique. Les actions et les responsabilités sont réparties ainsi qu'il suit :

Tableau 20 : Aspects de mise en œuvre de la stratégie.

Actions	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation des plans d'actions)	Comités PPBS et chefs de division de planification des 5 ministères sectoriels
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	Directeurs de la planification des ministères sectoriels sous la coordination du Secrétariat Technique
Consolidation des plans d'actions annuels	Secrétariat Technique
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	Secrétariat Technique pour les activités transversales, directions techniques des ministères dans les autres cas
Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination)	Secrétariat Technique Division de la planification, chaque ministère
Exécution financière (sur Budget Général)	Direction des ressources financières des ministères sectoriels, avec suivi financier des décaissements par le Secrétariat Technique
Exécution financière (sur projets)	Structures de gestion des projets
Rapportage de l'exécution matérielle	Secrétariat Technique
Rapportage de l'exécution financière	Secrétariat Technique
Dialogue politique et animation des revues sectorielles	Secrétariat Technique et Cellules PPBS

Le rapport d'exécution matérielle annuelle comprendra dans une annexe la liste des initiatives prises à la suite de recommandations faites par des études de l'année antérieure, après qu'elles auront été validées.

CHAPITRE 7 : DISPOSITIFS DE SUIVI/EVALUATION

7.1. Modalités de suivi.

Cette approche sera essentiellement participative pour permettre aux différentes parties prenantes de se concerter régulièrement sur le niveau de réalisation des actions programmées, d'une part, et sur l'évaluation de leurs résultats ainsi que de leurs impacts, d'autre part. Ce suivi se fera par sous-secteur, par département ministériel à travers la chaîne PPBS, des revues sectorielles annuelles avec les PTF, des réunions trimestrielles de concertation avec le Groupe Local Education (LEG) et des discussions thématiques. Ce suivi participatif sera conduit au travers des indicateurs pertinents définis dans la stratégie et des indicateurs de processus définis dans les plans d'actions prioritaires (PAP). Le dispositif de suivi ministériel devra être ascendant et descendant pour permettre la circulation rapide des informations.

Les principales activités de suivi participatif comprennent les opérations suivantes :

l'élaboration d'un document de suivi ;

le recueil permanent d'informations sur la mise en œuvre des programmes ;

l'analyse périodique des données recueillies et la production des rapports de suivi ; et

la dissémination des rapports de suivi à toutes les parties prenantes.

De manière spécifique, les principales activités de suivi sont récapitulées ci-dessous :

Suivi régulier au sein des services d'exécution : la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par le biais de réunions structurées, organisées au sein des différents services, sur la base des objectifs et des indicateurs des plans de travail issus du plan d'action approuvé. Des dispositifs de suivi similaires seront mis en place au niveau déconcentré de la gestion.

Suivi périodique réalisé par le ST : des rapports de performance, courts et normalisés, seront rédigés par les mêmes services à intervalles réguliers à l'aide des directives et des outils fournis par le Comité de suivi. Les rapports seront soumis à la Cellule Opérationnelle et au Comité de Pilotage qui jugeront des progrès, examineront les contraintes et recommanderont des mesures correctives. Des rapports réguliers seront demandés aux unités de gestion déconcentrées.

Revue sectorielle annuelle, réalisée avec les parties prenantes : le ST prépare un rapport annuel consolidé sur les performances. Celui-ci sert de document de base à la revue sectorielle conjointe qui évaluera les réalisations et les insuffisances et définira des améliorations. Chaque revue sectorielle conjointe sert d'intrant au plan d'action annuel de l'année suivante (y compris pour le budget). Le rapport annuel se fera sur le même modèle que le plan annuel, il comprendra les données de coût unitaire, de quantité et de coût global des différentes activités, ainsi que des informations sur les progrès de la réalisation des objectifs définis par la stratégie sectorielle de l'éducation. Les mêmes indicateurs seront systématiquement mesurés d'une revue annuelle à l'autre.

7.2 Evaluation de la stratégie.

Il est préconisé deux types d'évaluations :

une évaluation à mi-parcours : elle permet de voir la cohérence des objectifs fixés avec le niveau de réalisation atteint et peut conduire si besoin est à la révision de la stratégie avant terme, dans certaines circonstances liées aux changements de l'environnement géopolitique, affectant l'orientation des politiques du secteur, à la révision des cadres stratégiques plus globaux tels que la Vision du Développement à long terme ou le DSCE, etc. ;

l'évaluation à la fin de la période de mise en œuvre : elle consistera à analyser le bienfondé de la stratégie elle-même et à apprécier les activités menées par rapport aux objectifs visés.

Elle consiste en :

l'analyse de la pertinence des programmes et actions inscrits au regard des objectifs ;

l'exécution des budgets ;

l'examen des effets induits de la mise en œuvre de la stratégie.

7.2.1. Modes d'évaluation.

L'évaluation interne se fera au niveau ministériel par les structures responsables de la mise en œuvre.

L'évaluation externe sera coordonnée par le Ministère en charge de la planification.

7.2.2. Outils de suivi/évaluation.

Il est recommandé :

un manuel de procédures ;

Les tableaux de bord des indicateurs figurant dans les PAP ;

Les fiches de suivi-évaluation de réalisation des activités ;

Les rapports annuels des activités ;

Les outils juridiques légaux ou réglementaires ;

les rapports d'état de la mise en œuvre de la stratégie ou du programme.

Le Manuel de procédures : élaboré avec la participation et la validation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets, il sera un document consacré principalement à la gestion des ressources humaines, budgétaires et financières. Il permettra la codification de toutes les interactions usuelles afin de régir de manière homogène, les différentes interpellations dont ces structures feront l'objet.

Les fiches de suivi-évaluation : elles seront élaborées aussi bien sur le plan macro (secteur global, ministère) que sur le plan micro (programmes et projets). Elles serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation.

Les plans d'actions : ils permettront de structurer le fonctionnement annuel des organes de coordination et de suivi/évaluation.

Le système d'information :

Le Comité de pilotage de la stratégie s'attèlera à mettre en place un système d'information pour l'évaluation et la mise en œuvre de la stratégie. Cette activité consistera à créer une plateforme d'informations organisée autour des objectifs et des indicateurs définis dans la stratégie. Dans le contexte de la décentralisation qui est le nôtre, ce système devra intégrer le souci de la remontée des informations relatives aux actions et activités exécutées au niveau local.

7.2.3 Indicateurs de suivi/évaluation.**Indicateurs sur l'accès et l'équité.**

INDICATEUR	BASE	2016	2020	COMMENTAIRE
PRESCOLAIRE				
TBS	27,1	33	40	Modèle
PART DES FILLES	42	46	51	L'égalité est à 51
PART DES RURAUX	38 (RESEN p.38 + calcul)	44	51,8	Idem (RESEN p.38 + calcul)
EFFECTIFS COMMUNAUTAIRE DU	6,4	21,6	46,6	Modèle (milliers)
PRIMAIRE				
TAP	70,8	84,1	100	Gros écart avec valeurs RESEN (83, p. 41, 81,3 p. 34 77,4 Filles et 83,5 Garçons p.42)
TAP FILLES	67,4	83	100	
TAP CENTRE LITTORAL / TAP SEPTENTRION	1,798	1,6	1	RESEN P 176 / Les primes de zone commencent en 2016, pas d'effet attendu avant
SECONDAIRE				
Taux de transition CM2- 6 ^{ème}	69,3	78	85	Valeurs du modèle Indicateurs à examiner ensemble : éviter le risque d'une amélioration de la transition par dégradation de la qualité d'accueil
Ratio élèves par division 1 ^{er} cycle du secondaire (2 nd cycle fondamental)	67,4	50	50	
Taux de promotion fin 3 ^{ème} /F4 en secondaire 2 ^{ème} cycle général	68	46,1	32,7	Même examen comparé
Ratio élèves par division 2 nd cycle du secondaire	65,8	63,1	60,5	
Ecart-type des TBS régionaux 1 ^{er} cycle du secondaire	0,215	0,108	0	
Ecart-type des TBS régionaux 2 nd cycle du secondaire	0,156	0,078	0	
Indice de parité genre 1 ^{er} cycle du secondaire	0,887	0,944	1	
Indice de parité genre 1 ^{er} cycle du secondaire	0,754	0,877	1	
FORMATION PROFESSIONNELLE				
Nombre total d'apprenants, public	13300	29747	27243	modèle
% de sortants 1er cycle intégré dans le CFPR	1,4	10	18	modèle
SUPERIEUR				
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1228	2100	2100	
Part des Filles	41%	43%	46%	

Indicateurs sur la qualité et la pertinence

INDICATEUR	BASE	2016	2020	COMMENTAIRE
PRESCOLAIRE				
INDICATEURS DE PROCESSUS				
Animateurs CPC formés, nombre	0	200	600	Valeur 2016 dans le PTAB
INDICATEURS DE RESULTATS				
% de conformité à vingt points du cahier des charges des CPC	ND	66 %	66 %	Rapport spécial IA consolidé par IG 2016 et 2021
PRIMAIRE				
INDICATEURS DE PROCESSUS				
Livres : ratio nb livres/élèves	0,24	3	3	
% écoles publiques dans lesquelles ratio élèves/DP au CP est > 70	19%	10%	0	
Ratio élèves/maître	54	51	51	modèle
INDICATEURS DE RESULTATS				
Redoublement	12%	5%	5%	modèle
Pourcentage de lecteurs muets, incapables de lire la moindre syllabe en 2 ^{ème} année, test standardisé type EGRA	ND	20	10	
Pourcentage d'enfants en grande difficulté de lecture en 5 ^{ème} année, test standardisé	49	25	10	
Résultat aux examens de sortie du primaire, moyenne nationale	80%	90%	100%	Admis / effectifs CM2
Résultat aux examens de sortie du primaire, % d'écoles publiques ayant moins de 30 % de reçus	6%	3%	0%	Admis/inscrits
SECONDAIRE				
INDICATEURS DE PROCESSUS				
Ratio élèves/DP, cycle d'orientation	74	60	60	Modèle
Ratio élèves/DP, sous-cycle d'orientation, région la moins favorisée	ND			
INDICATEURS DE RESULTATS				
Taux de survie au collège	70,4	77	85	Dernière année N/ 1 ^{ère} année N-4 (5)
Taux de survie au lycée				Dernière année N/ 1 ^{ère} année N-3 (2)
Redoublement	9,7%	9,7%	9,7%	modèle
Résultat aux examens de sortie du collège (enseignement fondamental), % d'établissements publics ayant moins de 30 % de reçus	ND			

FORMATION PROFESSIONNELLE				
INDICATEURS DE PROCESSUS				
Existence d'un cadre national de qualifications et certifications	N	0		O/N
Fonctionnement du centre national d'ingénierie de formation	N	0		O/N
INDICATEURS DE RESULTATS				
Taux d'insertion sortants des centres sectoriels de formation professionnelle	ND	75 %	75 %	
Taux d'insertion des sortants des centres de formation aux métiers	ND	75 %	75 %	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
INDICATEURS DE PROCESSUS				
Part des filières d'enseignement général	81 %	70 %	70 %	Modèle
Ratio étudiants/enseignants (filières générales)	64	55	55	
Ratio étudiants/enseignants (filières techno. & professionnelles.)	25	35	35	
INDICATEURS DE RESULTATS				
Proportion des sortants/entrants dans les universités d'Etat	0,29	0,43	0,60	Modèle Sc4 Ligne 937

Indicateurs sur la gouvernance et le pilotage.

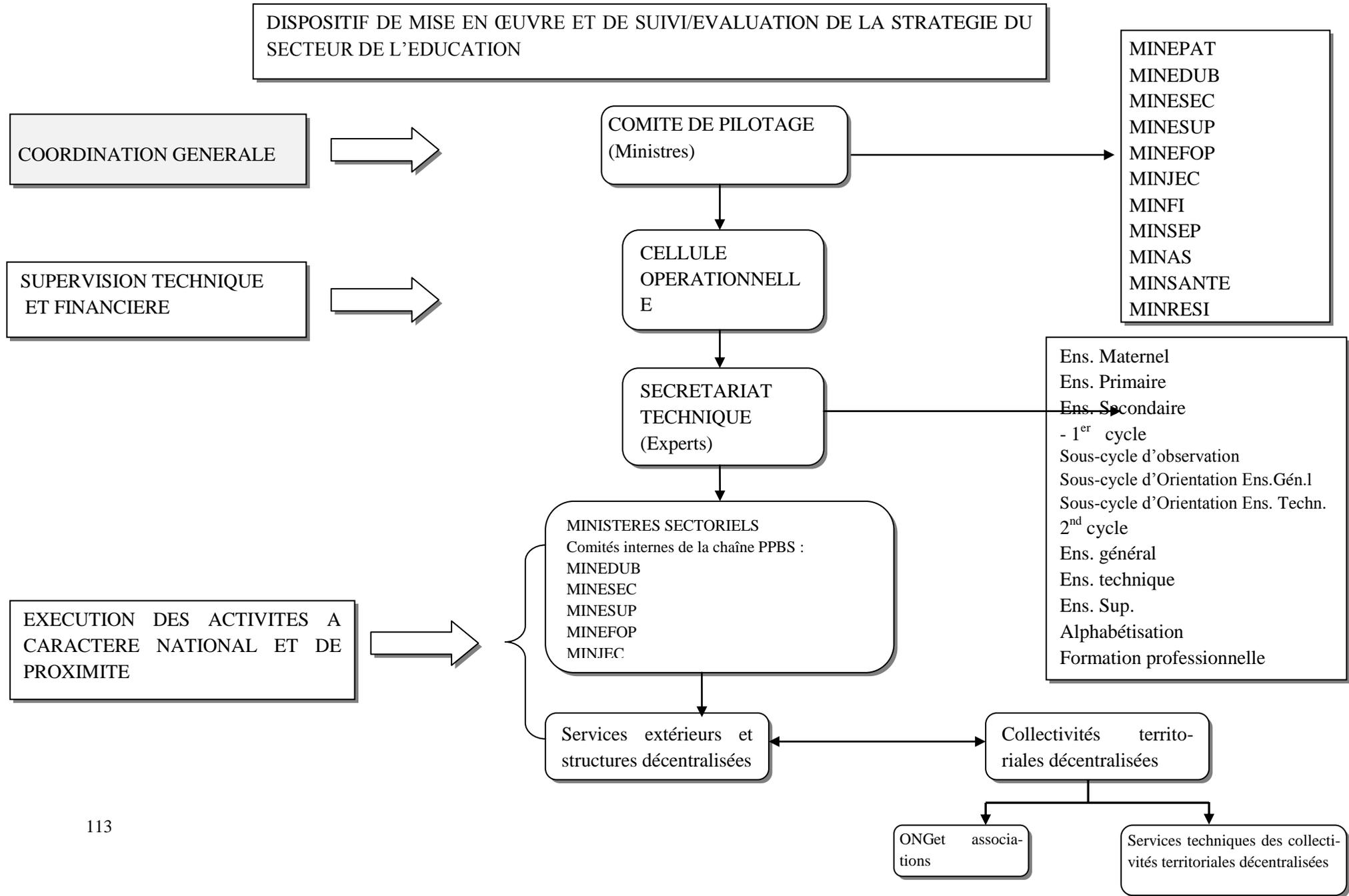
INDICATEURS	BASE	2016	2020	COMMENTAIRE
INDICATEURS DE PROCESSUS				
Déconcentration fonctionnelle de la gestion de la solde achevée (solde de base et accessoires)	N	0	0	0/N
Primes de zone difficile payées, primaire	N	0	0	0/N
Profils de poste publiés sur les postes hors craie	N	0	0	0/N
Profil des candidats et des recrutés sur postes hors craie publiés	N	0	0	0/N
SIGE : diffusion du plan d'activités pour le développement du SIGE	N	0		0/N
SIGE : création de la structure interministérielle	N	0		0/N
Gestion financière : part des budgets de fonctionnement faisant l'objet d'un transfert d'espèces entre un service administratif et un établissement			0 %	

INDICATEURS DE RESULTATS				
Nouveaux enseignants du primaire affectés dans des arrondissements dans lesquelles le REM est < à 0,8 REM moyen national	ND	0	0	
REM moyen dans les 40 arrondissements les moins favorisés / REM moyen national			1,2	
Non-enseignant/enseignant, secondaire	1/6	1/12	1/12	Modèle

Indicateurs sur le coût et le financement.

Développer une stratégie efficace de mobilisation des ressources				
% de ressources publiques allouées à l'éducation	18,3	20	22	modèle
% dépenses courantes hors salaire / dépenses courantes totales, primaire	30	29	30	modèle

Graphique 1 : dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation



7.3. Cadre de concertation et de partenariat avec les donateurs.

La validation et l'adoption du Document de Stratégie du secteur éducatif consacreront la vision unique du secteur de l'éducation et de la formation. Le Gouvernement et les partenaires au développement disposeront d'un cadre de référence unique susceptible de guider toutes les actions engagées et toutes les ressources vers les objectifs bien définis. Cette logique devra s'étendre dans les régions, afin de reconstruire la cohérence d'ensemble au niveau décentralisé. L'exercice consistera à décliner les objectifs nationaux à l'échelle régionale, à identifier les projets correspondants et à planifier les actions à mettre en œuvre.

A cet effet, les initiatives de développement du secteur engagées par chaque acteur devront impérativement mentionner, pour être validées, la cohérence des actions envisagées avec la Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

7.3.1. Coordination des services ministériels déconcentrés comme pôles intégrés de mise en œuvre.

Par le passé, chaque sous-secteur évoluait de façon isolée, mettant ainsi à mal la cohérence inhérente même au système d'éducation et de formation. Il est à souhaiter pour l'avenir, une meilleure synergie des actions pour tous les niveaux d'enseignement, étant entendu que les extrants d'un niveau sont les intrants du niveau supérieur. Cette synergie devra être impulsée et structurée à l'intérieur d'une coordination régionale des services déconcentrés des ministères en charge de l'Éducation et de la formation.

7.3.2. Équité et approche participative.

La réduction des inégalités de toutes sortes impose à tous les niveaux de garantir des chances égales d'accès aux services éducatifs. Aussi l'adhésion pleine et entière de l'ensemble de la communauté éducative à la stratégie du secteur éducatif constitue-t-elle l'un des éléments clés de sa réussite.

Prenant appui sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le cadre partenarial entre le Gouvernement et les pays donateurs devra être régi par les principes suivants :

- Principe 1 : Partage avec les partenaires des objectifs et buts à atteindre annuellement :

En début de chaque année budgétaire (février-mars), le comité de mise en œuvre, en concertation avec les partenaires et conformément au plan d'action décennal, arrête et cale la programmation des activités de l'année. Il est aussi défini à cette occasion les échéances pour l'évaluation annuelle.

- Principe 2 : Harmonisation des procédures financières et administratives :

L'impératif de l'alignement implique pour les donateurs de s'appuyer sur les procédures du pays récipiendaire. A ce titre, les partenaires devront s'engager clairement à :

lier leur financement à une série unique de conditions et /ou à un ensemble d'indicateurs tirés du cadre logique ;

utiliser autant que cela est possible les structures institutionnelles (en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des marchés, d'élaboration de cadres de résultats et de suivi) du pays récipiendaire.

Par ailleurs, afin d'atteindre une plus grande efficacité collective, les pays donateurs à Paris se sont engagés à mettre en place dans le pays récipiendaire des dispositifs communs pour la planification,

le financement (ex. montages financiers conjoints), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide.

- Principe 3 : systématisation des consultations régulières.

Les membres du cadre doivent se rencontrer régulièrement en réunion de cabinet (périodicité mensuelle), en mission conjointe (tous les 6 mois) et de manière ponctuelle lorsque le besoin se fait sentir. Ces consultations ont pour but de faire le point sur l'évolution des actions menées et d'apporter des solutions diligentes aux problèmes de terrain.

- Principe 4 : suivi-évaluation conjoint.

Il s'agit pour le Gouvernement et les PTF de s'assurer que les objectifs-cibles sont atteints ou sont en voie de l'être. Ainsi, selon un calendrier défini de commun accord, toutes les parties (Gouvernement et donateurs) conduisent ou supervisent ensemble les missions de suivi/évaluation à travers la mesure des indicateurs préalablement définis et arrêtés de manière consensuelle.

- Principe 5 : partage de l'information.

Les pays donateurs devront aider le pays récipiendaire à améliorer la prévisibilité des apports d'aide en lui fournissant les termes des engagements pluriannuels. Pour sa part, le pays récipiendaire devra s'engager à publier les informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget d'une part et à faire connaître aux partenaires de façon régulière l'état d'avancement des réformes institutionnelles, d'autre part.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Publications :

MINESEC : Annuaire statistiques 2009/2010, 2010/2011 ;
MINESEC : Rapports d'analyse 2009/2010, 2010/2011 ;
MINEDUB : Annuaire statistiques 2009/201, 2010/2011 ;
MINESUP : Annuaire thématique de l'Enseignement Supérieur, 2011 ;
MINEPAT : Guide méthodologique de Planification stratégique au Cameroun ;
MINEPAT : Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi ;
MINEPAT : Cameroun, vision 2035 ;
MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP, UNESCO : Draft de Document de stratégie sectorielle de l'Education;
Rapport d'état sur le système éducatif national, 2013.

Textes législatifs :

Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996 ;
Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Loi n° 2004/22 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun ;
Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
Loi n° 2012/014 du 21 décembre portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.

Textes réglementaires :

Décret n° 2000/359 du 5 décembre 2000 statut particulier des fonctionnaires des corps de l'Education Nationale ;
Décret n° 2001 /041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire.

Annexes 1

Quelques indicateurs éducatifs

Tableau 21: Taux brut de préscolarisation par région et par sexe en 2010/2011

	Garçons	Filles	Total	IPS
Cameroun	28,2%	29,4%	28,8%	1,04
Adamaoua	11,2%	11,2%	11,2%	0,99
Centre	50,1%	52,8%	51,4%	1,05
Est	28,2%	30,2%	29,2%	1,07
Extrême-Nord	3,8%	4,0%	3,9%	1,06
Littoral	43,8%	47,3%	45,4%	1,08
Nord	6,2%	6,1%	6,1%	0,99
Nord-Ouest	32,4%	34,5%	33,4%	1,06
Ouest	34,0%	35,1%	34,6%	1,03
Sud	27,8%	29,7%	28,8%	1,07
Sud-Ouest	30,4%	32,7%	31,5%	1,08

MINEDUB

Tableau 22: Demande potentielle pour le préscolaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions du pays

	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	30 272	31 115	61 387
Centre	109 757	105 096	214 853
Est	24 637	23 764	48 401
Extrême-nord	106 375	104 936	211 311
Littoral	90 807	83 908	174 716
Nord	62 107	63 027	125 134
Nord-ouest	55 298	54 490	109 788
Ouest	55 206	53 401	108 607
Sud	21 423	21 075	42 498
Sud-Ouest	43 163	40 653	83 816
Cameroun	599 045	581 466	1 180 511

Tableau 23: Population d'enfants scolarisables au primaire en 2010/2011

Année 2010/2011 Régions	Population scolarisable (6-11ans)		
	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	85 454	82 325	167 779
Centre	292 600	284 493	577 093
Est	96 826	93 412	190 238
Extrême-Nord	301 707	285 977	587 684
Littoral	202 716	196 588	399 304
Nord	174 277	167 735	342 012
Nord-Ouest	152 904	147 164	300 067
Ouest	161 893	155 219	317 112
Sud	60 176	55 978	116 154
Sud-Ouest	116 623	112 461	229 083
Cameroun	1 645 175	1 581 351	3 226 526

MINESEC

Tableau 14: Demande potentielle pour l'enseignement secondaire en 2010/2011 par sexe et suivant les régions

Régions	Enfants de 12 à 15 ans (Demande potentielle au 1 ^{er} cycle)			Enfants de 16 à 18 ans (Demande potentielle au 2 nd cycle)			Enfants de 12 à 18 ans		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Adamaoua	53 962	56 335	110 297	36 691	33 202	69 893	90 653	89 537	180 190
Centre	167 460	165 677	333 137	127 227	121 676	248 903	294 687	287 353	582 040
Est	41 557	45 412	86 969	29 700	27 035	56 735	71 257	72 447	143 704
Extrême-Nord	179 760	199 164	378 924	113 643	109 668	223 311	293 403	308 832	602 235
Littoral	128 586	125 027	253 613	101 534	96 577	198 111	230 120	221 604	451 724
Nord	91 736	100 315	192 051	66 071	57 027	123 098	157 807	157 342	315 149
Nord-Ouest	119 511	123 300	242 811	77 458	75 115	152 573	196 969	198 415	395 384
Ouest	114 513	119 093	233 606	73 885	69 756	143 641	188 398	188 849	377 247
Sud	31 670	34 962	66 632	23 987	24 791	48 778	55 657	59 753	115 410
Sud-Ouest	77 827	81 791	159 618	53 488	53 077	106 565	131 315	134 868	266 183
Ensemble	1 006 582	1 051 076	2 057 658	703 684	667 924	1 371 608	1 710 266	1 719 000	3 429 266

MINESUP

Tableau 25: Demande potentielle pour l'enseignement supérieur en 2010/2011 par sexe et suivant les régions

2010/2011	Filles	Garçons	Total
ADAMAOUA	106 341	85 918	192 259
CENTRE	148 997	134 347	283 344
EST	95 842	75 460	171 302
EXTREME-NORD	403 320	310 869	714 189
LITTORAL	32 422	31 815	64 237
NORD	239 234	174 883	414 117
NORD-OUEST	215 245	161 691	376 936
OUEST	151 029	102 048	253 077
SUD	71 130	64 325	135 455
SUD-OUEST	154 348	137 015	291 363
Total	1 617 908	1 278 371	2 896 279

Annexe 2

Plan Triennal Annuel Budgétisé

(2014 – 2016)

Accès équité

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
A	Améliorer l'accès et l'équité			382 645	395 012	415 551	71 376 265	69 824 367	78 151 721	219 344 253	51 078 923		
A.1	Amélioration de l'accès et de l'équité au préscolaire												
A.11	développer des CPC dans des zones ciblées												
A.111	Organisation de commissions d'identification des zones éligibles pour développement CPC	MA	1	1						0		MINEDUB/IAE	Budget Etat
A.112	Définition et dissémination des critères de recrutement, les profils des éducateurs et les cahiers des charges des CPC	HJ (A)	20	20		300				300		MINEDUB	Budget Etat
A.113	Organisation de campagnes de mobilisation et d'information aux communautés	HJ (M)	300	120	180	7 200	10 800	0		18 000		MINEDUB/IAE	Budget Etat
A.114	Organisation des commissions de sélection des projets communautaires CPC	HJ (A)	600	300	300	4500	4500			9 000		MINEDUB/UNICEF	Budget Etat/UNICEF
A.115	Attribution de subventions aux communautés dont les projets ont été sélectionnés	subv CPC	100	40	60	0	800 000	1 200 000		2 000 000	2 000 000	MINEDUB/...	Budget Etat
A.116	Suivi et accompagnement des projets communautaires CPC	2% subv.	100	40	60	16 000	24 000	0		40 000	40 000	MINEDUB/UNICEF/ONG?	Budget Etat/UNICEF/ONG
A.12	Construire et réhabiliter les salles de classes publiques												Budget Etat/PTF
A.121	Organisation de commissions pour déterminer un programme de construction pertinent	MA	1	1						0		MINEDUB/DE	
A.122	Construction des salles de classes publiques	sdc	30	10	10	120 000	120 000	120 000		360 000		communes	Budget Etat/Commune
A.123	Réhabilitation des salles de classes publiques	sdc	30	10	10	40 000	40 000	40 000		120 000		communes	Budget Etat
A.124	Recrutement d'un bureau d'étude technique et de contrôle des constructions	3 % coût	1	1		3 600	3 600	3 600		10 800		communes	Budget Etat
A.13	Soutenir les écoles privées												Budget Etat
A.131	Organisation de commissions d'attribution des subventions destinées aux établissements privés	MA	1	1						0		MINEDUB	Budget Etat
A.132	Délégation des subventions destinées aux écoles privées (contrats-écoles)	élève/an	738 442	236 559	246 021	255862	875 268	910 279	946 690	2 732 236		MINEDUB/???	Budget Etat
A.2	Amélioration de l'accès et de l'équité au primaire												
A.21	Construire et réhabiliter des salles de classe												Budget Etat
A.211	Organisation de commissions pour identifier les besoins réels en salle de classe dans les zones prioritaires	MA	1	1						0		MINEDUB/DP	Budget Etat
A.212	Construction des salles de classes publiques	sdc	4 608	1 489	1 536	1 584	16 374 316	16 891 858	17 426 519	50 692 693		MINEDUB/col	Budget Etat/PTF
A.213	Recrutement d'un bureau d'étude technique et de contrôle des constructions	3 % coût	1	1			491 229	506 756	522 796	1 520 781		communes	Budget Etat
A.22	Etude sur l'adaptation des modèles de construction aux zones écologiques	HJ		90			8 100				8 100		
A.221	Réhabiliter des salles de classe												
A.221	Organisation de commissions pour identifier les salles de classe qui doivent bénéficier d'une réhabilitation	MA		1	1	1						MINEDUB	
A.222	Réhabilitation des salles de classes publiques	sdc	4 392	1 464	1 464	1 464	4 392 180	4 392 180	4 392 180	13 176 540		MINEDUB/col	Budget Etat
	Recruter des enseignants		9 720	3 185	3 240	3 296	8 768 305	9 323 022	14 720 303	32 811 630		MINEDUB	Budget Etat/ GPE

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
A.23	Construire des logements d'astreinte pour fixer les enseignants dans les zones prioritaires												
A.231	Elaboration DAO et plan type pour la construction des logements types	MA		1								MINEDUB	
A.232	Organisation de commissions locales pour identifier les besoins réels de logements nécessaires pour les enseignants des nouvelles écoles	MA		1								MINEDUB	
A.233	Construction des logements	logt	173	56	58	59	837 323	863 788	891 129	2 592 240	2 592 240	MINEDUB/col I	Budget Etat
A.24	Soutenir la scolarisation des filles vulnérables et défavorisées												
A.241	Convention avec un opérateur (PTFs/ONG) pour la gestion des bourses attribuées aux filles	MA	1	1						0		MINEDUB/opérateur	
A.242	Attribution de bourses pour promouvoir la scolarisation des filles défavorisées ou vulnérables (expérimentation, validation)	élève/an	4 688	1 525	1 562	1 601	76 258	78 123	80 035	234 417	234 417	opérateur	GPE/UNICEF
A.25	Inciter la scolarisation des populations défavorisées												
A.251	Convention avec un opérateur (PTFs/ONG) pour la gestion des cantines scolaires	MA		1								MiNE-DUB/opérateur	
A.252	financement des cantines scolaires	élève/an	417 656	136 226	136 226	142 234	4 086 785	4 175 864	4 267 034	12 529 683	12 529 683	opérateur	PAM/Counterpart
	Etude sur les obstacles à la rétention des populations les moins favorisées	HJ	30	30			2 700			2 700	2 700		
	Etude sur les comportements non souhaitables des enseignants	HJ	30	30			2 700			2 700	2 700		
A.26	Promouvoir l'école inclusive												
A.261	Organisation de séminaires/ateliers pour la promotion de l'école inclusive	PA/an	12	4	4	4	40 000	40 000	40 000	120 000		MINEDUB	GPE/UNICEF/UNESO/ Etat
A.262	Mise en place d'un dialogue avec les partenaires éducatifs spécialisés	MA	3	1	1	1				0		MINEDUB	
A.263	Elaboration et publication de textes et supports pour la promotion et le développement de l'école inclusive	MA	1	1						0		MINEDUB	
A.27	Engager une réflexion pour étudier le principe de l'école fondamentale									0			
A.271	Réalisation d'études et expertises (AT) pour la mise en œuvre du fondamental	HJ (CI)	180	60	60	60	21 600	21 600	21 600	64 800		MINEDUB	GPE
A.272	Visites d'expériences dans des systèmes étrangers	H (séjour)	30	10	10	10	22 500	22 500	22 500	67 500		MINEDUB	Budget Etat
A.273	Concertations des acteurs éducatifs sur l'école fondamentale	forfait	2	2			4 000	0	0	4 000		MINEDUB	Budget Etat
A.28	Mettre en place des mesures incitatives pour enseigner dans les zones difficiles												
A.281	Commission pour la redéfinition des zones prioritaires	MA	1	1						0		MINEDUB	
A.282	Définition de la procédure de paiement des primes	MA	1	1								DRH MINEDUB	
A.283	Primes d'incitations des zones difficiles	CU/an	8 858			8 858	0	0	4 813	4 813			Budget Etat
A.29	Soutenir les établissements privés de qualité												
A.291	Subventions pour aider les établissements privés dans le cadre de contrats qualité	sub	3	1	1	1	2 735 829	2 924 306	3 120 626	8 780 762		MINEDUB/D SEPB	Budget Etat
A.3	Amélioration de l'accès et de l'équité au secondaire												

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
A.31	Construire des infrastructures pour améliorer l'accès dans les zones prioritaires												
A.311	Commission d'identification des programmes de construction	MA	2	1	1				0		MINESEC		
A.312	Recrutement de bureaux d'étude technique et de contrôle des constructions	MA	3	1	1	1			0		MINESEC		
A.313	Création de lycées d'excellence	lycée exc	2		1	1	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	MINESEC	Budget Etat
A.314	Construction de lycées d'Enseignement Général ou technique	lycée	10	2	4	4	1 000 000	2 000 000	2 000 000	5 000 000	5 000 000	MINESEC	Budget Etat
A.315	Construction de collèges d'Enseignement général	col-lège	22	4	8	10	800 000	1 600 000	2 000 000	4 400 000	4 400 000	MINESEC	Budget Etat
A.316	Construction d'internats	internat	2			2	0	0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	MINESEC	Budget Etat
A.32	Apporter une aide aux établissements privés												
A.321	Attribution des subventions aux établissements du 1 ^o cycle	subv	3	1	1	1	767 659	927 985	816 524	2 512 168		MINESEC	Budget Etat
A.322	Attribution de subventions aux établissements du 2 ^o cycle	subv	3	1	1	1	878 086	1 059 856	1 220 424	3 158 366		MINESEC	Budget Etat
										0			
A.4	Amélioration de l'accès de la Formation professionnelle									0			
A.41	Élargir et diversifier l'offre de formation professionnelle												
A411	Étude d'opportunité de l'ouverture de nouvelles filières professionnelles	HJ	60		60			5400		5 400		MINEFOP	
A412	Définition de l'offre de formation de ces nouvelles filières (cursus, programme, moyens)	MA	1	1						0		MINEFOP	
A413	Élaborer le cahier des charges de réalisation des infrastructures	MA	1	1						0		MINEFOP	
	Centre de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE)		1	1			8 000 000			8 000 000	8 000 000	MINEFOP	Budget KOIKA
	Centre de Formation aux Métiers (CFM)		3	1	1	1	1 664 750	1 664 750	1 664 750	4 994 250	4 994 250	MINEFOP	Budget KOIKA/Etat
	Centre de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS)		3	1	1	1	1 967 800	1 967 800	1 967 800	5 903 400	5 903 400	MINEFOP	Budget C2D
	Institut National de Formation des Formateurs et de développement des Programmes		2		1	1		1 066 667	1 066 667	2 133 333	2 133 333	MINEFOP	Budget KOIKA
A.42	Apporter un appui aux établissements privés												
A.421	Subvention des apprenants dans le privé	MA	1 173	373	391	409	339 678	367 033	395 732	1 102 442		MINEFOP	Budget Etat
A.43	Améliorer la communication et l'information sur la formation professionnelle									0			
A.431	Élaboration d'une stratégie de communication	MA	1	1						0		MINEFOP	
A.432	Production de documentation	MA	1	1						0		MINEFOP	
A.433	Information et médiatisation	MA	2	1	1					0		MINEFOP	
A.44	Créer des passerelles avec les formations classiques									0			
A.441	Organisation d'ateliers d'étude des modalités de passerelles avec les autres parcours de formation	HJ (A)	80	80			1 200			1 200		MINEFOP	Budget Etat
A.442	Élaboration et publication des modalités de parcours	MA	1	1						0		MINEFOP	
A.5	Améliorer l'accès et élargir l'offre de l'Enseignement Supérieur												

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	hors mod.	Responsable	Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016				
A.51	Diversifier l'offre en tenant compte des besoins du pays par le développement d'IUT												
A.511	Etude des opportunités de développement de filières en réponse aux besoins économiques	MA	1	1					0		MINESUP		
A.512	Elaborer les cahiers des charges de réalisation des infrastructures	MA	2	1	1				0		MINESUP		
A.515	Elaborer les programmes de formation et cursus des IUT	MA	1	1					0		MINESUP		
A.516	Elaboration des profils des enseignants spécifiques	MA	1	1					0		MINESUP		
A.517	Recrutement du personnel enseignant, administratif et d'appui	MA	2		1	1			0		MINESUP		
A.52	Diversifier l'offre par le développement de nouvelles filières qui tiennent compte des besoins économiques												
A.521	Etude des opportunités de développement de filières en fonction des secteurs porteurs, des partenaires, des besoins économiques et des formateurs		1	1							MINESUP		
A.522	Etudes architecturales des projets de construction des futures structures				1						Universités/Serv Tech.		
A.523	Constructions d'autres structures déjà programmées	cons-Sup		1	1	1	17 000 000	17 000 000	17 000 000	51 000 000	MINESUP	Budget Etat	
A.524	Elaborer les programmes de formation et cursus relatifs aux nouvelles filières	MA	1	1					0		MINESUP		
A.525	Recrutement du personnel enseignant, administratif et d'appui	MA	2	1	1				0		MINESUP		
A.53	Créer des conditions de développement et d'incitation du partenariat privé								0				
A.531	Identification des différentes formes appuis pour inciter le partenariat privé	MA	1	1					0		MINESUP/Cab/MINEFI		
A.54	Promouvoir les formations innovantes												
A.541	Réalisation d'une étude pour déterminer et promouvoir les formations innovantes (E.T)	HJ (CI)+(CN)	60	60			13 500		13 500	13 500	MINESUP	Budget Etat	
A.542	Développement de capacités en ingénierie de formation	HJ (F)	600	300	300		4 500	4 500	9 000	9 000	MINESUP	Budget Etat	
A.543	Organisation de rencontres pédagogiques pour la promotion de formations innovantes	HJ (A)	960	480	480		7 200	7 200	14 400	14 400	MINESUP	Budget Etat	
A.544	Etude des opportunités de développement de l'Enseignement supérieur à distance ou hybrides	HJ (A)	80	80			1 200		1 200	1 200	MINESUP	Budget Etat	
A.545	Rédaction de cahiers des charges de formations à distance ou hybrides pilotes	MA	1		1				0		MINESUP		
A.6	Promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes												
A.61	Mise en œuvre du plan d'action de renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et pédagogiques dans le sous-secteur de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle	forfait					50000			50000			
A.62	Accompagnement des activités d'Alphabétisation et l'Education Non Formelle	forfait						50000		50000			
A.63	Suivi des activités d'Alphabétisation et l'Education Non Formelle	forfait							15000	15000			
éducation de base							38 930 693	41 153 176	47 819 825	127 895 594			

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital dans modèle			courante dans modèle			capital			courante			hors modèle	Responsible	Financement		
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016					
B.231	Connexion au réseau eau	eau	60	20	20	20	170 000	170 000	170 000	510 000	0	0	0	0	0	0	1	170 000	170 000	170 000	0	0	0	510 000	MINED UB	Budget Etat	
B.232	Construction de sanitaires	ecole3 sdc	60	20	20	20	70 000	70 000	70 000	210 000	0	0	0	0	0	0	1	70 000	70 000	70 000	0	0	0	210 000	MINED UB	Budget Etat/PTF	
B.233	Construction de clôtures	clôture	30	10	10	10	50 000	50 000	50 000	150 000	0	0	0	0	0	0	1	50 000	50 000	50 000	0	0	0	150 000	MINED UB	Budget Etat/PTF	
B.234	Dotation de tables bancs	tabanc	15 000	5 000	5 000	5 000	150 000	150 000	150 000	450 000	0	0	0	0	0	0	1	150 000	150 000	150 000	0	0	0	450 000	MINED UB	Budget Etat/GP E	
B.235	Dotation et mise en place d'équipements énergie solaire pour des écoles rurales	kit énerg	50		25	25		37 500	37 500	75 000	0	0	0	0	0	0	1	0	37 500	37 500	0	0	0	75 000	MINED UB	Budget Etat/PTF	
B.24	Améliorer l'encadrement de proximité										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1		
B.241	Organisation d'ateliers de réflexion sur le rôle, les missions et les pratiques du personnel d'encadrement de proximité (Inspecteurs, directeurs, conseillers...)	HJ (A)	500	500			7 500			7 500	0	0	0	1	7 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/IGEN	
B.242	Elaboration et publications de supports de cadrage sur l'encadrement de proximité	supp ped	5 000	5 000			5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/IGEN	
B.25	Améliorer la formation continue										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1		
B.251	Organisation d'ateliers réunissant tous les acteurs de la formation continue pour redéfinir les modalités et processus d'une formation continue destinée à répondre aux besoins réels des bénéficiaires	HJ (A)	210	210			3 150			3 150	0	0	0	1	3 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/MIN ESEC/IGEN/E NIEG	
B.252	Elaboration et publication d'un guide de la formation continue qui définit les mécanismes de la FC	supp ped	5 000	5 000			5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/MIN ESEC/IGEN/E NIEG	
B.253	Mise en oeuvre d'un plan de formation FC national	HJ (F)	338 123	110 479	113 350	114 293	2 130 011	2 980 840	3 962 960	9 073 811	0	0	0	1	2 130 011	2 980 840	3 962 960	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/MIN ESEC/IGEN/E NIEG	
B.254	Conception d'un outil de gestion des FC (AT)	HJ (CI)	30	30			10 800			10 800	1	10 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/MIN ESEC/D RH	
B.255	Installation d'un outil SGBD de la FC (soft)	logiciel	1	1			10 000			10 000	1	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/MIN ESEC/D RH	
B.26	Mettre en place un plan lecture national										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.261	Recrutement appui technique (consultant) spécialisé sur la lecture	HJ (CI)	30	30			10 800			10 800	0	0	0	1	10 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.262	Organisation d'ateliers de réflexion sur la lecture	HJ (A)	150	150			2 250			2 250	0	0	0	1	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.263	Elaboration et publication de supports didactiques sur la lecture (maîtres des 2 premiers niv)	supp ped	5 000		5 000		5 000			5 000	0	0	0	1	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.264	Organisation d'ateliers pédagogiques au niveau local sur la lecture		3	1	1	1				0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.27	Repenser les modes d'évaluation des apprentissages pour valoriser les acquis et contribuer à une pédagogie structurante										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.271	Organisation d'ateliers pour une réflexion sur les fonctions et les modes d'évaluation	HJ (A)	300	150	150		2 250	2 250		4 500	0	0	0	1	2 250	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.272	Elaboration et publication de supports didactiques sur l'évaluation	supp ped	5 000	5 000			5 000			5 000	0	0	0	1	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.273	Organisation d'ateliers pédagogiques au niveau local sur l'évaluation	HJ (F)	8 000	4 000	4 000		60 000	60 000		120 000	0	0	0	1	60 000	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB	
B.274	recrutement appui technique (consultant)mise en place cellule évaluation	HJ (CI)	80	40	40		14 400	14 400		28 800	0	0	0	1	14 400	14 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.275	recrutement appui technique (consultant)mise en place cellule évaluation	HJ (CN)	80	40	40		3 600	3 600		7 200	0	0	0	1	3 600	3 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.276	formation de quatre responsables de cellules dans des structures étrangères	H (séjour)	24		24			54 000		54 000	0	0	0	1	0	54 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.277	Etude EGRA	EGRA	1			1			30 000	30 000	0	0	0	1	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0		

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital dans modèle			courante dans modèle			capital			courante			hors modèle	Responsible	Financement			
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016						
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016						
B.28	Accompagner la mise en œuvre la réforme de la formation initiale																											
B.281	Organisation d'ateliers de travail sur les modalités de la réforme	HJ (A)	300	300			4 500			4 500	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4 500	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat	
B.282	Recrutement d'un consultant spécialisé en F.I (appui)	HJ (CI)	90	60	30		21 600	10 800		32 400	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	32 400	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat	
B.283	Etude et révision des curricula et programmes de formation initiale	MA	1	1						0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN		
B.284	Elaboration et publication des programmes	MA	1	1						0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN		
B.285	Formation des professeurs des ENIEG aux nouvelles orientations et nouveaux modules	HJ (F)	1 600	1 000	600		15 000	9 000		24 000	0	0	0	1	15 000	9 000	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat/PTF
B.286	Dotation des ENIEG régionales pilotes en équipement pour améliorer la formation	equipt ENIEG	10	10			950 000			950 000	0	0	0	1	950 000	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat/PTF
B.287	Formation des professeurs sur l'analyse de pratique	HJ (F)	2 000	1 000	1 000		15 000	15 000	0	30 000	0	0	0	1	15 000	15 000	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat
B.288	Organisation d'ateliers/commissions pour la définition de modalités de travail avec les écoles d'application (stages pratiques, tutorat)	HJ (A)	40	40				600		600	0	0	0	1	0	600	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat
B.289	Formation des tuteurs à l'encadrement des élèves maîtres	HJ (F)	600	200	200	200	3 000	3 000	3 000	9 000	0	0	0	1	3 000	3 000	3 000	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINED UB/ENI EG/IGEN	Budget Etat
B.29	Doter les élèves de supports pédagogique										0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.291	Dotation des classes (2 premiers niveaux) en cahiers d'écriture en nombre suffisant	cahier-crit	3 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	200 000	200 000	200 000	600 000	0	0	0	1	0	0	0	1	200 000	200 000	200 000	0	0	0	0	600 000	MINED UB	Budget Etat/GPE
B.292	Acquisition et distribution de manuels scolaires	livre	4 081 806	4 081 806	0		8 163 612	0	0	8 163 612	0	0	0	1	0	0	0	1	8 163 612	0	0	0	0	0	0	8 163 612	MINED UB	Budget Etat/GPE
B.3	Amélioration de la qualité et de la pertinence au secondaire général et technique										0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.31	Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les établissements										0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.311	Installation bibliothèques du secondaire	biblio	5		2	3	0	110 000	165 000	275 000	0	0	0	1	0	0	0	1	0	110 000	165 000	0	0	0	0	275 000	MINES EC	Budget Etat
B.312	Installation laboratoires ou ateliers du secondaire	labo	8		4	4	0	320 000	320 000	640 000	0	0	0	1	0	0	0	1	0	320 000	320 000	0	0	0	0	640 000	MINES EC	Budget Etat
B.313	Installation salle TIC	info	14		6	8	0	330 000	440 000	770 000	0	0	0	1	0	0	0	1	0	330 000	440 000	0	0	0	0	770 000	MINES EC	Budget Etat
B.32	Piloter un plan de la formation continue qui réponde aux besoins professionnels										0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.321	Organisation d'un atelier de révision des dispositifs d'identification des besoins, du pilotage, de la mise en œuvre des plans, des formes innovantes et des mécanismes de la FC	HJ (A)	200	200			3 000			3 000	0	0	0	1	3 000	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES EC	Budget Etat
B.322	Organisation d'un atelier de réflexion pour optimiser et redéfinir les missions de l'encadrement de proximité	HJ (A)	30	30			450			450	0	0	0	1	450	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES EC	Budget Etat
B.33	Améliorer la pertinence des programmes: rénover et réviser les curricula										0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0		

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital dans modèle			courante dans modèle			capital			courante			hors-mo-dèle	Respon-son-able	Source deFi-nance-ment		
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016					
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016					
B.331	Organisation d'ateliers de révision des curricula et des programmes dans le cadre d'une plateforme associant tous les niveaux	HJ (A)	600	600	0	9 000	0	0	9 000	0	0	0	1	9 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES EC		
B.332	Elaboration et publication puis dissémination des curricula	MA	1	1					0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
B.333	Organisation d'un atelier de toilettage d'urgence des programmes	HJ (A)	150	150		2 250			2 250	0	0	0	1	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES EC		
B.334	Elaboration et publication puis dissémination des programmes révisés	MA	1	1					0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES EC		
B.34	Rénover la Formation Initiale des professeurs (ENS)									0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0			
B.341	Organisation d'ateliers pour adapter le cursus de l'ENS à la réforme des ENIEG	MA	1	1					0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	ENS		
B.342	Organisation d'ateliers pour rénover les programmes vers une formation professionnalisante	HJ (A)	150	150		2 250			2 250	0	0	0	1	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	ENS		
B.343	Organisation d'ateliers d'adaptation des programmes des ENS aux nouveaux curricula	HJ (A)	150	150		2 250			2 250	0	0	0	1	2 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
			0						0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
B.4	Amélioration de la qualité de la formation professionnelle									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
B.41	Elaborer un répertoire opérationnel des métiers et des emplois									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
B.411	Organisation de commissions d'élaboration et de publication du ROME	HJ (A)	300	300		4 500			4 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4 500	0	0	4 501	MINEF OP	
B.42	Publier un Cadre national des qualifications et des certifications									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0		
B.421	Organisation de commissions, d'ateliers ou de rencontres avec les différents partenaires pour l'élaboration et de publication du CNQC	HJ (A)	80	80		1 200			1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 200	0	0	1 201	MINEF OP	
B.43	Renforcement de capacités des formateurs									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.431	Création de capacités du centre d'ingénierie de formation	ingen-Form-Pro	1	1		40 000	0	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	1	40 000	0	0	0	0	0	0	40 000	MINEF OP	Budget Etat
										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.5	Amélioration de la qualité et de la pertinence au supérieur									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.51	Organiser la refonte des curricula									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.511	Recrutement de consultants pour un appui technique à la refonte des programmes (A.T)	HJ (CI)HJ (CN)	45	45		20 250			20 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	20 250	0	0	20 251	MINES UP	Budget Etat
B.512	Organisation d'une commission pour l'élaboration de cadres de références de la formation qualifiante et de la VAE	MA	0						0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES UP	
B.513	Formation des professeurs à l'ingénierie pédagogique	HJ (F)	0			0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES UP	
B.52	Mise en place d'un fonds d'appui à la recherche									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.521	Organisation d'une commission d'attribution du fonds d'appui	MA	3	1	1	1			0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	MINES UP	
B.522	Attribution du fonds d'appui		3	1	1	1	11 797 381	13 866 347	16 226 361	41 890 089	0	0	0	1	11 797 381	13 866 347	16 226 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Budget Etat
B.53	Améliorer le système d'évaluation									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.531	Organisation d'une commission de révision de l'évaluation	HJ (A)	50	50		750			750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	750	0	0	751	MINES UP	
B.54	Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les établissements									0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.541	Dotation fonds documentaire	docSup	1		1		500 000	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	500 000	0	0	0	0	500 000	MINES UP	Budget Etat
B.6	Promouvoir la recherche en éducation																										
B.61	Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire de recherche	MA	1	1																							
B.7	Réforme de la politique de santé scolaire et universitaire																										
B.71	séminaire de recherche de mesures opérationnelles concernant l'encadrement et l'accueil des victimes directes ou indirectes du VIH	HJ	300	300		4 500																		4500	4500	Budget Etat	
B.72	Dotation des écoles en boîtes à pharmacie	boîte à pharmacie	19 000		19 000				190 000															1900 00	1900 00	Budget Etat	

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital dans modèle			courante dans modèle			capital			courante			hors modèle	Responsible	Source de financement	
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016				
B.73	formations d'enseignants à la prévention VIH	HJ	6 000	2 000	2 000	2 000	30 000	30 000	30 000	90 000																
éducation de base						12 129 872	3 894 720	4 705 560	20 730 152	30 400	12 750	5 100	3 231 961	3 152 690	3 995 960	8 829 712	688 300	677 500	37 800	70 980	251 500					

Gouvernance Partenariat

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital			courante			capital (hors mod)			courante (hors mod)			Total	Responsable	Source de Financement	
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014						
C	Améliorer la gouvernance et le partenariat			163 43	23 938	23 66 5	546 381	623 975	455 600	1 625 956	0	0	0	204 101	343 975	325 600	212 280	150 000	0	320 000	320 000	320 000	2 195 956			
C.1	Développement d'un système d'information générale de l'éducation (SIGE)										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.11	Installer le SIGE										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.111	Ecriture d'un plan d'action national de développement du système d'information comprenant : Acquisition d'équipement informatique+installation	devplan-SIGE	1	0,5	0,5	150 000	1500 00		300 000		0	0	0	0	0	0	150 000	150 000	0	0	0	0		Ministères sectoriels, UNESCO /CEEAC	BAD/GPE	
C.112	Création d'une plateforme interministérielle pour le SIGE	MA	1	1					0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Les Ministres sect.		
C.12	Recueillir des données du secteur										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.121	Organiser le recueil et la mutualisation des données		0						0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.122	Équipement informatique des délégations départementales (ord+3G)	ordiport3G	58	58		55 680			55 680		0	0	0	0	0	0	55 680	0	0	0	0	0		direct planif. Des 4 Ministères		
C.123	kit solaire délégations départementales	solaire	20	20		6 600			6 600		0	0	0	0	0	0	6 600	0	0	0	0	0		direct planif. Des 4 Ministères		
C.124	Formation des administrateurs du SIGE	H (séjour)	5		5		1125 0		11 250		0	0	0	1	0	11 250	0	0	0	0	0	0		direct planif. Des 4 Ministères		
C.125	Formation des utilisateurs du SIGE	HJ (F)	2000		100 0	10 00	1500 0	1500 0	30 000		0	0	0	1	0	15 000	15 000	0	0	0	0	0		direct planif. Des 4 Ministères		
C.126	Etude de faisabilité de l'immatriculation des élèves	HJ (CI)	30		30			1080 0	10 800		0	0	0	1	0	0	10 800	0	0	0	0	0				
C.127	géoréférencement des écoles (repérage progressif)	forfait				70 000	7000 0	7000 0	210 000		0	0	0	1	70 000	70 000	70 000	0	0	0	70 000	70 000	70 000			
C.13	Développer des outils d'exploitation locale des données										0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.131	Formation des DD et IAED à l'élaboration des tableaux de bord	HJ (A)	440	220	220	3 300	3 300		6 600		0	0	0	1	3 300	3 300	0	0	0	0	0	0				
C.132	Formation des DD et IAED à l'exploitation des tableaux de bord	HJ (F)	12000		600 0	60 00	90 000	90 000	180 000		0	0	0	1	0	90 000	90 000	0	0	0	0	0			Budget Etat/PTF	
C.2	Promouvoir une plus grande décentralisation de la gestion administrative et financière au primaire										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital			courante			capital (hors mod)			courante (hors mod)			Total	Responsible	Source de Financement
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014								
C.21	Définir les participations des communes et des communautés à la gestion des écoles										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.211	Organisation d'études pour définir les nouveaux processus de gestion des écoles	HJ (CI)HJ (CN)	0	30+	30			13 500		13 500	0	0	0	1	0	13 500	0	0	0	0	0	0	0		
C.212	Réforme du cadre juridique d'intervention des APE	MA	0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.213	Formation des APE	HJ (F)	24000	800	800	80	1200	1200	1200	360 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	120 000	120 000	120 000		Budget Etat/PTF/Communes /ONG
										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.3	Améliorer la gestion des RH		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.31	Contrôler les viviers de la contractualisation du primaire		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.311	Editer des normes de recrutement des maîtres des parents	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B	
C.32	Editer des mesures de transferts d'instituteurs vers le cycle des observations (cycle 1 secondaire)	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		DRH MINEDU B/DRH MINESE C	
C.321	Ediction de mesures de transferts des instituteurs vers le cycle des observations		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.33	Améliorer l'affectation des enseignants du primaire		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.331	Ediction de normes de clés d'affectation des nouveaux enseignants du primaire entre la région, département et arrondissement	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		DRH&DP PC MINE-DUB	
C.32	Améliorer l'affectation des enseignants du secondaire		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.321	application de normes d'organisation des établissements secondaires pour leurs emplois administratifs ou d'enseignement	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		DRH MINESE C	
C.322	aménagement des statuts particuliers des personnels, avec des profils particuliers pour les emplois administratifs	MA	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		DRH MINESE C	
	Création d'un concours pour le recrutement des fonctionnaires et des contractuels	MA																							
	Poursuivre la déconcentration de la solde	MA								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.4	Renforcer le rôle de l'évaluation et rénover les pratiques en la matière		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.41	Renforcer le dispositif d'évaluation du Système		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.411	Réalisation d'évaluations périodiques	voir qualité 52 s	1	1						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/MINESE C	
C.412	Evaluation de la lecture EGRA (cf qualité 58)	voir qualité 58	1	1				0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B	
C.42	Analyser les performances de la qualité des apprentissages		0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
C.421	Extension de l'initiative GLQA (UNESCO)	GLQA	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/DPPC	
C.422	Formation de directeurs d'école à l'initiative GLQA	HJ (F)	24000	800	800	80	1200	1200	1200	360 000	0	0	0	1	120 000	120 000	120 000	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/DPPC
			0							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	capital			courante			capital (hors mod)			courante (hors mod)			Total	Responsible	Source de Financement	
				2014	2015	2016	2014	2015	2016		2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014						
C.5	Préparer une réponse planifiée aux situations d'urgence		0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.511	création d'une cellule de coordination	MA	0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.512	définition de procédures à activer en cas d'urgence	HJ (A)	75	75			1125		1 125	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/MINES EC	Budget Etat/PTF	
C.6	Améliorer la transparence		0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.611	Révision des règlements sur les carrières et les affectations	MA	1	1			1		1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/MINES EC/DRH/Cab		
C.612	Publication de profils de postes et des candidats retenus (postes administratifs)	MA	3	1	1	1				0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/MINES EC/DRH		
C.613	Multiplier les contrôles de terrain	MA	3	1	1	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		IGS/DRH /IG/MIN ESEC/MI NEDUB		
C.614	Déléguer les crédits de fonctionnement jusqu'aux établissements	MA	1	1					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B/DRF/M INEFI		
C.615	Définition de critères pour la répartition des crédits de fonctionnement des établissements	MA	1	1					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		Ministères sectoriels/ DPPC/DR F		
C.616	Relance de la dynamique de projet d'école (échantillon)	HJ (F)	1200	600	600		9000	9000	18 000	0	0	0	1	0	9 000	9 000	0	0	0	0	0	0	0		MINEDU B	
C.7	Améliorer la communication		0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
C.71	Appuis techniques à la définition d'un plan de communication : consultant	HJ (CI)	90	30	30	30	1080	1080	1080	32 400	0	0	0	1	10 800	10 800	10 800	0	0	0	0	0	0		Budget Etat	
	Instituer la culture de la paix par la prévention des conflits, de la violence, de la délinquance, de la toxicomanie et des actes d'incivisme en milieu scolaire et universitaire		0						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
	campagne de sensibilisation	sensib	6	2	2	2	1000	1000	1000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000	10 000			
			0																							
			0																							
éducation de base			0				240 000	253 500	240 000	733 500	0	0	0	0	120 000	133 500	120 000	0	0	0	120 000	120 000	120 000			

Synthèse du PTBA

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	modèle	modèle capital	modèle courant	hors mod.	Respon pon-sable	type de mise en œuvre	Source de Financement	hors mod		modèle educ base	hm éduc base
				2014	2015	2016	2014	2015	2016									millions \$			
	total A+B+C			5 628 079	1 566 407	1 565 703	147 356 365	134 908 505	153 444 377	435 705 197	371 192 234	65 929 064	104 556 193	64 512 963				435 705 197	435 705 197	121 296 215	28 440 631
A	Améliorer l'accès et l'équité			382 645	395 012	415 551	71 376 265	69 824 367	78 151 721	219 344 253	168 265 331	65 880 814	51 392 617	51 078 923	0	0	0	102 158	219 344 253		
	capital modèle						21 421 325	21 954 394	22 505 094	65 880 814											
	courant modèle						14 466 124	15 617 280	21 309 212	51 392 617											
	capital hors modèle						31 269 873	27 168 405	28 790 345	87 228 623											
	courant hors modèle						4 218 943	5 089 687	5 547 069	14 855 699											
	educ base						38 930 693	41 153 176	47 819 825	127 903 694											
	capital modèle						21 421 325	21 954 394	22 505 094	65 880 814										110 493 854	
	courant modèle						12 479 502	13 257 006	18 876 532	44 613 041											
	capital hors modèle						837 323	863 788	891 129	2 592 240											17 524 839
	courant hors modèle						4 242 543	5 127 987	5 562 069	14 932 599											
B	Améliorer l'accès et la pertinence			5 229 091	1 147 457	1 126 487	24 013 153	19 021 067	21 856 921	64 891 141	52 338 150	48 250	52 289 900	12 552 992	0	0	0	25 106	64 891 141		
	capital modèle						30 400	12 750	5 100	48 250											
	courant modèle						15 048 542	17 019 037	20 222 321	52 289 900											
	capital hors modèle						8 869 712	1 948 300	1 602 500	12 420 512											
	courant hors modèle						64 500	40 980	27 000	132 480											
	educ base						12 129 872	3 894 720	4 705 560	20 730 152											
	capital modèle						30 400	12 750	5 100	48 250										10 428 861	
	courant modèle						3 231 961	3 152 690	3 995 960	10 380 611											
	capital hors modèle						8 829 712	688 300	677 500	10 195 512											10 555 792
	courant hors modèle						37 800	70 980	251 500	360 280											
C	Améliorer la gouvernance et le partenariat			16 343	23 938	23 665	546 381	623 975	455 600	1 625 956	873 676	0	873 676	752 280	0	0	0	1 505	1 625 956		
	capital modèle						0	0	0	0											
	courant modèle						204 101	343 975	325 600	873 676											
	capital hors modèle						212 280	150 000	0	362 280											
	courant hors modèle						320 000	320 000	320 000	960 000											

	objectifs, activités	Unité	Quantité 2013-2015	Quantité par année			Coût par année (Milliers FCFA)			Coût total (milliers de FCFA)	modèle	modèle capital	modèle courant	hors mod.	Responsible	type de mise en œuvre	Source de Financement	hors mod		modèle educ base	hm éduc base
				2014	2015	2016	2014	2015	2016									millions \$			
	educ base						240 000	253 500	240 000	733 500											
	capital modèle						0	0	0	0										373 500	
	courant modèle						120 000	133 500	120 000	373 500											
	capital hors modèle						0	0	0	0											360 000
	courant hors modèle						120 000	120 000	120 000	360 000											

EQUILIBRE FINANCIER DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Modèle+PATB							
dépenses courantes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2014-2016
Coût du programme éducatif	387,49	436,92	485,09	535,70	588,78	649,88	1 774,36
dép courante mod	383,57	432,78	480,73	531,10	583,33	643,98	1 758,42
dép hors mod cour	3,92	4,14	4,36	4,60	5,45	5,89	15,95
GAP brut	0,00	15,18	26,31	36,85	46,02	60,11	142,98
Financement domestique	383,57	417,60	454,42	494,25	537,32	583,87	1 615,44
Appui Extérieur				22,97	14,73	10,31	48,02
Besoins de financement	3,92	19,32	30,67	18,48	36,73	55,69	110,91
Coût du programme Education de Base	132,57	146,02	158,72	171,82	185,66	205,10	562,58
Financement domestique	129,39	137,52	146,42	156,58	198,41		354,99
Appui Extérieur hors GPE	0,00	0,00	0,00	20,68	13,26	9,28	43,22
Besoin de financement	3,18	8,50	12,29	-5,44	-26,01	195,82	164,37
Besoin de financement résiduel							
MODELE+PATB							
	<i>milliards FCFA</i>						
dépenses courantes + capital	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2014-2016
Coût du programme éducatif	421,86	473,17	523,34	576,06	618,05	680,27	1 874,37
dont dép en capital	34,36	36,25	38,25	40,35	29,27	30,39	100,01
Financement domestique		454,32	493,16	535,12	580,43	629,35	1 744,89
Appui Extérieur	23,25	12,39	43,81	22,97	14,73	10,31	48,02
Besoins de financement		6,47	-13,63	17,97	22,89	40,60	81,46
%		1,37	-2,60	3,12	3,70	5,97	4,35
GPE							26,65
GAP résiduel							54,81
%							2,92
Coût du programme Education de Base				250,87	259,05	295,56	805,48
Financement domestique				221,82	234,19	263,66	719,68
Appui Extérieur hors GPE				8,33	7,21	4,91	20,44
Besoin de financement				20,72	17,65	26,99	65,36
% besoin financement				8,26	6,81	9,13	8,11
GPE							26,65
% GPE							3,31
GAP résiduel							38,71
% résiduel							4,81

Annexe 3

Simulation Financière des Politiques envisagées

Simulation Financière des Politiques envisagées

Scénario retenu	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif d'élèves ou d'étudiants										
Préscolaire	339 600	354 617	369 657	384 722	399 811	414 924	430 061	445 222	460 407	475 616
Primaire	2 781 352	2 906 705	2 977 607	3 050 329	3 124 916	3 201 416	3 279 879	3 360 352	3 442 888	3 527 539
Sous-cycle d'observation	0	0	0	0	0	339 124	707 453	784 705	834 989	882 517
1er cycle secondaire ancien système	648 751	682 749	711 312	743 959	771 947	588 756	411 114	220 342	0	0
2ème cycle secondaire ancien système	278 213	324 287	346 307	350 387	341 039	318 777	288 986	256 447	226 671	140 816
Cycle d'orientation	0	0	0	0	0	0	0	276 545	631 575	891 180
Second cycle secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alphabétisation	70 074	69 751	74 752	79 953	85 360	90 981	96 823	102 892	109 198	115 746
EBNF	1 643	1 769	1 887	1 996	2 096	2 186	2 264	2 331	2 385	2 425
LT&P	321 859	328 986	351 999	385 758	424 702	367 847	308 456	336 412	371 694	410 434
Formation professionnelle (Public)	13 300	15 181	19 519	23 465	26 327	29 747	33 011	38 950	47 869	33 535
Enseignement Supérieur	244 334	270 256	297 282	325 450	354 799	385 369	417 201	450 340	484 829	520 715
Dépenses courantes par niveaux d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Préscolaire	12 457	13 413	14 767	15 853	16 946	18 043	19 140	20 233	21 318	22 388
Primaire	120 113	131 558	141 735	152 553	164 046	181 065	200 916	211 681	223 078	235 135
Sous-cycle d'observation	0	0	0	0	0	33 248	72 174	85 713	99 120	114 003
1er cycle secondaire ancien système	57 592	61 144	63 939	66 799	68 890	52 514	36 567	19 527	0	0
2ème cycle secondaire ancien système	55 447	69 265	79 437	86 511	90 860	91 896	90 163	86 486	82 502	55 894
Cycle d'orientation	0	0	0	0	0	0	0	28 358	68 824	103 860
Second cycle secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alphabétisation	520	651	1 056	1 597	2 298	3 186	3 829	4 547	5 346	6 234
Formation des enseignants du Primaire	5 726	5 857	5 822	6 278	7 074	8 130	10 198	10 216	10 956	12 135
EBNF	10	15	21	28	35	43	52	61	71	81
LT&P	48 370	51 015	54 358	58 714	64 806	60 151	56 104	61 321	68 390	76 419
Formation professionnelle	11 232	11 806	13 093	15 207	18 262	22 314	25 627	29 678	34 688	28 657
Enseignement Supérieur (yc Recherche)	72 107	87 006	104 287	124 148	145 444	167 400	190 058	212 632	234 743	256 586
Dépenses courantes totales (millions)	383 574	432 784	480 731	531 100	583 334	643 981	712 197	779 259	859 335	923 241